MARDI 28 MAI 2024
80E ANNÉE – Nº 24696
3,60 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE
WWW.LEMONDE.FR –
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY
DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

Le Monde

Fin de vie et « aide à mourir » en débat à l'Assemblée

▸ Les députés devaient commencer, lundi 27 mai, l'examen du projet de loi très attendu sur « l'accompagnement des malades et de la fin de vie »

▸ Ce texte de vingt et un articles ouvre la possibilité d'un accès à une mort médicalement assistée pour certains patients souffrant de maladies incurables

▸ Les débats sur ce projet déjà modifié en commission devraient durer deux semaines et mêler les questions éthiques, médicales et juridiques

▸ Les discussions, qui arrivent après des décennies de controverses sur le sujet, porteront notamment sur les critères d'accès à cette « aide à mourir »

▸ Près de 3 300 amendements ont été déposés, en grande partie par Les Républicains et le Rassemblement national

PAGES 8-9

ISRAËL BOMBARDE UN CAMP À RAFAH

▸ Un bombardement sur un camp de déplacés a fait des dizaines de morts dimanche soir, alors que la Cour internationale de justice venait d'exiger l'arrêt de l'offensive militaire

▸ L'armée israélienne affirme que les frappes visaient deux responsables du Hamas PAGE 2



Un camp de déplacés, bombardé par l'armée israélienne, aux environs de Rafah, dans la bande de Gaza, le 27 mai. JEHAD ALSHRAFI/AP

Social Tour de vis contesté pour l'assurance-chômage

DURÉE D'INDEMNISATION réduite, conditions d'accès durcies, création d'un « bonus emploi senior »… Dans un entretien à *La Tribune Dimanche*, le premier ministre, Gabriel Attal, a dévoilé, dimanche 26 mai, les nouvelles règles de l'assurance-chômage, validant ainsi les pistes données par sa ministre du travail, Catherine Vautrin. M. Attal a précisé que le dispositif en question entrerait en vigueur le 1er décembre. Alors que cette réforme importante suscite de vives critiques de la part des syndicats, certains partenaires sociaux s'interrogent aussi sur la *« disponibilité limitée »* de Mme Vautrin, chargée du travail, mais aussi de la santé et des solidarités. *Le Monde* a enquêté sur la façon dont elle jongle avec ses différentes fonctions et gère un emploi du temps très dense.

PAGE 10 ET ÉDITORIAL P. 30

Papouasie-Nouvelle-Guinée Un glissement de terrain fait de nombreux morts

Selon les autorités locales, au moins 2 000 habitants d'un village du centre du pays ont été ensevelis sous un énorme amas de boue, en pleine nuit, vendredi 24 mai

PAGE 6

Nouvelle-Calédonie Loin de Nouméa, l'inquiétude gagne la brousse

Nos reporters ont pu se rendre dans des secteurs éloignés de la ville, où les figures locales se mobilisent pour essayer d'éviter la propagation de la violence

PAGES 12-13

Histoire Les derniers vétérans du D-Day attendus en France



Bill Becker, 98 ans, vétéran américain. BEST DEFENSE FOUNDATION

ENVIRON 250 VÉTÉRANS de la seconde guerre mondiale, américains, britanniques et canadiens, se préparent à venir célébrer en Normandie les 80 ans du Débarquement. Tous ces centenaires – ou quasi-centenaires – disent combien ce voyage leur tient à cœur, et à quel point le D-Day les a marqués. Cet article est le premier d'une série de trois, consacrée à ces heures historiques, particulièrement mises à l'honneur cette année.

PAGES 20 À 22

Economie Les nouveaux circuits de la mondialisation

A l'heure des tensions entre grandes puissances et de la montée du protectionnisme, certains pays dits « connecteurs » (Vietnam, Mexique, Maroc) servent de relais pour maintenir les échanges

PAGE 14

Festival de Cannes De New York à Téhéran, le jury a visé juste

La Palme d'or revient à l'Américain Sean Baker pour « Anora », et le Prix spécial du jury à l'Iranien Mohammad Rasoulof

PAGE 23

Narcotrafic L'ex-maire de Canteleu jugée à Bobigny

PAGE 11

Enfance Deux rapports sur les crèches, « un système à bout de souffle »

PAGE 11

Inde Sous Modi, une société de plus en plus inégalitaire

PAGE 18

Dossier Alexandra Roulet, Meilleure jeune économiste 2024

PAGES 16-17

M 00147 - 528 - F: 3,60 €

Algérie 220 DA, **Allemagne** 4,70 €, **Andorre** 4,20 €, **Autriche** 4,40 €, **Belgique** 3,90 €, **Espagne** 4,10 €, **Grèce** 4,10 €, **Guadeloupe-Martinique** 3,90 €, **Italie** 4,10 €, **Luxembourg** 4 €, **Maroc** 30 DH, **Pays-Bas** 4,50 €, **Portugal cont.** 4,10 €, **La Réunion** 3,90 €, **Sénégal** 2 500 F CFA, **Suisse** 4,80 CHF, **Tunisie** 6,50 DT

Le Monde
MARDI 28 MAI 2024



Des habitants d'un camp de déplacés, dans la bande de Gaza, tentent de récupérer des vivres après un bombardement par l'armée israélienne, le 26 mai au soir. MOHAMMED SALEM/REUTERS

Israël poursuit son attaque meurtrière à Rafah

L'Etat hébreu a frappé, dimanche, un camp de déplacés dans le sud de la bande de Gaza, faisant au moins 40 morts

JÉRUSALEM - *correspondance*

Des flammes dans la nuit. Des hurlements perçant l'obscurité. Des corps carbonisés et démembrés tirés d'un amas de décombres, y compris ceux d'enfants. Les images publiées, dimanche 26 mai, sur les réseaux sociaux, par des Palestiniens de Rafah, dépeignent des scènes d'horreur. Le camp de tentes de Barkasat, située dans cette ville du sud de la bande de Gaza, a été bombardé par l'armée israélienne, causant des dizaines de victimes parmi la population de déplacés qui y est installée. Longtemps épargnée par les combats au sol, à défaut des frappes aériennes, Rafah est le théâtre, depuis le 7 mai, d'une offensive terrestre israélienne, une nouvelle phase dans la guerre lancée par l'Etat hébreu en représailles à l'attaque du Hamas du 7 octobre.

Le bilan du bombardement s'élevait à au moins quarante morts lundi, selon le ministère de la santé de la bande de Gaza. *« Les équipes d'ambulanciers (...) transportent un grand nombre de martyrs et de blessés après que l'occupant a visé les tentes des personnes déplacées près du siège des Nations unies »*, a précisé le Croissant-Rouge palestinien sur X, ajoutant que *« ce lieu avait été désigné par l'occupation israélienne comme une zone humanitaire »*. L'endroit, situé dans le quartier de Tell al-Sultan, n'était pas inclus dans les zones dont l'armée israélienne avait ordonné l'évacuation, au début du mois. Il était géré par l'UNRWA, l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens.

L'ONG française Médecins sans frontières, qui a reçu plus de quinze cadavres et des dizaines de blessés dans la clinique de fortune qu'elle gère à Rafah, s'est dite *« horrifiée »* par cet événement, qui démontre une fois de plus qu'*« il n'y a pas d'endroit sûr »* à Gaza. *« Cet atroce massacre perpétré par les forces d'occupation israéliennes est un défi à toutes les résolutions internationales »*, s'est indignée pour sa part la présidence palestinienne dans un communiqué, accusant Israël d'avoir *« délibérément visé »* le centre de déplacés.

« Des cibles légitimes »

Les tirs sur le camp de Barkasat se sont produits un peu plus de quarante-huit heures après que la Cour internationale de justice (CIJ) eut ordonné à Israël d'*« arrêter immédiatement son offensive militaire »* à Rafah.

Une décision qui n'a été suivie d'aucun effet. Quelques heures avant les frappes israéliennes, le Hamas avait lancé, depuis Rafah, huit roquettes de moyenne portée en direction de Tel-Aviv. Ces tirs, qui n'ont fait aucune victime, étaient les premiers à viser la ville depuis le mois de janvier. L'armée israélienne a assumé son bombardement au nom de la lutte contre le Hamas. *« La frappe a été menée contre des cibles légitimes au regard du droit international, en utilisant des munitions précises et sur la base de renseignements précis indiquant que le Hamas utilisait la zone »*, a-t-elle déclaré dans un communiqué. L'état-major affirme que les frappes visaient deux responsables du mouvement islamiste chargés de ses activités en Cisjordanie occupée, Yacine Rabia et Khaled Nagar.

Le premier était accusé de gérer toutes les actions du groupe dans cette zone, et également d'avoir mené de *« nombreuses attaques terroristes meurtrières »*, notamment en 2001 et 2002. Le second est présenté par l'armée comme un responsable de premier plan, à l'origine lui aussi d'attentats dans les années 2001-2003, ayant entraîné la mort de civils et de soldats israéliens. Concernant le bilan humain de son bombardement, l'armée s'est bornée à noter avoir *« connaissance de rapports selon lesquels, à la suite de la frappe et de l'incendie qui s'est déclenché, plusieurs civils de la zone ont été blessés »*.

Le bain de sang de Rafah survient alors que la pression internationale s'accroît sur Israël. Lundi 20 mai, quatre jours avant le jugement de la CIJ, Karim Khan, le procureur de la Cour pénale internationale, avait requis des mandats d'arrêt contre les cadres du Hamas Yahya Sinouar, Mohammed Deif et Ismaïl Haniyeh ; mais aussi contre le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, et son ministre de la Défense, Yoav Gallant. Mercredi, l'Espagne, l'Irlande et la Norvège ont reconnu l'État de Palestine.

Mais cette pression internationale a ses failles, dans lesquelles s'engouffre l'État hébreu. Dans son ordonnance, la CIJ indique qu'Israël doit *« arrêter immédiatement son offensive militaire, et toute autre action menée dans le gouvernorat de Rafah, qui serait susceptible de soumettre le groupe*

Vendredi, la Cour internationale de justice avait ordonné à Israël « d'arrêter immédiatement son offensive »

des Palestiniens de Gaza à des conditions d'existence capables d'entraîner sa destruction physique totale ou partielle ». Israël n'y voit pas de demande d'arrêt strict des opérations de la part des juges. *« Ce qu'ils nous demandent, c'est de ne pas commettre de génocide à Rafah. Nous n'avons pas commis de génocide et nous ne commettrons pas de génocide »*, a déclaré samedi le conseiller à la sécurité nationale, Tzachi Hanegbi, à la Douzième chaîne.

Autre faille, celle offerte par l'allié américain. Si Washington a suspendu la livraison de bombes de 900 et 200 kilos, le secrétaire d'État, Anthony Blinken, avait affirmé, mi-mai, devant des chaînes de télévision américaines que, si Israël *« lançait une opération militaire majeure à Rafah, alors il y a certains systèmes que nous* [les Etats-Unis] *fournir*[aient] *pas pour cette opération »*. Or, Jake Sullivan, le conseiller à la sécurité nationale, a jugé mercredi qu'il ne voyait pas pour l'instant d'offensive majeure à Rafah : *« Ce que nous voyons, jusqu'ici, en matière d'opérations militaires israéliennes dans cette zone, est plus ciblé et limité. »* Des officiers israéliens qui venaient de quitter les combats à Rafah affirmaient samedi au *New York Times* qu'Israël *« utilise moins de puissance aérienne et d'artillerie, et des bombes moins nombreuses, plus petites, obligeant les soldats israéliens à s'engager dans une guérilla urbaine avec les combattants du Hamas »*.

Bien que le bombardement de Barkasat démente cette analyse, Israël ne devrait pas mettre fin à ses opérations à Rafah. En ce qui concerne l'évacuation des habitants de Rafah, Washington a accepté un plan plus que succinct, limité à l'installation de quelques milliers de tentes pour un million de déplacés. Cette population s'est réfugiée dans la zone de Mawasi, en bord de mer, et de Khan Younès, sur des sites sans latrines, ni points d'eau, ni tout-à-l'égout : *« sans camp correctement installé ni équipé »*, affirmait la semaine dernière au *Monde* un haut responsable humanitaire qui s'est rendu dans l'enclave.

« Moins de nourriture »

Dans sa décision de vendredi, la CIJ avait aussi demandé la réouverture du poste-frontière de Rafah, contrôlé, côté palestinien, par l'armée israélienne, à la grande colère de l'Égypte, qui avait arrêté les livraisons d'aide humanitaire, essentielles pour Gaza, depuis le 7 mai. Ces livraisons ont repris dimanche, via le terminal israélien de Kerem Shalom. D'autres arrivent par un nouveau checkpoint terrestre au nord de la bande. Si elles ont augmenté, elles ne sont pas assez nombreuses pour endiguer la crise humanitaire et contrer les menaces de famine.

« Nous recevons moins de nourriture, et les prix augmentent toujours plus », s'inquiète Kayed Hamad, résident du nord de la bande de Gaza dont l'accès à l'aide est largement coupé depuis que la guerre a commencé, en octobre. Quant à la jetée provisoire construite par l'armée américaine, pour acheminer plus de vivres à Gaza par la mer, elle semble peu fiable : quatre embarcations se sont échouées samedi matin à cause d'une *« mer agitée »*.

Sous pression internationale, Israël voit sa société se diviser de plus en plus. La découverte des dépouilles d'otages, et la vidéo de l'enlèvement de cinq soldates par des membres du Hamas, le 7 octobre, ont poussé le gouvernement à renvoyer ses négociateurs en Europe. Ce week-end, des médias israéliens ont rapporté que David Barnea, chef du Mossad, était parvenu à un accord avec le directeur de la CIA, William Burns, et le premier ministre qatari, Mohammed ben Abderrahmane Al-Thani, sur un nouveau cadre pour les négociations, lors d'une réunion à Paris. Mais ces efforts sont sans cesse torpillés par les messages martiaux envoyés par le premier ministre israélien, qui s'est dit, dimanche, *« fermement opposé »* à la fin de la guerre dans la bande de Gaza. Le négociateur de l'armée pour les otages, Nitzan Alon, avait plus tôt affirmé qu'avec ce gouvernement, *« il n'y aurait pas d'accord »*, selon les médias israéliens.

C'est dans cette ambiance qu'une vidéo, au parfum de mutinerie, a été postée samedi par un soldat israélien masqué, apportant un étrange soutien au chef du gouvernement : *« Premier ministre Benyamin Nétanyahou, la vidéo est pour vous. Nous, soldats réservistes, n'avons pas l'intention de remettre les clés à une quelconque autorité palestinienne. Nous n'avons pas l'intention de confier les clés de Gaza à une quelconque entité – Hamas, Fatah ou toute autre entité arabe. Les soldats réservistes sont derrière vous et nous voulons gagner. Nous voulons la victoire totale »*, a déclaré le soldat, reprenant l'antienne du premier ministre. Et d'ajouter : *« Yoav Gallant, tu ne peux pas gagner cette guerre. »* Le ministre de la Défense avait créé un séisme en Israël en appelant à un contrôle palestinien de l'enclave après la guerre.

La vidéo a été partagée par le fils du premier ministre en personne, Yaïr. Le soldat a été identifié et démobilisé ce dimanche. La sanction a été plus rapide que pour les innombrables exactions (pillage, saccage, autodafés de livres...) que commettent les militaires déployés dans Gaza et dont ils publient les images sur les réseaux sociaux. ■

SAMUEL FOREY

Mort de journalistes à Gaza : nouvelle plainte de RSF devant la CPI

Reporters sans frontières (RSF) a déposé, lundi 27 mai, une nouvelle plainte devant la Cour pénale internationale (CPI) pour « crimes de guerre commis par Israël contre des journalistes », a annoncé l'organisation dans un communiqué. Reporters sans frontières appelle le procureur de la Cour pénale internationale *« à enquêter sur ces crimes commis contre au moins neuf reporters palestiniens entre le 15 décembre 2023 et le 20 mai 2024 »*. Selon elle, plus de cent journalistes de Gaza ont été *« tués par l'armée israélienne »*. La presse internationale est toujours interdite d'accès dans la bande de Gaza par les autorités israéliennes.

Argentine : la diplomatie non conventionnelle de Javier Milei

A l'étranger, le président préfère rendre visite à ses « amis politiques » plutôt qu'à ses homologues

BUENOS AIRES - *correspondance*

Chaque fois que je vais quelque part, c'est une fête », assurait le président argentin, Javier Milei, fraîchement rentré d'Espagne, mardi 21 mai, au micro de la chaîne LN+. La dernière *« fête »* en date, un déplacement à Madrid du 17 au 19 mai, a tourné court et conduit à une crise diplomatique sans précédent.

Lors de son intervention à l'occasion de la convention Europa Viva 24 organisée par le parti d'extrême droite espagnol Vox, dont il était l'invité d'honneur, Javier Milei a attaqué, sans toutefois la nommer, l'épouse du premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, Begoña Gomez. Il l'a taxée de *« corrompue »*, alors qu'elle fait l'objet d'une enquête préliminaire pour « trafic d'influence » et « corruption ». Une accusation applaudie par son auditoire, mais qui faisait suite à plusieurs semaines d'échanges virulents entre les gouvernements espagnol et argentin.

Des *« excuses publiques »* ont été exigées par Madrid, qui a décidé de rappeler son ambassadrice *« définitivement »*. *« L'Argentine n'aura plus d'ambassadeur »*, a déclaré le ministre espagnol des affaires étrangères, José Manuel Albares, le 21 mai. Une première depuis la reconnaissance de l'Argentine par l'ancienne puissance coloniale (1859), et une décision qualifiée d'*« absurde »* prise par *« un socialiste arrogant »*, d'après Javier Milei, qui a assuré qu'il ne présenterait des excuses *« sous aucun prétexte »*.

« Pour la galerie »

Au-delà de la crise diplomatique avec le premier investisseur européen en Argentine, l'épisode espagnol confirme le ton particulier des voyages du président argentin depuis son arrivée au pouvoir, le 10 décembre 2023, et une diplomatie *« pour la galerie »*, où il *« surjoue le droitisme »*, estime Andrés Malamud, politologue spécialiste des relations internationales.

A Madrid, outre une rencontre avec des entrepreneurs espagnols, l'agenda de Javier Milei était centré sur la convention de ses alliés politiques d'extrême droite. Trois députés de l'opposition argentine ont d'ailleurs déposé un recours en justice le 25 mai, dénonçant l'usage de l'avion présidentiel pour se rendre à la convention de Vox. Un document émanant de l'ambassade argentine en Espagne, divulgué par le quotidien espagnol *El Pais*, informait en effet les autorités espagnoles de la venue du président argentin dans le cadre d'une *« visite privée »*.

Musk, Zuckerberg, Bukele

Auparavant, Javier Milei s'était rendu au Forum économique de Davos (Suisse), où il avait prononcé son premier discours à l'étranger en tant que chef d'Etat, le 15 janvier. Discours qui ressemble finalement à ceux de sa campagne. Le ton agressif, les attaques au *« socialisme »* et au *« féminisme »* semblent constituer sa marque de fabrique, qu'il soit candidat ou président. Il a enchaîné ensuite avec des déplacements en Israël, pays recevant le *« soutien inconditionnel »* de Javier Milei, qui étudie la Torah et envisage de se convertir au judaïsme, puis au Vatican et en Italie.

Le 24 février, il s'est envolé pour les Etats-Unis, pays qu'il considère comme son principal allié politique, pour assister à la convention annuelle des conservateurs américains. A la grand-messe des républicains, il a prononcé un discours et échangé une accolade chaleureuse avec l'ancien président Donald Trump. Il y est retourné le 12 avril, cette fois pour recevoir un prix d'« ambassadeur international de la lumière » à la synagogue The Shul, de Miami, avant de rendre visite à Elon Musk, à Austin, au Texas. Le 30 mai, il voyagera à San Francisco, où il a notamment prévu une rencontre avec le PDG de Meta, Mark Zuckerberg, puis au Salvador, pour assister à la cérémonie d'investiture du président Nayib Bukele.

> **« Milei considère qu'il est un prophète de l'anarcho-capitalisme qui, accessoirement, est président »**
>
> ANDRÉS MALAMUD
> politologue

Javier Milei, qui se définit lui-même comme le *« plus important promoteur de la liberté au monde »* et assure qu'il est parmi *« les cinq leaders les plus influents »*, ignore les règles de la diplomatie conventionnelle et ses homologues internationaux. *« Milei considère qu'il est un prophète global de l'anarcho-capitalisme qui, accessoirement, exerce la présidence d'un pays,* explique Andrés Malamud. *Evidemment, il accorde plus d'importance à son influence globale qu'à son emploi temporaire. »*

Une *« mégalomanie »* et des *« délires de grandeurs »* relevés notamment par le journaliste Reynaldo Sietecase, qui, dans son programme sur la Radio con vos, faisait remarquer que le président argentin voyageait beaucoup, *« non en mission officielle mais pour des raisons personnelles »*. Pour l'instant, en six déplacements à l'étranger depuis son investiture, Javier Milei n'a rencontré que deux chefs de gouvernement : la présidente du conseil italien, Giorgia Meloni, et le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou.

« Doctrinaire agressif »

Conséquences de ses diatribes, il a jeté le froid sur les relations avec la Chine. Il a par ailleurs qualifié le président brésilien, Luiz Inacio Lula da Silva, de *« communiste corrompu »*, le Mexicain Andrés Manuel Lopez Obrador *« d'ignorant pathétique et répugnant »*, et le Colombien Gustavo Petro d'*« assassin terroriste »*.

A sa ministre des affaires étrangères, Diana Mondino, et ses ambassadeurs, généralement des diplomates de carrière, de réparer ensuite les pots cassés. *« Le président est le doctrinaire agressif et elle, la conciliatrice pragmatique »*, explique Andrés Malamud. Pour le politologue, *« la diplomatie n'intéresse pas Milei. (...) Mais, c'est lui qui module l'image du pays, pas les ambassadeurs »*.

Alors que l'économie argentine a affiché une contraction cumulant – 5,3 % au premier trimestre et que la province de Misiones, dans le nord du pays, est secouée par d'importantes mobilisations rassemblant policiers, enseignants, personnels de la santé et de l'administration pénitentiaire, qui réclament de meilleurs salaires, la crise diplomatique surjouée avec Madrid aura toutefois permis au président de faire passer un temps au second plan les problèmes du pays. ■

ANAÏS DUBOIS

INDE

Six nourrissons morts dans un hôpital de New Delhi

Le patron d'un hôpital pédiatrique non agréé a été arrêté après l'incendie qui a causé la mort de six nourrissons, samedi 25 mai, dans un établissement de New Delhi. Selon la police, l'hôpital *« n'avait pas de système d'évacuation en cas d'incendie »*. En outre, son agrément avait expiré en mars et le propriétaire avait fait aménager plus de deux fois le nombre de lits autorisés dans le service. Une grande partie de l'Inde est confrontée à une vague de chaleur, provoquant de nombreux courts-circuits. Les autorités ont prévenu que les températures pourraient encore grimper dans les jours à venir. – *(AFP.)*

THAÏLANDE

Une députée condamnée à deux ans de prison

Un tribunal thaïlandais a condamné lundi 27 mai une députée du parti d'opposition Move Forward à deux ans de prison, après l'avoir reconnue coupable de diffamation envers la monarchie. Ces accusations découlent d'un discours que Chonthicha Jangrew avait prononcé en 2021. Le juge a estimé que ses propos sur la façon dont le gouvernement, alors dirigé par Prayuth Chan-o-cha, avait modifié les lois afin de donner au roi Vajiralongkorn plus de pouvoir pour contrôler la richesse du palais, qui est gérée par le bureau des biens de la Couronne, avaient pu désinformer le public. L'élue a déclaré qu'elle ferait appel. – *(AP.)*

En Inde, YouTube, dernier endroit pour la liberté d'expression

A l'image du jeune Dhruv Rathee, les contradicteurs du premier ministre Narendra Modi se réfugient sur la plate-forme de vidéos

NEW DELHI - *correspondante*

Il n'est pas candidat mais son influence grandit au fur et à mesure des semaines. Alors que la campagne des élections législatives en Inde entre dans la phase finale du vote (pour se terminer le 1er juin), Dhruv Rathee, 29 ans, physique de jeune premier, s'est mis en tête de *« sauver la démocratie indienne »*. Il officie, depuis l'Allemagne où il est basé, sur YouTube pour mettre au jour la réalité de l'Inde de Modi à travers des vidéos pédagogiques, mêlant animations, graphiques, coupures de presse. Le magazine *Time* l'a classé en 2023 comme l'un des leaders de la nouvelle génération. Avec 20 millions d'abonnés, sa chaîne s'est imposée comme l'une des plus regardées.

« Is India becoming a dictatorship ? » (« l'Inde devient-elle une dictature ? »), l'une de ces dernières réalisations, a été vue plus de 25 millions de fois ! Il y décortique les méthodes du gouvernement pour anéantir ses opposants, l'instrumentalisation des agences gouvernementales, l'ingérence du gouvernement central dans le fonctionnement des Etats fédérés, et invite le spectateur à aller voter et faire son devoir pour protéger la démocratie.

Le youtubeur, qui travaille avec une équipe d'une dizaine de personnes, a choisi de s'exprimer en hindi, la langue parlée dans toute l'Inde du Nord, la plus peuplée et la plus perméable aux idées du BJP. Il s'empare de tous les sujets polémiques, la crise du chômage, le scandale du financement des partis politiques, l'arrestation d'Arvind Kejriwal, le chef de gouvernement de Delhi, pour déconstruire l'image patiemment édifiée par le nationaliste hindou, candidat à un troisième mandat.

Pourtant, il se défend de faire de la politique. *« J'aime me définir comme un éducateur sur YouTube,* assure Dhruv Rathee. *Je ne suis ni journaliste ni influenceur. Nous avons atteint un point tel en Inde que même ceux qui ont des opinions politiques très différentes des miennes commencent à comprendre que quelque chose ne va pas du tout en Inde en ce moment. »*

« Sauver la démocratie »

Lorsque la campagne du BJP pour les élections législatives a pris un tour ouvertement islamophobe, il s'est attelé à démonter, en s'appuyant sur les travaux des historiens les plus reconnus Romila Thapar et Irfan Habib, la thèse, relayée par Modi lui-même, selon laquelle les hindous ont été les esclaves, durant mille ans, des envahisseurs musulmans.

Dhruv Rathee est devenu si populaire auprès de la jeunesse que ses vidéos ont été diffusées sur des écrans géants, et des partis politiques dont il ne veut pas citer le nom l'ont approché pour lui demander de travailler pour eux. Il a refusé. *« Je n'ai aucune allégeance envers un parti politique ; ma loyauté repose sur mes valeurs de rationalité, de liberté, d'inclusion, de progrès pour la nation et d'intégrité »*, affirme-t-il.

Le jeune homme a grandi dans une famille hindoue de l'Haryana, un Etat agricole frontalier de Delhi, avant de poursuivre des études supérieures, en génie mécanique et en énergie renouvelable en Allemagne. Son éloignement de l'Inde n'est pas étranger à la liberté d'expression qu'il s'octroie.

« Mon but, confie-t-il, *est de sensibiliser le plus possible les gens à la situation dans laquelle se trouve notre pays et aussi de sauver la démocratie indienne, parce que je crois sincèrement qu'elle est en danger. L'Inde n'est pas encore une dictature, mais la démocratie et la dictature ne sont pas comme un interrupteur qui s'allume et s'éteint. L'Inde a définitivement glissé vers le bas du spectre démocratique. Elle est en phase de transition. »*

Sa percée enfonce un coin dans un paysage médiatique et télévisuel passé sous le contrôle de propriétaires proches du pouvoir, comme Mukesh Ambani, le patron de Reliance Industries, détenteur d'une soixantaine de médias. Les 400 chaînes indiennes sont devenues au fil des années l'outil de propagande du pouvoir et le déversoir des haines des extrémistes hindous. Le magnat Gautam Adani, réputé pour sa proximité avec le premier ministre, a mis la main en 2022 sur la dernière chaîne indépendante, NDTV. Son journaliste vedette, Ravish Kumar, a été le premier à démissionner et à créer sa chaîne sur YouTube pour continuer à traquer les fake news du gouvernement.

Même si son impact est sans commune mesure avec les télévisions traditionnelles, YouTube constitue le dernier espace de liberté des journalistes indépendants. Le gouvernement l'a bien compris. Il a commencé à légiférer pour réglementer le contenu des réseaux sociaux, à travers notamment la loi sur les télécommunications adoptée en 2023. En vertu de cette législation, le gouvernement a fait bloquer une centaine de chaînes YouTube et de vidéos. ■

SOPHIE LANDRIN

Le Monde
MARDI 28 MAI 2024

A Kharkiv, le centre d'art Iermilov tente de résister

En dépit des assauts répétés sur la ville ukrainienne, le musée continue à accueillir le public

REPORTAGE
KHARKIV (UKRAINE) - *envoyé spécial*

Des bombardements s'entendent au loin. Mais ils n'empêchent pas quelques habitants de Kharkiv de franchir les portes du centre d'art contemporain Iermilov. Non pas pour s'y réfugier, même si cet espace souterrain, situé sous l'université nationale Karazin, une des plus grandes d'Ukraine, offre un refuge idéal pour se protéger des attaques quotidiennes sur la ville de l'Est. Mais, pour y visiter l'exposition de Pavlo Makov, un artiste local très populaire dans le pays.

Visiter un musée en cette période peut sembler saugrenu, alors que, depuis le 11 mai, les attaques sont quasi quotidiennes. Samedi 25 mai, elles ont encore fait seize morts et des dizaines de blessés, selon un bilan provisoire des autorités régionales, après que l'armée russe a attaqué, en pleine journée, un hypermarché de bricolage situé dans la banlieue. Mais la vie continue et, pour les habitants de Kharkiv, le musée représente une bulle d'air au milieu du chaos. *« Il est crucial de garder un endroit où les gens peuvent se retrouver pour discuter et réfléchir »*, explique Natalia Ivanova, la directrice du musée.

Pour le personnel, l'accueil est pourtant loin d'être évident. En ce 17 mai, Taïssia Krivko a le sourire tendu, le visage marqué par la fatigue. La jeune femme de 18 ans se partage entre l'accueil des quelques curieux et ses révisions d'examen de deuxième année à l'université de psychologie. Elle ne cesse de tirer sur une cigarette électronique. La nuit précédente a été particulièrement agitée et perturbée par de nombreuses explosions. *« Je n'ai juste pas réussi à dormir »*, dit-elle d'un air accablé.

« Ce n'est pas un truc glamour où les gens boivent du champagne. C'est un endroit où il se passe quelque chose de bien, de beau »
TAÏSSIA KRIVKO
chargée de communication du centre d'art Iermilov

Compte tenu de ce danger permanent, Taïssia Krivko a fini par acheter un matelas gonflable, afin de pouvoir dormir au sous-sol du centre, dans le cas de bombardements massifs qui l'empêcheraient de rejoindre son appartement. Le lieu dispose du nécessaire pour vivre, à l'exception d'une douche. *« Mais on a une fontaine »*, plaisante Ielizaveta Koval, 20 ans, la meilleure amie et collègue de Taïssia Krivko, citant le nom de l'œuvre centrale de l'exposition de Pavlo Makov, *The Fountain of Exhaustion*, exposée à la Biennale de Venise, en 2022.

« Nous avons commencé à penser à cette exposition dans les premières semaines de guerre, quand Makov était ici, dans l'abri », raconte, dans un éclat de rire, Natalia Ivanova, la directrice du centre depuis l'ouverture de celui-ci, en 2012. Au début de l'invasion russe de février 2022, alors que les bombes pleuvaient sur Kharkiv, l'espace nommé d'après une des figures de l'avant-garde ukrainienne, Vassili Iermilov (1894-1968), avait servi de lieu de refuge pour de nombreux artistes. Quelques semaines plus tard, l'eau et l'électricité avaient finalement été coupées, et le centre fermé jusqu'au printemps 2022. Le centre avait accueilli des conférences d'artiste, ainsi qu'un concert, en mai 2022, dont Mme Ivanova garde un souvenir ému. *« Il n'y avait pas beaucoup de monde à Kharkiv à l'époque,* poursuit-elle encore. *Mais, ce soir-là, l'ambiance était magique. »* L'initiative en revient à Serhiy Jadan lui-même, une des figures littéraires du pays, chanteur dans un groupe de punk rock, résident à Kharkiv.

En mars 2023, le centre rouvre officiellement, avec une exposition constituée d'œuvres d'artistes locaux, réalisées pendant les premiers mois de guerre, et n'a plus jamais fermé. *« Nous ne faisons que réagir aux situations »*, explique encore Mme Ivanova, persuadée que la culture est plus que jamais cruciale lorsque la vie est *« complètement bouleversée »*. Le simple fait de rester ouvert est d'autant plus important aux yeux de Taïssia Krivko que l'espace est un des derniers lieux permettant ce genre d'échappatoire. Avant la guerre, *« Kharkiv était un centre culturel pour le pays,* rappelle-t-elle. *Mais, aujourd'hui, les artistes, les musiciens et les poètes ont peur de venir ici. Et nous avons peur aussi que Kharkiv soit plongée dans le silence »*.



Ielizaveta Koval, employée du centre d'art contemporain Iermilov, à Kharkiv (Ukraine), le 17 mai. LAURENT VAN DER STOCKT POUR « LE MONDE »

« Nos amis sont très nerveux »

Parfois, lorsque la ville se retrouve privée de courant en raison des attaques des infrastructures énergétiques de la région, les visiteurs suivent les expositions à la lumière de leur téléphone portable. *« Même s'il y a moins de monde à nos vernissages ou à nos expositions,* continue Taïssia Krivko, *on a l'impression que c'est un moment spécial, vraiment honnête. Ce n'est pas un truc glamour où les gens boivent du champagne. C'est un endroit où tout le monde se rencontre, où il se passe quelque chose de bien, de beau. »*

Lorsque la ville se retrouve privée de courant, les visiteurs suivent les expositions à la lumière de leur téléphone

Six expositions ont déjà été présentées dans le centre d'art depuis mars 2022, toutes tournées vers des artistes ukrainiens. *« Les gens se réintéressent à la culture ukrainienne »*, constate Ielizaveta Koval. *« Ils ne savaient pas que nous avions autant d'artistes originaires de la ville »*, abonde Taïssia Krivko.

Si l'ambiance à Kharkiv, ces deux dernières semaines, ne ressemble en rien à la panique des débuts de l'invasion de février 2022, lorsque les forces russes avaient traversé la frontière de la même manière pour tenter, sans succès, de s'emparer de la deuxième plus grande ville d'Ukraine, Taïssia Krivko et Ielizaveta Koval y voient malgré tout de nombreuses similitudes. *« Beaucoup de nos amis sont très nerveux,* explique cette dernière. *Les choses commencent de plus en plus à ressembler au début de la guerre. »* Elles ne pensent pas pour autant à quitter la ville bombardée. Tout dépendra, selon elles, de l'avancée de l'offensive des forces russes dans la région. *« S'ils se rapprochent suffisamment pour bombarder avec leur artillerie, alors les gens partiront,* poursuit Taïssia Krivko. *Pas tous, bien sûr. Mais c'est comme ça que les gens pensent »*. ■

THOMAS D'ISTRIA

Crainte d'une nouvelle offensive russe

Dans un discours diffusé dimanche 26 mai dans la soirée, prononcé à Kharkiv devant les ruines d'une des plus grandes imprimeries d'Ukraine détruite jeudi, le président ukrainien a déclaré que les forces de Moscou se massaient à la frontière en vue d'une nouvelle offensive terrestre. Volodymyr Zelensky n'a pas donné d'autres détails sur l'attaque potentielle, mais l'inquiétude monte quant à la possibilité d'une offensive sur la région frontalière de Soumy, dans le nord-est du pays, alors que l'armée de Kiev souffre d'un manque de soldats et peine à contenir les assauts russes le long de la ligne de front. La deuxième plus grande ville du pays, distante d'une trentaine de kilomètres de la Russie, est la cible quasi quotidienne de bombardements depuis le déclenchement d'une opération militaire terrestre russe, le 11 mai.

Reprise timide du dialogue entre Chine, Japon et Corée du Sud

Les trois pays se concentrent sur une coopération dans des domaines consensuels afin de surmonter leurs divergences géopolitiques

PÉKIN, SÉOUL - *correspondant et envoyé spécial*

A défaut de dessiner une forme d'entente cordiale, le sommet réunissant la Chine, le Japon et la Corée du Sud, les 26 et 27 mai, à Séoul, a permis de relancer une coopération trilatérale dans les limbes en raison de la pandémie de Covid-19 et des tensions internationales.

Dans le communiqué émis après la rencontre organisée dans le cadre verdoyant de la Maison Bleue, l'ex-résidence présidentielle, le président sud-coréen, Yoon Suk Yeol, le premier ministre chinois, Li Qiang, et le chef du gouvernement nippon, Fumio Kishida, expriment leur volonté de *« coopérer étroitement pour la paix et la prospérité dans la région »*. Le texte prévoit des initiatives dans six domaines fixés par l'hôte sud-coréen : le commerce, les sciences, la gestion des catastrophes, la culture, le développement durable et la santé.

« Le fondement de la coopération entre les trois pays est la compréhension et la confiance mutuelles », a souligné M. Yoon, lors de la conférence de presse finale, lundi 27 mai. M. Kishida a salué les résultats obtenus, parlant d'une *« occasion importante de consolider la revitalisation des processus entre les trois pays »*. M. Li a appelé à *« sortir des suspicions et des malentendus par un dialogue honnête »*, ainsi qu'à *« promouvoir un monde multipolaire et s'opposer à la confrontation des blocs »*.

Un bémol à la bonne volonté affichée est venu de l'annonce, le même jour, par la Corée du Nord, de son intention de lancer un satellite avant le 4 juin. MM. Yoon et Kishida l'ont critiquée, y voyant une *« violation des sanctions onusiennes »*. M. Li espère que *« les pays concernés feront preuve de retenue »*, tout en soulignant que *« la Chine a toujours fait des efforts pour maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne »*.

La question nord-coréenne a rappelé la profondeur des divergences entre les trois voisins. Comme l'expliquait un membre de l'administration Yoon avant le sommet, dans le contexte actuel de fortes tensions autour de Taïwan et de la Corée du Nord, et sur fond de rivalité entre la Chine et les Etats-Unis, *« la simple tenue de la rencontre est en elle-même significative »*. L'absence du président chinois, Xi Jinping, limitait aussi les échanges sur les questions militaires et de sécurité, ajoutait Kang Jun-young, de l'université Hankuk.

Ne pas s'aliéner Pékin

Il s'agissait de la 9e édition de ce sommet, plutôt axé historiquement sur les questions économiques. La première fut organisée en 2008. Les tensions géopolitiques et la pandémie de Covid-19 ont empêché d'en faire un événement annuel. La 8e rencontre datait de 2019, à Chengdu (Chine).

Cette fois, l'annonce officielle du sommet n'est intervenue que trois jours avant sa tenue, car Pékin a protesté contre la venue à Taipei, le 20 mai, de parlementaires sud-coréens et japonais pour l'investiture du nouveau président taïwanais, Lai Ching-te, honni des autorités chinoises.

Il semble toutefois que la Chine tenait à ce 9e sommet. Elle voit d'un œil inquiet le rapprochement dans les domaines sécuritaire et économique des pays de la région (Japon, Corée du Sud, Taïwan, Philippines) avec leur rival américain. Par ailleurs, la Corée du Sud renforce ses liens avec le Japon depuis l'élection, en 2022, de M. Yoon.

Tokyo et Séoul souhaitaient aussi cette rencontre, car ils refusent de s'aliéner Pékin, voisin géographique, partenaire économique de premier plan et interlocuteur incontournable face aux menaces nord-coréennes et russes. *« La diplomatie japonaise à l'égard de la Chine est trop axée sur la dissuasion. Le Japon doit chercher des moyens de peser sur les décisions de la Chine »*, estime Satoru Mori, de l'université Keio de Tokyo. Nommé en janvier, le nouveau ministre des affaires étrangères sud-coréen, Cho Tae-yul, considère les relations avec la Chine *« aussi cruciales que l'alliance avec les Etats-Unis »*.

Différend sur Fukushima

La première journée du sommet fut consacrée aux rencontres bilatérales, tenues derrière la façade de brique rouge du Musée national d'art moderne et contemporain. Propice à la créativité, l'atmosphère a donné lieu à certaines avancées entre MM. Yoon et Li, comme la création d'un « dialogue de sécurité 2 + 2 » entre les ministres de la défense et des affaires étrangères, et la relance des discussions sur l'élargissement de l'accord bilatéral de libre-échange signé en 2015. La Chine et la Corée du Sud doivent *« refuser de faire des questions de commerce et d'économie des questions de politique et de sécurité, et maintenir stables et fluides les chaînes d'approvisionnement bilatérales et mondiales »*, a averti M. Li.

Avec M. Kishida, M. Yoon a souligné sa volonté de poursuivre les coopérations dans la perspective du 60e anniversaire, en 2025, de l'établissement des relations diplomatiques.

L'entretien entre MM. Kishida et Li fut l'occasion d'aborder les tensions autour des îlots Senkaku-Diaoyu, administrés par Tokyo, mais revendiqués par Pékin et Taipei, et les menaces sur l'archipel nippon d'Okinawa, provoquées par l'intensification de la présence navale chinoise. M. Kishida a aussi abordé la question de l'eau contaminée de la centrale nucléaire de Fukushima, traitée avant d'être rejetée dans l'océan. Mécontente de cette mesure, la Chine a suspendu les importations de produits de la mer de la région de Fukushima pour *« protéger la sécurité alimentaire et la santé de la population »*.

Ces questions restent en suspens, mais la dynamique du dialogue semble relancée. Le prochain sommet est prévu au Japon en 2025. ■

PHILIPPE MESMER ET HAROLD THIBAULT

Turquie : l'extrême précarité des saisonniers syriens

Des dizaines de milliers d'exilés travaillent dans les champs, en proie à l'exploitation et livrés à la misère

REPORTAGE

ADANA, GAZIANTEP (TURQUIE) - *envoyé spécial*



A Gaziantep, dans ce Sud profond turc, à une cinquantaine de kilomètres de la frontière syrienne, la saison de l'ail et des pistaches n'a pas encore commencé. La récolte du coton est pour septembre. L'heure est au séchage des poivrons, des piments et des aubergines étendus à perte de vue sur des terres de couleurs vives, jaune, rouge et noir, flanquées de collines âprement tisonnées par un ciel de feu. Ici, sur les hauteurs de la petite ville périphérique d'Oguzeli, une petite dizaine de Syriens s'échinent sur la récolte du jour. Certains ont des gants, un couteau pour simple outil et des montagnes de cageots à remplir avant la venue de camions hors d'âge, vestiges d'une prospérité éphémère. Un monde de labeur, de sueur et de silences, entièrement livré à l'exploitation et à la misère.

Abdullah Zahra, 17 ans, venu d'Alep en 2012 pour échapper avec toute sa famille à la guerre en Syrie, a commencé à travailler dans ces champs il y a deux ans, depuis qu'il a quitté l'école, où il a très vite appris à parler le turc. *« Je préfère être ici*, glisse l'adolescent d'une voix basse, *même si c'est dur, très dur. »* Avec ses trois frères, ses parents et un oncle, Abdullah vit dans un appartement en ville. *« Notre famille s'en sort plutôt bien*, dit-il. *La plupart des travailleurs saisonniers comme nous habitent dans des tentes plus ou moins près des serres ou des terres agricoles. »*

« Jusqu'à quinze heures par jour »

Le travail commence au lever du jour et se termine au coucher, entre dix à onze heures dans les champs, sept jours sur sept, avec un jour de pause tous les quinze jours, en fonction de l'activité. Le visage marqué par la fatigue, Abdullah affirme gagner 600 livres turques par jour, l'équivalent de 17 euros, soit environ 450 euros par mois, les bons mois. A cette somme s'ajoute l'aide mensuelle octroyée aux familles syriennes par le gouvernement turc et l'Union européenne, entre 500 et 700 livres turques par personne et par enfant (entre 14 et 20 euros). *« Au total, c'est peu »*, ose-t-il. Insuffisant, ne serait-ce que pour atteindre le salaire minimum turc (17 500 livres turques, soit un peu plus de 500 euros), qui est déjà lui-même juste en deçà du seuil de pauvreté.

« En juin, précise-t-il, *nous serons plus nombreux, le travail sera plus intense, jusqu'à quinze heures par jour. »* Après, il travaillera encore trois mois, selon la demande. Peut-être à Urfa, à l'est, ou dans la région de Mersin, voire peut-être à Antalya, encore plus à l'ouest, quelque part en tout cas le long de cet axe sud turc, où les terres baignées de chaleur regorgent de fruits et légumes, et consument une grande part de la main-d'œuvre saisonnière à vil prix. Les chiffres varient, mais le pays compte près de 3 millions de travailleurs agricoles saisonniers, dont moins d'un tiers est déclaré. Il y a encore une dizaine d'années, plus des trois quarts des ouvriers agricoles saisonniers étaient d'origine kurde. La donne a brutalement changé depuis l'arrivée des réfugiés syriens.

Commencée en 2011, avant de s'accentuer nettement entre 2013 et 2015, cette vague migratoire vers la Turquie a atteint un pic dans les années suivantes avec 3,6 millions de Syriens, auxquels Ankara a accordé un statut de protection temporaire, devenant leur premier pays d'accueil au monde. Ils seraient près de 3,2 millions aujourd'hui, un chiffre en baisse en raison des expulsions en très nette hausse depuis plus d'un an vers la Syrie, des retours dits « volontaires » et des exils clandestins vers les pays de l'espace Schengen. Autant de chiffres pour lesquels il n'existe aucune donnée vérifiable.

Très vite, dans ce Sud turc, plusieurs centaines de milliers de Syriens se sont tournés vers le travail agricole saisonnier, sans doute le secteur déjà le plus pauvre et le plus défavorisé du pays. Moins regardant en tout cas sur les conditions de travail, les cadences, la sécurité et l'emploi des mineurs. Selon une enquête de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture parue en 2023, à Ankara, la moyenne d'âge des saisonniers syriens est de 20 ans, soit quinze de moins que la moyenne habituelle de leurs collègues turcs.

Un tiers d'entre eux est analphabète. La moitié vit dans des tentes de fortune, dont certains camps temporaires ne disposent ni de salles de bains ni de toilettes. Et même quand celles-ci sont disponibles, la situation est souvent insalubre. D'après le rapport, seuls deux tiers des travailleurs ont un accès régulier à l'électricité et à l'eau. Et la moitié de leurs enfants âgés de 6 à 15 ans ne vont pas à l'école.

« Le travail saisonnier est le gros point noir de la présence syrienne en Turquie », admet un diplomate européen à Ankara, négociateur des plans d'aide aux réfugiés. Pire, la situation s'aggrave avec les effets d'une crise économique qui n'en finit pas. De nombreuses ONG telles que l'Association des travailleurs précaires (Gis-Der) n'ont cessé ces dernières années de pointer la détérioration des conditions de vie. Beaucoup ont souligné que le nombre de membres des familles de travailleurs saisonniers s'est accru pour compenser la perte de pouvoir d'achat causée par une inflation élevée. Une tendance qui laisse présager une augmentation du nombre d'enfants employés sur les champs. *« A mesure que la situation s'aggrave, la pauvreté des familles oblige les enfants à travailler »*, souligne Özgür Hüseyin Kosu, membre du réseau de surveillance en santé et sécurité au travail ISIG.

Fin avril, une circulaire concernant les travailleurs agricoles saisonniers a été signée par le président Recep Tayyip Erdogan, la troisième depuis 2010. Celle-ci met l'accent sur les conditions sanitaires et l'accès à l'éducation des plus jeunes. Même si l'effort est jugé louable par les différents acteurs du secteur, la directive ne s'attaque pas, selon eux, aux principaux maux comme l'opacité des rémunérations par les exploitants, l'absence de contrôle réel du travail des enfants ou encore une bureaucratie jugée dysfonctionnelle.

Le jeune Abdullah sait que les autorités d'Ankara poussent les réfugiés à retourner en Syrie, surtout depuis l'élection présidentielle de mai 2023 qui a nécessité, pour la première fois, un second tour pour reconduire M. Erdogan à la tête de l'Etat. *« La crise économique, notre présence importante, on nous accuse de tous les problèmes, ce qui est injuste. En Syrie, il y a encore la guerre, elle ne s'est jamais arrêtée, le danger est partout, et pour rien au monde je n'y retournerai. Je me suis habitué ici. Mes plus jeunes frères ne parlent même plus arabe. Et puis, nous travaillons ! »*

« La situation est pire en Syrie »

A Adana, l'autre grande région agricole, située à deux heures de route, les tentes bâchées s'alignent le long des routes de campagne, comme des wagons de chemin de fer hors d'usage, parfois des deux côtés de l'asphalte ou du chemin de terre, mais toujours en bordure des champs et entourées de détritus. Ali a 24 ans, trois enfants, bientôt un quatrième et le projet de s'installer ici, pour de bon. Originaire de la ville frontalière de Tall Abyad, il ne dit pas autre chose au sujet de son pays : *« La situation est même pire, il n'y a aucun travail, on tue pour un rien, la corruption est partout. »* Lui se verrait bien rester ici, dans sa tente. Il dit avoir de l'eau par la mairie, rien à payer surtout. *« Je ne pourrai pas m'en sortir si je devais payer un appartement. »* Les enfants ? *« Ils ne vont pas à l'école, ils sont habitués. »*

A moins de 100 mètres en ligne droite, les tentes des travailleurs saisonniers kurdes. Elles sont une vingtaine, égayées, comme partout ailleurs ici, par les cris et les rires des enfants. Trois frères attendent sous le cagnard la navette pour aller siroter un soda au marché du coin. C'est leur jour de repos. Ils ont 16, 24 et 25 ans. Izzet, Sahin et Sinan parlent d'une seule et même voix. *« Tout va mal depuis leur arrivée. Les Syriens cassent les prix, acceptent de travailler une demi-heure plus tôt le matin, une demi-heure de plus le soir, plus parfois. Nous, on demande 700 livres turques la journée, même 770 livres turques pour payer le transporteur, mais là, c'est presque impossible. S'ils n'avaient pas été là, on gagnerait au moins 1 000 livres turques, un revenu un tant soit peu décent. »*

Le débit est nerveux, les regards las. Tous trois disent avoir pensé à aller plus à l'ouest, vers Izmir, Manisa et même Bursa, où les conditions sont réputées être un peu moins mauvaises. *« Beaucoup d'entre nous sont déjà partis, comme poussés par les Syriens. »* Sahin ajoute, avant de monter dans le minibus : *« Dans les champs, quand on travaille côte à côte, on leur dit de ne pas accepter un tarif aussi bas, mais ils ne nous écoutent pas. »* Demain, il essaiera à nouveau. ■

NICOLAS BOURCIER

> **« A mesure que la situation économique du pays s'aggrave, la pauvreté des familles augmente et oblige les enfants à travailler »**
>
> ÖZGÜR HÜSEYIN KOSU
> membre d'un réseau de surveillance en santé

Le Monde
MARDI 28 MAI 2024

Glissement de terrain meurtrier en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Plus de 2 000 personnes pourraient avoir été enterrées vivantes, ont annoncé les autorités

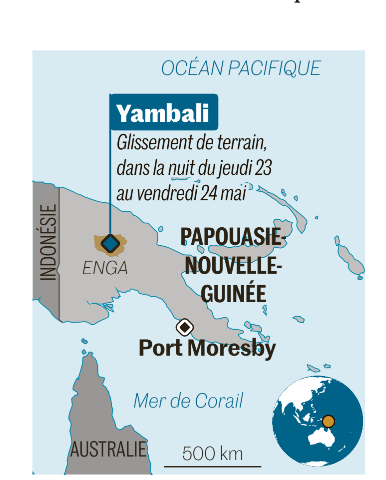


Le village de Mulitaka, dans la province d'Enga, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, le 26 mai. STR / AFP

SYDNEY - *correspondance,*

Pour l'instant, seuls *« cinq corps et une jambe »* ont été retrouvés sous le gigantesque glissement de terrain qui a englouti un village du nord-ouest de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le matin du vendredi 24 mai. Mais le gouvernement de cet Etat insulaire de l'Océanie a annoncé, lundi 27 mai, que plus de 2 000 personnes pourraient avoir été enterrées vivantes. La veille, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), une branche de l'ONU, avait avancé un bilan probable à 670 victimes. Surpris dans leur sommeil à 3 heures, la plupart des habitants du village de Yambali, dans la province d'Enga, n'ont pas eu le temps de fuir.

Samedi, les autorités locales faisaient état de seulement sept blessés, dont un enfant, pris en charge par les services de secours. Environ 150 maisons et deux dispensaires ont été ensevelis. Six autres villages ont été touchés. Les fortes pluies des dernières semaines sont la cause probable de la catastrophe. Le gouvernement a fait appel à l'aide internationale. L'ancien colon australien, l'un des voisins les plus proches de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, a annoncé préparer l'envoi d'aide humanitaire.



Dimanche, les secours cherchaient à évacuer 1 250 survivants vers des zones plus sûres, car des pans de collines continuent de s'effondrer. Les glissements de terrain ont en effet tendance à se propager : une fois une zone déstabilisée, les terrains voisins peuvent, eux aussi, être entraînés. *« Nous avons averti les populations locales, qui recherchent leurs proches, d'être très prudentes »*, témoigne, depuis la capitale Port Moresby, Maki Igarashi, la responsable de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

« Les Papouasiens sont habitués aux éruptions volcaniques, mais, à ma connaissance, c'est la première fois que le pays est confronté à un glissement de terrain d'une telle ampleur et avec autant de victimes. La situation est dramatique », juge l'humanitaire. L'organisation compte 150 volontaires basés dans la région des Hautes-Terres, *« prêts à intervenir, dès que possible, pour notamment apporter des biens de premières nécessités comme des couvertures, des kits d'hygiène ou encore des jerricans à eau »*, précise Maki Igarashi contactée lundi matin. Sur place, les sauveteurs ont désormais peu d'espoirs de retrouver des survivants, ensevelis sous 6 à 8 mètres de boue. *« Les gens sont en train d'accepter cette catastrophe, l'heure est au deuil et à l'affliction »*, a déclaré dimanche Serhan Aktoprak, chef de la mission de l'OIM dans ce pays insulaire du Pacifique Sud, cité par l'agence Associated Press.

Montée des océans

D'après des images aériennes, c'est tout un pan de colline qui s'est effondré, ne laissant qu'une large traînée de roche et de terre ocre – plus de 3 hectares – au milieu d'une région à la végétation luxuriante. Sur les bords de la coulée, on aperçoit des débris de constructions en tôle et des arbres balayés. Les survivants ont tenté de leur venir en aide, mais avec de simples bêches, ils n'ont pas pu faire grand-chose face à l'ampleur du désastre. Le glissement de terrain a emporté au moins 200 mètres de la principale route de la région, déjà naturellement reculée : Enga est situé à environ 600 km de la capitale.

D'où la difficulté à faire venir des engins de chantier et à acheminer de l'aide, alors que l'eau est également coupée. *« Nous nous attendons donc à ce que les opérations de recherche et de sauvetage se poursuivent pendant des jours, voire des semaines »*, a expliqué Mate Bagossy, conseiller humanitaire des Nations unies, à la chaîne australienne ABC.

Des convois transportent depuis samedi de la nourriture, de l'eau et d'autres produits de première nécessité vers le village dévasté situé à 60 kilomètres de la capitale provinciale, Wabag. Mais ils avancent lentement, car ils ne doivent pas traverser la zone dans l'obscurité pour des raisons de sécurité. La région est traversée par des conflits entre tribus de plus en plus meurtriers à mesure que les armes à feu se diffusent. Samedi, huit personnes ont été tuées et une trentaine de maisons incendiées le long de la route qui relie le Yambali à la capitale provinciale, lors d'affrontements entre clans sans lien avec le glissement de terrain. *« Ces violences expliquent aussi le nombre particulièrement élevé de victimes. Selon mes informations, des habitants des zones environnantes avaient fui les affrontements pour se réfugier dans ces villages. La population y était donc supérieure à ce qu'elle est normalement »*, explique Maki Igarashi.

Le pays est particulièrement vulnérable au changement climatique

Etat pauvre de 10 millions d'habitants, dépendant largement de l'exploitation de ses ressources minières (or, argent, cuivre, nickel…), la Papouasie-Nouvelle-Guinée est particulièrement vulnérable au changement climatique.

Les habitants des littoraux des centaines d'îles que compte le pays sont menacés par la montée des océans, tandis que ceux de l'île principale seront touchés l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes. Dans un rapport publié en 2021, la Banque mondiale met en garde contre *« l'augmentation très significative des risques de catastrophes »*.

« Ces risques sont susceptibles de peser d'abord sur les communautés les plus pauvres. Les crues, les glissements de terrain et les inondations côtières devraient s'intensifier. La population touchée par les inondations et les dommages économiques qui en découlent devraient doubler d'ici 2030 », prévoit l'institution ■

ISABELLE DELLERBA ET SIMON LEPLÂTRE (À PARIS)

La Seine et les fleuves européens contaminés par un « polluant éternel »

Une présence généralisée et à des niveaux élevés de l'acide trifluoroacétique, qui appartient à la famille des PFAS, a été détectée

Près de 1,5 milliard d'euros d'investissements, quatre ouvrages d'assainissement créés, dont un bassin de rétention des eaux usées et pluviales d'une capacité équivalente à 20 piscines olympiques… L'Etat et les collectivités n'ont pas ménagé leurs efforts pour rendre la Seine baignable pour les Jeux olympiques puis pour le public à partir de 2025. La « baignabilité » de la Seine renseigne seulement sur sa qualité bactériologique à travers la surveillance de deux familles de bactéries (*Escherichia coli* et entérocoques). Une autre pollution, d'origine chimique, passe sous les radars. Un rapport publié lundi 27 mai révèle une *« contamination généralisée »* des cours d'eau en Europe par l'acide trifluoroacétique (TFA), un « polluant éternel » aussi peu connu que réglementé, issu notamment de la dégradation des pesticides appartenant à la grande famille des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS).

Les associations du Réseau européen d'action contre les pesticides (PAN Europe) ont prélevé des échantillons d'eau dans vingt-trois fleuves et six nappes phréatiques de dix pays de l'Union européenne (France, Allemagne, Espagne, Belgique, Autriche, Pays-Bas…). Les analyses ont été confiées au réputé Centre technologique de l'eau de Kalsruhe (Allemagne). Les résultats montrent la présence de PFAS dans tous les échantillons et à plus de 98 % de TFA. Cette substance ne fait aujourd'hui l'objet d'aucune norme spécifique, mais dans près de 80 % des échantillons, les concentrations de TFA dépassent la valeur limite de 500 nanogrammes par litre – fixée pour la somme totale des PFAS présents – de la directive européenne sur l'eau potable qui doit s'appliquer à partir de 2026. Les niveaux de TFA détectés oscillent entre 370 ng/l dans la Salzach, à Salzbourg, et 3300 ng/l dans l'Elbe, à Hambourg (Allemagne), avec une moyenne de 1180 ng/l.

Effets documentés sur le foie

« C'est sans doute la contamination la plus importante et la plus répandue des eaux de surface et souterraines européennes par un produit chimique fabriqué par l'homme », commente Salomé Roynel, la coordinatrice du réseau PAN. *Le Monde* a soumis les résultats à plusieurs experts. Tous les jugent *« préoccupants »*. *« Cette contamination généralisée est très inquiétante d'autant que les niveaux rapportés sont assez élevés »*, estime Ian Cousins, professeur en chimie de l'environnement à l'université de Stockholm.

Avec une concentration de 2 900 ng/l, la Seine est le deuxième fleuve le plus pollué en TFA après l'Elbe. L'échantillon a été prélevé en avril au pied de Notre-Dame, non loin du futur site de baignade publique qui doit ouvrir à l'été 2025. De quoi s'inquiéter pour la santé des futurs nageurs, olympiques et quidam ? *« Nager de temps en temps n'affectera pas les gens, mais je recommanderais de ne pas se baigner régulièrement »*, indique le toxicologue Jacob de Boer (Vrije Universiteit Amsterdam). *« Sur la base des connaissances actuelles sur la toxicité du TFA, je ne m'inquiéterais pas de nager dans la Seine »*, juge de son côté Ian Cousins.

L'exposition aux PFAS est associée à certains cancers, à des troubles endocriniens et du système reproducteur ou encore à une baisse de la réponse immunitaire aux vaccins. Faute d'étude épidémiologique spécifique, de nombreuses zones d'ombre demeurent sur la toxicité du TFA. *« Nous ne savons pas encore si le TFA a un effet toxique sur notre système immunitaire*, note Jacob de Boer. *Si ce n'est pas le cas, le problème est de moindre importance. Si c'est le cas, nous avons un sérieux problème. »*

Aux Pays-Bas, l'Institut national de la santé publique et de l'environnement (RIVM) suspecte de possibles répercussions sur le système immunitaire. Pointant également des effets documentés sur le foie, le RIVM présume le TFA aussi toxique que les autres PFAS. Aussi, en avril 2023, le RIVM a fixé une valeur limite indicative pour l'eau potable à 2 200 ng/l, si et seulement si aucun autre PFAS n'est présent.

Osmose inverse

Comment expliquer la présence du TFA, et à de telles concentrations, dans la Seine et les autres fleuves européens ? Ses sources d'émission sont multiples. Il sert à la fabrication de nombreux PFAS et il est également leur produit de dégradation. Parmi les principales sources d'émission, on retrouve les gaz fluorés utilisés dans les systèmes de refroidissement (réfrigérateurs, climatisation) et les pesticides (flufénacet, diflufénican, fluazinam…). Les stations d'épuration et les rejets industriels des fabricants de TFA sont également une source de contamination des rivières. A l'automne 2023, Générations futures a ainsi mesuré des niveaux records de TFA autour de l'usine Solvay de Salindres, dans le Gard.

Aucune plate-forme chimique produisant du TFA n'est présente sur la Seine, à proximité de Paris. Les ONG privilégient la piste des pesticides. *« En amont de Paris, la Seine et ses affluents ont traversé la Côte-d'Or, l'Yonne, la Marne, l'Aube… autant de grands départements agricoles »*, commente François Veillerette, le porte-parole de Générations futures, qui a supervisé la partie française des analyses. Outre à Paris, l'association a effectué des prélèvements en zone agricole, dans l'Aisne et l'Oise, en amont de Compiègne, et dans la Somme, en amont d'Amiens. Les concentrations, comprises entre 1500 ng/l et 2400 ng/l, sont également parmi les plus élevées retrouvées en Europe.

Selon une modélisation réalisée en 2023 par l'Agence fédérale allemande pour l'environnement, les pesticides sont la principale source de pollution par le TFA en zone rurale, loin devant les gaz fluorés – qui contaminent les eaux par l'intermédiaire de la pluie. En novembre 2023, PAN Europe a révélé qu'environ 12 % des substances actives des pesticides de synthèse autorisés dans l'Union européenne – soit 37 molécules sur 306 – appartenaient à la famille des PFAS. Les quantités de ces *« pesticides PFAS »* vendues en France sont passées de 700 tonnes en 2008 à plus de 2300 tonnes en 2021. Une autre étude publiée en février a mis en évidence une forte augmentation de la contamination des fruits et légumes par ces pesticides PFAS.

A l'instar des ONG, Jacob de Boer appelle à une *« interdiction »* des pesticides PFAS – comme des gaz fluorés – et à la mise en œuvre de la restriction générale de toute la famille des « polluants éternels » en discussion au niveau européen. Le chercheur rappelle que le TFA résiste aux traitements classiques (charbon actif ou ozonation) des stations d'épuration. Seule la technique dite de l'osmose inverse serait efficace. Une technologie très consommatrice en eau, très énergivore et aux coûts exorbitants.

C'est le pari fait par le Syndicat des eaux d'Ile-de-France, qui prévoit d'investir plus de 1 milliard d'euros pour équiper ses trois usines à l'horizon 2030. Un choix contesté par le président d'Eau de Paris, Dan Lert, qui prône une *« sanctuarisation »* des captages d'eau potable et souligne la question non résolue de l'élimination des concentrés de polluants issus des traitements : *« Ils seront rejetés dans la Seine, la Marne et l'Oise qui serviront de poubelles. »* ■

STÉPHANE MANDARD



Emmanuel Macron devant la convention sur la fin de vie, à Paris, le 3 avril 2023. AURÉLIEN MORISSARD/AFP


Le sénateur Henri Caillavet (à droite) sur Antenne 2, le 14 juin 1978. BRIDGEMAN IMAGES


Jean Leonetti, François Hollande et Alain Claeys, à Paris, le 2 février 2016. STEPHANE DE SAKUTIN/AFP

« Aide à mourir » : cinquante ans de débats

Les députés commencent, lundi, l'examen du texte sur la fin de vie, le quatrième sur le sujet depuis 1999

RÉCIT

Sous le cristal de Baccarat des lustres de la salle des fêtes de l'Elysée, Emmanuel Macron, soudain, doute : *« Les lois n'ont pas épuisé le grain de chaque situation, chaque cas, chaque drame. Le peuvent-elles et le doivent-elles d'ailleurs ? »* L'interrogation est fugace. Ce 3 avril 2023, devant les membres de la convention citoyenne sur la fin de vie venus lui remettre leurs conclusions, le chef de l'Etat promet un projet de loi qui dessinera le *« modèle français de la fin de vie »*.

L'Assemblée nationale devait entamer, lundi 27 mai, l'examen du texte gouvernemental relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie. Le projet de loi prévoit que toute personne majeure souffrant de douleurs physiques et psychologiques *« insupportables »* liées à une *« affection incurable »* pourra demander un accès à une *« aide à mourir »*.

Pour souligner la révolution qu'induit ce texte, le Conseil d'Etat indique dans son avis du 4 avril qu'il *« introduit une double rupture par rapport à la législation en vigueur, d'une part, en inscrivant la fin de vie dans un horizon qui n'est plus celui de la mort imminente ou prochaine et, d'autre part, en autorisant, pour la première fois, un acte ayant pour intention de donner la mort »*.

Et puisque l'expression « aide à mourir » mérite aussi une traduction, le Conseil d'Etat précise qu'il s'agit de *« la légalisation, sous certaines conditions, de l'assistance au suicide et, dans l'hypothèse où la personne n'est pas en mesure physiquement de s'administrer elle-même la substance létale, de l'euthanasie à la demande de cette personne »*.

Les tours et les détours du débat depuis près de cinquante ans autour de la question du soulagement des douleurs de l'agonie ne laissaient pas présager un tel séisme législatif. Il aura fallu un entrelacs de débats éthiques, d'affaires médiatiques, de lois, de considérations politiques pour en arriver à ce basculement.

SÉISME LÉGISLATIF

Le point de départ de ce chemin chaotique pourrait être le 21 février 1978. *Le Monde* publie ce jour-là cinq tribunes sur la fin de vie dont celle du sénateur (Radical) du Lot-et-Garonne Henri Caillavet. L'ancien secrétaire d'Etat, par ailleurs franc-maçon, fait la promotion de sa proposition de loi relative au droit de *« vivre sa mort »*. Il défend l'idée que *« tout majeur ou mineur émancipé, sain d'esprit, peut s'opposer à la prolongation artificielle de sa vie s'il est atteint d'une affection incurable, pathologique ou accidentelle »*.

Le père de la première loi sur le don d'organes propose qu'un malade puisse *« refuser un acharnement thérapeutique »*. La proposition n'est pas adoptée. Mais elle pose la première pierre d'un mouvement en faveur de la reconnaissance des droits des malades. Il débouchera notamment sur la loi du 4 mars 2002, dite « loi Kouchner », qui prévoit qu'*« aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment »*.

C'est aussi dans les années 1980 qu'émergent deux courants qui vont devenir conflictuels. L'un est inspiré par des médecins hospitaliers qui s'indignent de l'indifférence, à leurs yeux, d'une partie de leurs pairs au sort de leurs patients mourants. Ces pionniers de la médecine palliative en France sont souvent mus – mais pas seulement – par leurs valeurs catholiques. Ils se rangent derrière l'étendard de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP) créée en 1990.

Emerge parallèlement une aspiration dans la société française à la liberté de choisir sa mort. L'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) est créée en 1980.

La SFAP et l'ADMD antagonisent le débat sur la fin de vie. De cette confrontation, le courant opposé à l'« aide active à mourir » sort une première fois gagnant. La loi promulguée le 9 juin 1999 instaure le droit d'accès à des soins palliatifs, destinés à faciliter la fin de vie.

Mais l'affaire Vincent Humbert ouvre à nouveau le débat. Victime, à 19 ans, d'un accident de voiture en 2000, devenu tétraplégique, muet, aveugle, mais lucide, le jeune homme demande en vain en 2002 un *« droit de mourir »* au président de la République Jacques Chirac, qui lui répond : *« Je ne peux vous apporter ce que vous attendez. »* En septembre 2003, sa mère, Marie Humbert, tente alors de provoquer son décès. Il meurt deux jours plus tard, avec l'aide d'un médecin. Tous deux sont poursuivis en justice.

« SÉDATION PROFONDE »

La loi du 22 avril 2005, portée par le député (UMP, l'ancien nom du parti Les Républicains) des Alpes-Maritimes Jean Leonetti, découle en partie du cas Vincent Humbert. Elle autorise la *« limitation ou l'arrêt de traitements (...) lorsqu'ils apparaissent inutiles, disproportionnés ou n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie. (...) Dans ce cas, le médecin sauvegarde la dignité du mourant et assure la qualité de sa vie en dispensant des soins palliatifs »*, édicte la loi. Pour ses artisans, hostiles à l'euthanasie, la loi de 2005 marque une nouvelle victoire. Elle instaure un « laisser mourir » mais proscrit le droit de « faire mourir ».

Mais cette *« troisième voie, entre acharnement thérapeutique et euthanasie »*, selon la SFAP, est à son tour remise en question par une nouvelle affaire, celle de Chantal Sébire. Défigurée par une maladie orpheline, cette femme de 52 ans se suicide en mars 2008, après avoir demandé en vain à l'Etat le *« droit de mourir »*. Jean Leonetti se voit confier à nouveau une mission pour évaluer sa propre loi de 2005. Il conclut à un rejet de l'euthanasie, mais reconnaît que des aménagements au texte doivent être envisagés.

> **VINCENT HUMBERT, TÉTRAPLÉGIQUE, DEMANDE EN 2002 UN « DROIT À MOURIR » À JACQUES CHIRAC, QUI RÉPOND : « JE NE PEUX VOUS APPORTER CE QUE VOUS ATTENDEZ »**

En 2012, François Hollande, candidat du Parti socialiste à l'Elysée, promet dans son programme non pas *« de dépénaliser mais d'encadrer la mort dans la dignité »*. La loi votée le 2 février 2016 prolongera en fait celle de 2005 : portée par Jean Leonetti et par le député (PS) de la Vienne Alain Claeys, elle ouvre *« un droit » « à une sédation profonde et continue (...) jusqu'au décès »* si le pronostic vital du malade est engagé à court terme (quelques heures à quelques jours). L'acte vise à faire dormir pour éviter de *« faire souffrir »* ; il est toutefois accompli *« sans intention »* de donner la mort, font valoir les partisans du texte.

« François Hollande n'avait pas de réticences personnelles, confie au *Monde* Marisol Touraine, ministre de la santé à l'époque. *Mais il pensait qu'une telle évolution cliverait de nouveau la société »*.

Si les politiques résistent ou hésitent, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), lui, évolue dans sa réflexion et recule de moins en moins devant l'obstacle. Opposé en 1991 à l'euthanasie, le CCNE considère en 2000 qu'une *« position d'engagement solidaire pourrait trouver une traduction juridique dans l'instauration d'une exception d'euthanasie »*. Dans son rapport, remis à François Hollande en 2012, le professeur Didier Sicard, président du CCNE de 1999 à 2008, préconise un geste médical *« accélérant la survenue de la mort »* dans certains cas. En 2013, Jean-Claude Ameisen, qui préside alors l'instance, referme la porte, estimant que la *« légalisation »* de l'assistance au suicide *« n'est pas souhaitable »*. Mais en 2018, dans un avis sur les lois de bioéthique, le CCNE ouvre à nouveau la voie à *« une évolution législative éventuelle »*.

C'est sur ce chemin éthiquement balisé qu'Emmanuel Macron décide de s'engager. Réélu à l'Elysée en 2022, il se fait fort d'avancer sur la question sans diviser la société. *« J'ai tendance à penser qu'en 2022 la société a évolué, qu'elle est plus apaisée qu'en 2016 »* sur le sujet, analyse Mme Touraine.

Emmanuel Macron applique la méthode que résume Jean-François Delfraissy, actuel président du CCNE : *« Lorsque les sujets sont*

« L'IDÉE D'UNE MORT “DIGNE ET CHOISIE” EST UNE FICTION BOURGEOISE DONT LES MILIEUX POPULAIRES SERONT LES PREMIÈRES VICTIMES »

DOMINIQUE POTIER
député (PS) de Meurthe-et-Moselle

complexes, la démocratie en santé s'exprime dans un triangle : l'expertise des médecins, l'avis des citoyens et finalement le politique. » Premier acte : le CCNE, officiellement *« autosaisi »* du sujet de la fin de vie, rend le 13 septembre 2022 son avis 139, dans lequel il juge éthiquement acceptable de dépénaliser l'*« aide active à mourir »* à certaines conditions.

Deuxième acte : à la demande de l'exécutif, une convention citoyenne sur la fin de vie est mise en place au Conseil économique, social et environnemental. Ses conclusions, rendues le 3 avril 2023, s'avèrent proches de la position du CCNE. Près de 76 % des 184 participants tirés au sort se déclarent favorables à une loi qui autorise le suicide assisté et l'euthanasie. Ce droit doit s'accompagner obligatoirement d'un renforcement de l'offre de soins palliatifs, exigent les conventionnels.

CONDITIONS « STRICTES »

Fort de cette onction citoyenne, Emmanuel Macron met en chantier un projet de loi qui ouvre la possibilité d'une « aide à mourir », selon des conditions *« strictes »*. Le chef de l'Etat sait qu'il a pour lui une opinion publique de plus en plus favorable à l'euthanasie et au suicide assisté, selon les sondages.

L'ADMD salue l'avènement du projet de loi. La gauche également, ainsi que la majorité des députés macronistes. Mais les opposants au projet ne désarment pas. Les plus virulents demeurent les équipes de soins palliatifs, qui ont des relais et des alliés dans le monde médical. *« Il n'y a pas deux camps dans cette affaire, celui des conservateurs religieux et celui des progressistes écologistes*, clame la psychiatre et psychanalyste Faroudja Hocini. *Il y a un troisième camp, celui des valeurs du soin. »*

Des parlementaires Renaissance, socialistes, communistes s'insurgent contre les conséquences de la loi pour les plus *« vulnérables »*. *« L'idée d'une mort “digne et choisie” est une fiction bourgeoise dont les milieux populaires seront les premières victimes »*, s'alarme, dans un entretien à *La Vie*, le 15 mai, Dominique Potier, député (PS) de Meurthe-et-Moselle.

Mais surtout Emmanuel Macron trouve peu de relais parmi les intellectuels. Il a consulté les représentants des cultes, hostiles à l'euthanasie, reçu le soutien de personnalités du monde de la culture. Mais, parmi les chercheurs et les penseurs, le texte a peu mobilisé, voire déplu. *« L'Etat ne peut être mêlé en aucune manière à la mort d'une personne »*, réagit en mars l'écrivain François Sureau, jadis proche d'Emmanuel Macron.

Certains philosophes, comme André Comte-Sponville, se sont prononcés pour l'accès à une mort choisie, d'autres, à l'inverse, comme Camille Riquier, s'y opposent. Ce conseiller de la rédaction de la revue *Esprit* explique aussi pourquoi il se tient à distance du débat. *« La fin de vie est un dilemme devant lequel la morale est impuissante »*, écrit-il dans *Le Monde* du 25 mars. *« Car les nombreuses contradictions qu'elle soulève dérivent de l'ambiguïté de notre propre rapport à la mort, à la fois crainte et désirée*, poursuit le philosophe. *Et nul n'y échappe. »* A commencer par les parlementaires qui vont devoir se prononcer sur le texte. L'épineux débat va durer quinze jours à l'Assemblée. ■

BÉATRICE JÉRÔME

A l'Assemblée, le difficile consensus

Le projet de loi présenté par le gouvernement a déjà été modifié en commission

Une « aide à mourir », mais pour qui et comment ? C'est la question vertigineuse à laquelle les parlementaires vont devoir répondre lors de l'examen du projet de loi sur l'accompagnement des malades et de la fin de vie, à partir de lundi 27 mai, à l'Assemblée nationale. Ce texte ouvre pour la première fois en France la possibilité d'un accès à une mort médicalement assistée pour les malades incurables et vise, dans le même temps, à améliorer l'offre de soins palliatifs.

Le gouvernement a prévu *« des conditions strictes »* à la mise en œuvre de cette « aide à mourir ». *« Etre majeur, français [“ou résider de façon stable et régulière en France”*, prévoit le texte], *en capacité d'exprimer son choix avec discernement jusqu'à la dernière étape, être atteint d'une maladie grave et incurable avec un pronostic vital engagé à court ou à moyen terme et des souffrances physiques ou psychologiques réfractaires aux traitements »*, a rappelé le premier ministre, Gabriel Attal, dans un entretien à *La Tribune Dimanche* le 26 mai. La ministre de la santé, Catherine Vautrin, se pose en *« garante de l'équilibre du texte »*, alors que près de 3 300 amendements ont été déposés. La volonté de l'exécutif de préserver le cadre du projet dessiné au départ a déjà volé en éclats. En commission spéciale, les députés de gauche, avec l'appui d'une partie du camp présidentiel, ont modifié certains des critères d'accès à l'« aide à mourir ». Conduisant à *« dénaturer »* l'esprit du projet, a déploré Frédéric Valletoux, ministre délégué à la santé.

Le texte du gouvernement prévoyait que seuls les malades dont le *« pronostic vital »* est engagé *« à court ou à moyen terme »* pourraient voir leur demande d'« aide à mourir » acceptée. Or deux amendements adoptés – l'un de Renaissance, l'autre du Parti socialiste – ont modifié le texte, qui indique désormais que les personnes souffrant d'une maladie incurable *« en phase avancée ou terminale »* y seront éligibles.

Liberté de choix du patient

Cette réécriture a été votée par le député (apparenté MoDem) de Charente-Maritime Olivier Falorni, rapporteur général du texte, et par l'une des quatre corapporteurs, Laurence Maillart-Méhaignerie (Renaissance, Ille-et-Vilaine), contre l'avis de la présidente de la commission spéciale, Agnès Firmin Le Bodo (Horizons, Seine-Maritime), ex-ministre d'Elisabeth Borne et cheville ouvrière du projet de loi. Et contre l'avis de Mme Vautrin.

Depuis, M. Falorni et Mme Firmin Le Bodo font étalage de leurs divergences. Pour M. Falorni, ce critère sur *« le pronostic vital engagé à court ou à moyen terme »* n'est pas *« tenable »*. Le député estime qu'il exclut les personnes atteintes de la maladie de Charcot ou d'autres maladies neurodégénératives. Malgré des paralysies ou des pertes d'autonomie, certains de ces malades ont une espérance de vie bien plus longue qu'un an (durée estimée d'un pronostic à moyen terme). Mme Firmin Le Bodo affirme à l'inverse que la notion de *« pronostic vital à moyen terme n'exclut en rien les malades de Charcot »*.

La Haute Autorité de santé a été saisie par Mme Vautrin et rendra un avis sur l'évaluation d'un pronostic à moyen terme à l'automne. Sur la base de cet avis, *« les médecins auront une marge d'appréciation en tenant compte de chaque maladie et au terme d'un colloque singulier avec le malade »*, soutient Mme Firmin Le Bodo. De son côté, Mme Vautrin est sur le pied de guerre pour convaincre un maximum de parlementaires macronistes de voter les amendements qui rétabliront le projet dans sa première mouture.

Autre sujet de crispation pour les tenants de l'équilibre gouvernemental : parvenir à rétablir la version initiale du texte, qui prévoit que le geste létal est réalisé par le malade, sauf s'il ne peut *« physiquement »* l'accomplir. En commission spéciale, les députés ont voté un amendement de la députée (Renaissance) du Val-d'Oise Cécile Rilhac, qui laisse le choix au malade entre les deux modalités.

Un sujet qui promet de raviver le clivage entre les députés qui défendent avant tout la liberté de choix du patient et ceux qui vont se faire les porte-parole des soignants – en grande partie hostiles à l'idée de devoir accomplir une euthanasie. *« C'est bien beau d'écrire une loi pour se faire plaisir mais il faudra alors rentrer en circonscription dire aux malades qu'on a créé un nouveau droit mais qu'aucun soignant n'acceptera de suivre »*, prévient la députée (La France insoumise, LFI) de Meurthe-et-Moselle Caroline Fiat, corapporteuse du texte et infirmière de profession.

« Délit d'entrave »

Troisième ligne rouge que le gouvernement souhaite ne pas voir franchie : celle qui prévoit que seuls les malades qui auront leur plein discernement pourront accéder à une « aide à mourir ». Cette condition devrait pourtant être remise en cause, y compris par des députés de la majorité, qui estiment que les médecins devraient tenir compte de la volonté du malade exprimée dans ses directives anticipées. Cette volonté – consignée par écrit – devra être suivie, même si la personne n'est plus en état de réitérer sa demande d'« aide à mourir » juste avant le geste létal. Une telle évolution du texte ouvrirait l'« aide à mourir » aux malades d'Alzheimer, redoute l'exécutif.

Autre illustration des dissensions qui se dessinent jusqu'au sein du camp présidentiel, un amendement LFI a été adopté en commission, après avis favorable de Mme Vautrin, pour la création d'un délit d'entrave à l'« aide à mourir », sur le modèle de celui qui existe sur l'IVG. Cette disposition tend encore un peu plus les relations avec le milieu médical, déjà réticent. *« Je tiens à rassurer les professionnels de santé. Ce délit d'entrave a pour objectif de les protéger »*, a précisé Mme Vautrin dans *Le Figaro*, samedi. Face à cette disposition, la députée (Renaissance) de Seine-Maritime Annie Vidal souhaite créer un délit d'incitation à l'« aide à mourir ».

Comment réunir une majorité sur ce texte ? Pour l'instant, la question ne se pose pas, selon Gabriel Attal. *« Ce texte ne fera jamais consensus. Les LR ne le voteront pas, de toute façon. La majorité sera à aller trouver à gauche »*, anticipe à l'inverse Cécile Rilhac. Des intuitions qui se vérifieront – ou non – lors du vote solennel du texte, le 11 juin. ■

MARIAMA DARAME ET B. J.

Le Monde
MARDI 28 MAI 2024

Vautrin, ministre du travail à temps partiel

Chargée de l'emploi, mais aussi de la santé et des solidarités, elle est critiquée par les syndicats, qui doutent de sa disponibilité

PORTRAIT

Depuis son entrée au gouvernement, Catherine Vautrin ne chôme pas. Une pile vertigineuse de dossiers s'élève dans le bureau de l'hôtel du Châtelet, situé rue de Grenelle, à Paris, où elle a pris ses quartiers le 11 janvier. Ces derniers temps, deux thèmes ont retenu la ministre du travail, de la santé et des solidarités : la réforme de l'assurance-chômage et la loi relative à la fin de vie.

Mais il y a bien d'autres questions sur lesquelles l'ex-élue Les Républicains (LR), ralliée à la Macronie, planche : « l'acte II » de la transformation du marché de l'emploi, les besoins de financement des hôpitaux, la création d'un congé de naissance… Son emploi du temps est joliment rempli. Tellement rempli que plusieurs de ses interlocuteurs regrettent qu'elle ne soit qu'à temps partiel sur le volet « travail » de son maroquin. François Hommeril, le président de la CFE-CGC, lui a même lancé cette petite pique pleine d'ironie, lors d'une conférence de presse : *« J'ai cru comprendre que, depuis quelques mois,* [le ministère du travail] *était fermé. »*

Dès le départ, l'ampleur de ses attributions a frappé les esprits. Au mois de janvier, Catherine Vautrin s'est déployée sur de multiples fronts, des investissements dans le système de soins à l'élaboration d'une loi sur le grand âge, en passant par le temps que les enfants consacrent aux écrans ou les congés payés. *« Ses prérogatives sont si larges qu'elles font presque penser à l'empire de Charles Quint sur lequel le soleil ne se couchait jamais*, déclare Raymond Soubie, président du groupe Alixio et conseiller social de Nicolas Sarkozy quand celui-ci était à l'Elysée (2007-2012). *Regrouper dans un même portefeuille le travail, la santé et les solidarités est assez exceptionnel dans l'histoire de nos institutions. »*

« La relation fonctionne bien avec elle et son équipe »
FRÉDÉRIC SOUILLOT
secrétaire général de FO

Des cas de figure un peu équivalents se sont, toutefois, déjà présentés au cours de la Ve République. Xavier Bertrand s'est occupé du travail, de l'emploi et de la santé entre novembre 2010 et mai 2012, avec l'aide d'un ministère délégué à la formation professionnelle et d'un secrétariat d'Etat chargé de la santé. Peut être mentionné le ministère de l'emploi et des solidarités, de juin 1997 à mai 2002, qui a été flanqué, selon les périodes, de deux ou trois ministères délégués (dont un à la santé) et d'un secrétariat d'Etat. Chargé des affaires sociales et de l'emploi entre mars 1986 et mai 1988, Philippe Séguin a pu s'appuyer sur un ministère délégué à la santé et à la famille et, par moments, sur deux secrétariats d'Etat (dont l'un sur la Sécurité sociale).

Mme Vautrin n'est pas non plus livrée à elle-même. Les renforts sont arrivés, le 8 février, avec trois ministres délégués : Sarah El Haïry (enfance, jeunesse, familles), Fadila Khattabi (personnes âgées, handicapés) et Frédéric Valletoux (santé et prévention). Cet attelage aurait pu laisser penser qu'elle se concentrerait sur les dossiers concernant le travail et l'emploi. Les faits tendent à prouver qu'elle veut monter en première ligne sur les items centraux entrant dans son pré carré, avec une appétence pour la sphère du soin, du médico-social et du quatrième âge.

« Presque un contre-signal »

« Elle a clairement choisi d'avoir le travail en direct, puisqu'elle n'a pas de ministère délégué sur cette matière, mais on l'entend autant, sinon plus, parler de santé. Ça peut brouiller les cartes », relève Cyril Chabanier, le numéro un de la CFTC. Michel Picon, le président de l'Union des entreprises de proximité, la trouve *« très absorbée par beaucoup d'autres dossiers »*, même si elle donne *« l'impression de prendre peu à peu ses marques »*.

« Je ne suis pas sûr que le fait de lui donner une charge aussi imposante soit judicieux », commente M. Soubie. Ce ne sont pas les qualités de Mme Vautrin qui sont en cause, tient-il à souligner. Mais elle risque, selon lui, *« d'avoir une disponibilité limitée à accorder aux partenaires sociaux, alors même qu'il est crucial, dans la fonction qui est la sienne, d'entretenir des contacts réguliers avec eux »*.



Dans son bureau, à Paris, le 4 avril. KAMIL ZIHNIOGLU POUR « LE MONDE »

Président de la société de conseil Quintet et directeur du cabinet de Muriel Pénicaud lorsque celle-ci était ministre du travail (mai 2017-juillet 2020), Antoine Foucher se montre tranché : *« Même si on peut comprendre la volonté de resserrer le gouvernement, le périmètre de Catherine Vautrin est beaucoup trop large*, estime-t-il. *Quand on prépare un projet de loi aussi important que celui portant sur la fin de vie, comment voulez-vous avoir assez de temps pour imaginer une réforme puissante sur le travail et le pouvoir d'achat, qui est le premier sujet de préoccupation des Français ? »* A ses yeux, c'est *« presque un contre-signal »* qui est envoyé à la population *« sur la prise en compte de ses attentes »*.

Trop dispersée, Mme Vautrin ? Elle reconnaît ne pas être à 100 % sur le travail, mais c'est, en partie, la conséquence d'un choix, à l'en croire. Elle assure avoir été en retrait pour ne pas perturber les discussions que les syndicats et le patronat ont menées, du 22 décembre 2023 au 10 avril, sur « un nouveau pacte de la vie au travail » : *« La première chose que m'ont dite les uns et les autres quand je suis arrivée, c'est "laissez-nous négocier". Je fais en sorte de donner au dialogue social toute son importance »*, indique-t-elle au *Monde*.

Ce désir de privilégier l'écoute et d'être attentive aux corps intermédiaires est jugé sincère par plusieurs poids lourds du paritarisme. En presque cent cinquante jours, Frédéric Souillot, le leader de FO, affirme avoir *« rencontré Mme Vautrin plus fréquemment que son prédécesseur, Olivier Dussopt, en un an et demi »*. *« La relation fonctionne bien avec elle et son équipe*, complète-t-il. *Elle fait moins de com que beaucoup de ses homologues, mais a répondu rapidement à chacune de nos interpellations sur le sort d'entreprises en difficulté, qu'il s'agisse de Duralex ou d'ExxonMobil. »*

Une « force de frappe »

Marylise Léon, la secrétaire générale de la CFDT, pense que la ministre *« respecte ses interlocuteurs »* : *« A notre égard, elle a toujours tenu ses engagements et ne nous a jamais pris par surprise, malgré les désaccords que nous pouvons avoir sur l'action du gouvernement – en particulier sur l'assurance-chômage. »* Le président du Medef, Patrick Martin, a des divergences avec Mme Vautrin, mais il la juge à la hauteur : *« Elle est très au fait de ses dossiers et démontre des capacités de décision remarquables*, soutient-il, louangeur. *Elle a de l'expérience, de l'autorité et consacre beaucoup de temps à sa mission. »* Autrement dit, le terrain d'action très vaste de Mme Vautrin ne poserait pas de difficultés.

Mieux même, on pourrait y voir un atout, selon Astrid Panosyan-Bouvet, députée Renaissance de Paris : *« L'intérêt d'avoir un portefeuille élargi*, avance-t-elle, *c'est que ça procure une force de frappe et crée des synergies entre différents sujets. »* Une analyse partagée par Olivier Dutheillet de Lamothe, qui est bien placé pour en parler puisqu'il fut conseiller de M. Séguin.

Une structuration de ce type présente deux grands avantages, d'après M. Dutheillet de Lamothe. D'abord, *« elle renforce considérablement le poids des ministères sociaux vis-à-vis du ministère des finances et permet à ces ministères de négocier des crédits dans de bien meilleures conditions »*, explique-t-il. En outre, *« cela élargit considérablement le champ de la négociation et la liberté de manœuvre du ministre »* en lui offrant la possibilité d'échanger avec les partenaires sociaux sur tous les sujets.

Placée au quatrième rang dans l'ordre protocolaire, Mme Vautrin semble donc avoir du poids. Mais elle rencontre tout de même un *« problème »* dans l'exercice de ses responsabilités, observe Pierre Ferracci, président du Groupe Alpha et spécialiste du social : d'autres membres du gouvernement s'immiscent *« de façon répétée sur le travail et l'emploi, en particulier Bruno Le Maire, qui est intervenu sur ces thèmes à maintes reprises depuis l'automne 2023 »*. *« Elle est sous la pression du ministre de l'économie aux idées très libérales, qui affiche sa volonté de transformer le modèle social, tandis qu'elle s'inscrit plutôt dans la filiation du gaullisme social »*, décrypte M. Ferracci.

« Tout est décidé à l'Elysée et à Bercy, mis en œuvre à Matignon, et le ministère du travail s'exécute »
FRANÇOIS HOMMERIL
président de la CFE-CGC

« Bruno Le Maire fait du Bruno Le Maire, on ne va pas passer notre temps à réagir à tout ce qu'il dit », répond-on dans l'entourage de la ministre. De fait, les relations ont connu des tensions. Le coup de rabot de 1,1 milliard d'euros infligé en février à Mme Vautrin fut dur à encaisser. Elle s'est démenée pour faire prévaloir ses vues sur les coupes à opérer. *« Autant je comprends la logique budgétaire, autant c'est à Grenelle qu'on décide où sont réalisées les économies »*, insiste-t-elle.

Parvient-elle à s'imposer ? Plusieurs responsables patronaux le pensent. Mais le doute est permis, pour M. Hommeril : *« Tout est décidé à l'Elysée et à Bercy, mis en œuvre à Matignon et le ministère du travail s'exécute ensuite »*, fulmine le président de la CFE-CGC. M. Le Maire n'est pas le seul à pâturer dans les plates-bandes de Mme Vautrin. Il y a aussi le premier ministre Gabriel Attal, qui entend imprimer sa marque sur les politiques de l'emploi.

Agir dans l'ombre

« Comme d'autres ministres abordent ses thématiques, ça ne l'aide pas à être identifiée », constate M. Chabanier, qui fait part de la difficulté *« à savoir quel sujet elle va traiter elle-même, quel poids elle a vraiment »*. M. Picon renchérit : *« Beaucoup de monde – au sein du gouvernement – parle à sa place, à commencer par Bruno Le Maire, ce qui ne lui facilite pas la tâche. »*

Son cabinet défend une ministre qui ne recherche pas l'exposition médiatique, préférant agir dans l'ombre. *« Catherine Vautrin est courageuse, elle a une approche rigoureuse des choses, à la fois politique et économique*, corrobore Thibaut Guilluy, le directeur de France Travail. *Elle sait faire la différence entre une mauvaise dépense et un bon investissement, et, surtout, elle sait ce qu'est le travail. » « Elle est passée par le monde de l'entreprise, donc elle a la vision de quelqu'un qui connaît le fonctionnement de l'entreprise, des relations sociales*, souligne Mme Panosyan-Bouvet. *Elle n'a pas une vision abstraite des choses, ce qui est essentiel. »*

Elle devra porter « l'acte II » de la réforme du marché du travail, annoncé en janvier par Emmanuel Macron. Lors d'un tête-à-tête, le 24 avril, Sophie Binet, la secrétaire générale de la CGT, a questionné la ministre sur ce projet. *« Ses explications ont été brumeuses, qu'il s'agisse du périmètre du texte ou de la date à laquelle il sera présenté*, rapporte la syndicaliste. *On sait seulement qu'il pourrait aborder d'autres thématiques que celles qui avaient été discutées par les acteurs sociaux, à l'occasion de la négociation pour un nouveau pacte de la vie au travail. »*

Ce flou inquiète Mme Binet et l'amène à se demander si Mme Vautrin est décisionnaire ou si elle pratique la rétention d'informations. Ce qui est sûr, c'est que l'ex-élue LR a encore du chemin à parcourir pour convaincre tous ses interlocuteurs qu'elle n'est pas une ministre du travail intermittente. ■

BERTRAND BISSUEL ET THIBAUD MÉTAIS

Réforme de l'assurance-chômage : la durée d'indemnisation va baisser

DE TOUS LES TOURS DE VIS infligés aux demandeurs d'emploi depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017, celui prévu pour 2024 est particulièrement serré. Le premier ministre, Gabriel Attal, a officiellement dévoilé, dans un entretien à *La Tribune Dimanche* du 26 mai, le contenu de la réforme de l'assurance-chômage. *« Nous avons montré que nous n'étions pas condamnés au chômage de masse »,* a expliqué le locataire de Matignon, jugeant que *« si nous ne réformons pas l'assurance-chômage aujourd'hui, nous risquons de caler sur la route du plein-emploi »*.

Les mesures, dont l'entrée en vigueur se fera le 1er décembre, feront l'objet d'un décret publié le 1er juillet. L'essentiel du projet du gouvernement était connu depuis mercredi 22 mai, à la suite de rencontres entre la ministre du travail, Catherine Vautrin, et les partenaires sociaux.

Le principal changement concerne la condition d'ouverture des droits. Il faudra désormais avoir travaillé huit mois sur les vingt derniers pour pouvoir toucher une allocation, contre six sur les vingt-quatre derniers actuellement. Un changement qui a de lourdes conséquences. Outre le fait de compliquer la situation des jeunes et des plus précaires (salariés en contrats courts, saisonniers, intérimaires), cette mesure va faire baisser la durée d'indemnisation maximale de toutes les personnes privées d'emploi de moins de 57 ans, passant de dix-huit mois aujourd'hui, à quinze mois.

Règles durcies pour les seniors aussi

Car depuis l'entrée en vigueur du principe de « contracyclicité » en 2023, la durée d'indemnisation maximale correspond à 25 % de la période d'affiliation tant que le taux de chômage est inférieur à 9 %, soit, avec cette réforme, quinze mois de droits maximum pour quelqu'un qui aurait travaillé sans interruption sur les vingt derniers mois précédant son inscription. Le gouvernement va « renforcer » ce mécanisme de contracyclicité : si le taux de chômage baisse en dessous de 6,5 % – il est à 7,5 % – la durée maximale d'indemnisation sera alors réduite de 40 % pour passer à douze mois.

Les règles resteront différentes pour les seniors, mais elles seront, elles aussi, moins favorables qu'actuellement. C'est désormais à partir de 57 ans, contre 55 actuellement, que les conditions d'indemnisation seront plus avantageuses que le droit commun, s'adaptant ainsi au report de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite. Les chômeurs d'au moins 57 ans auront droit à une indemnisation pendant maximum vingt-deux mois et demi, contre vingt-sept aujourd'hui. Gabriel Attal a également confirmé la création d'une mesure dans les cartons depuis des mois : si un demandeur d'emploi de plus de 57 ans retrouve un travail moins bien rémunéré que son précédent salaire, un « bonus emploi senior » permettra de combler le manque à gagner.

Seul dispositif concernant les entreprises, la généralisation du bonus-malus va finalement faire l'objet d'une *« concertation »* menée par Catherine Vautrin, a précisé le premier ministre. Il *« souhaite examiner l'opportunité »* d'étendre ce mécanisme instauré en 2021 et qui module le taux de cotisation des entreprises de sept secteurs d'activité en fonction du nombre de salariés dont les employeurs se séparent. Gabriel Attal n'a donné aucun objectif chiffré à cette réforme, mais celle-ci devrait générer à terme 3,6 milliards d'économies. ■

TH. M.

Crèches : « un système à bout de souffle »

La commission d'enquête parlementaire et sa rapporteuse, Sarah Tanzilli, présentent leurs conclusions

Une commission d'enquête parlementaire... et deux rapports. Au terme de six mois d'auditions et de déplacements, la commission d'enquête parlementaire sur le modèle économique des crèches et sur la qualité de l'accueil des jeunes enfants au sein de leurs établissements devait se réunir, lundi 27 mai, pour voter le texte rédigé par la rapporteuse, la députée Sarah Tanzilli (Renaissance, Rhône). Le document de 276 pages, que *Le Monde* a pu consulter, explore les dérives du secteur après la mort par empoisonnement, en 2022, à Lyon, d'un bébé de 11 mois dans une crèche privée.

Mais un « contre-rapport » de 28 pages, rédigé par les députés La France insoumise (LFI) de la commission d'enquête, est également rendu public le même jour. Une manière, pour ces parlementaires qui sont à l'origine de la demande de création de la commission d'enquête, de recentrer le débat et les propositions sur *« les dérives du business des crèches privées lucratives »* et sur la manière dont les pouvoirs publics ont permis *« cette marchandisation à marche forcée »* du secteur de la petite enfance. A l'heure de la mise en place d'un service public de la petite enfance, ces deux travaux développent des visions différentes de cette politique publique en construction.

Epuisement des professionnelles, dégradation de la qualité d'accueil, logique prioritairement quantitative de création de places, financiarisation du secteur... L'état des lieux, qui constitue une large part du rapport rédigé par Mme Tanzilli, reprend dans les grandes lignes ce que des travaux récents (en particulier deux livres-enquêtes sortis en 2023 et des rapports de l'inspection générale des affaires sociales) ont déjà mis en lumière.

Avec plusieurs recommandations à la clé, comme renforcer les formations initiale et continue, ou encore négocier avec les régions pour créer des places supplémentaires de formation. Concernant les salaires, enjeu-clé de l'attractivité de ces métiers, la rapporteuse concède qu'il *« faudra sans doute aller plus loin »* que les récentes augmentations de 100 à 150 euros net par mois octroyées à certaines professionnelles, sans en faire un axe fort du rapport.

La députée macroniste s'oppose à l'exclusion du privé lucratif du futur service public de la petite enfance

C'est davantage sur l'organisation du secteur et des aides publiques qui le financent (un effort budgétaire qui s'élève à plus de 16 milliards d'euros chaque année) que Sarah Tanzilli concentre ses propositions, se disant convaincue que *« le modèle de financement a créé un cercle vicieux rendant possibles les défaillances en matière d'accueil »*. Il est temps de *« remettre à plat un système qui est arrivé à bout de souffle »*, estime la députée.

Le secteur est morcelé entre de nombreux acteurs, les crèches municipales, familiales ou associatives côtoyant de grands groupes privés qui se sont fait une spécialité, ces dernières années, d'ouvrir des microcrèches, des structures pouvant accueillir 12 enfants au maximum et bénéficiant d'une souplesse d'installation particulière. Deux systèmes de financement public coexistent : le modèle de la prestation de service unique (PSU), majoritaire, versée par la caisse d'allocations familiales et qui nécessite un tiers financeur (bien souvent les communes) et le financement indirect par le biais de la prestation d'accueil du jeune enfant, que seules les microcrèches peuvent choisir.

A travers deux crédits d'impôt, l'Etat soutient par ailleurs les familles et les entreprises dans leurs dépenses en faveur de l'accueil des jeunes enfants. Ce système, d'une grande complexité, a engendré des *« effets pervers »* nombreux, touchant à la fois les gestionnaires, contraints de surveiller de très près le taux de remplissage de leur structure pour assurer le meilleur taux de facturation possible, les parents, qui ont des restes à charge très différents selon le type d'établissement d'accueil de leur enfant, et, de manière générale, la qualité d'accueil des enfants.



Revoir le taux d'encadrement

« Le modèle économique des crèches génère des dérives qui affectent la qualité de l'accueil proposé aux enfants et qui engendrent des surcoûts injustifiés pour les finances publiques », affirme le rapport, qui relève d'ailleurs que les acteurs rencontrés s'accordent tous *« pour dire que le mode de financement des crèches ne couvre pas l'augmentation des coûts de fonctionnement, ce qui met en péril l'équilibre économique des structures »*. Sarah Tanzilli propose donc d'engager une réforme structurelle du modèle économique des crèches. Elle plaide pour une *« PSU rénovée »*, la fin des normes dérogatoires applicables aux microcrèches et du crédit d'impôt famille, ainsi que l'alignement progressif du mode de financement des crèches sur un mécanisme identique pour toutes les structures. L'horizon 2027, date de la prochaine convention d'objectifs et de gestion, est suggéré pour tous ces changements.

La députée veut revoir le système de tarification horaire des crèches, en privilégiant un financement forfaitaire, et mettre fin à la pratique de réservation des berceaux par les entreprises en la remplaçant par un fonds abondé par ces dernières. *« Dans l'immédiat, il faut renforcer les contrôles inopinés de toutes les structures pour améliorer la qualité d'accueil »*, indique Mme Tanzilli, convaincue que les communes doivent être renforcées dans leur rôle d'autorités organisatrices. Elle se prononce aussi pour la hausse du taux d'encadrement pour atteindre un adulte pour quatre enfants d'ici à 2030.

La députée macroniste s'oppose en revanche à l'exclusion du privé lucratif du futur service public de la petite enfance. A rebours des deux livres-enquêtes parus en 2023, elle considère que *« les travaux de la commission d'enquête n'ont pas permis d'établir de lien entre la dégradation de la qualité d'accueil des enfants dans les crèches et le rôle du secteur privé lucratif »*. C'est en particulier sur ce point que le « contre-rapport » des députés LFI marque un fort désaccord. Il est rappelé que l'ouverture au secteur marchand de la petite enfance a été largement encouragée par les gouvernements successifs ces vingt dernières années, avec un bilan *« désastreux en de nombreux points »*.

« 93 % des cas de fermetures administratives (décision du préfet lorsque la sécurité des enfants n'est plus assurée) concernent des crèches privées lucratives », souligne le document en citant un rapport de la direction générale de la cohésion sociale repris par Sarah El Haïry, la ministre déléguée à l'enfance et aux familles, lors de son audition par la commission. Le gel des ouvertures de places du secteur privé lucratif est donc la recommandation première des quatre députés qui le cosignent. ■

SOLÈNE CORDIER

Une ex-maire au tribunal pour « complicité de trafic de stupéfiants »

Mélanie Boulanger et l'un de ses anciens adjoints à la mairie de Canteleu (Seine-Maritime) sont jugés à partir de lundi

Dans ses conclusions, rendues publiques à la mi-mai, la commission d'enquête sénatoriale sur le trafic de drogue évoquait une France *« submergée »* par le narcotrafic, soulignait la propagation du phénomène vers *« les zones rurales et les villes moyennes »*, et alertait sur le risque *« très élevé »* de corruption d'agents publics. C'est un condensé de ces constats qu'offre le procès qui s'ouvre lundi 27 mai devant la 13e chambre correctionnelle du tribunal de Bobigny.

Dix-neuf personnes sont jugées jusqu'au 24 juin pour le rôle qu'elles ont tenu au sein d'un vaste réseau de trafiquants basé à Canteleu (Seine-Maritime), commune de 14 000 habitants limitrophe de Rouen. Aux côtés de délinquants chevronnés, deux élus de la République : l'ex-maire (Parti socialiste) de Canteleu, Mélanie Boulanger, 47 ans, et son ancien adjoint au développement économique, Hasbi Colak, 41 ans. Tous deux ont quitté leur fonction depuis mais restent membres du conseil municipal.

L'affaire débute le 25 septembre 2019, à 120 km de Canteleu, dans un parking de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), par l'arrestation de deux hommes en pleine transaction de stupéfiants – 2 kg de cocaïne et 50 000 euros en espèces sont saisis. L'un d'eux, originaire de Rouen, est en lien avec la famille Meziani, qui règne, depuis Canteleu, sur le trafic régional depuis des années. La voiture avec laquelle il s'est rendu jusque dans le parking de Saint-Denis est au nom d'un restaurant de Canteleu, le Show Kebab, dont le propriétaire est membre de l'équipe municipale : Hasbi Colak.

Se plier à leurs exigences

Le téléphone de l'intéressé est placé sur écoute, et les relations troubles entre cet adjoint et certains membres de la famille Meziani sont mises au jour : ils semblent exercer une certaine pression sur Hasbi Colak, le sollicitant directement pour obtenir un logement social ou des informations sur la présence policière en ville.

Au fil des conversations, il apparaît que l'adjoint joue fréquemment les intermédiaires entre les frères Meziani et Mélanie Boulanger, maire de Canteleu depuis 2014. Laquelle semble parfois guidée par le souci de ne surtout pas se mettre les trafiquants à dos et se montre plus encline à se plier à leurs exigences qu'à entraver leur activité.

En décembre 2019, Hasbi Colak explique à Mélanie Boulanger que les dirigeants du trafic se sont plaints auprès de lui de ne pas avoir été informés de la pose par la mairie de caméras de vidéosurveillance, mais qu'il a pu apaiser les choses. Elle répond qu'ils peuvent, en tout cas, *« être rassurés car elle n'a jamais donné de noms au DDSP* [directeur départemental de la sécurité public] *»*.

En janvier 2020, au lendemain de l'arrestation d'un dealeur, qui a mis les Meziani en colère, Mme Boulanger semble presque s'excuser auprès de Hasbi Colak : *« Ils ne m'avaient pas dit qu'ils allaient procéder à l'interpellation aussi rapidement. »* L'adjoint répond : *« On n'a rien à se reprocher parce que je leur avais dit. »* Une semaine plus tard, nouvelle interpellation d'un dealeur. M. Colak prévient Mélanie Boulanger : le clan Meziani est persuadé que c'est elle qui a prévenu la police. *« Ah non !*, répond-elle. *Moi, je veux bien travailler avec eux. Tu peux leur dire que c'est des gens de l'église. Tu dis pas que c'est le curé. »*

L'adjoint a admis qu'il lui arrivait de rendre service aux trafiquants afin de garantir la paix sociale dans la commune

Le 14 février 2020, après une descente de police au bar Le Jean-Jaurès, QG des trafiquants situé en face de la mairie, Montacer Meziani, tête du réseau, débarque au Show Kebab et appelle Mélanie Boulanger depuis le portable de Hasbi Colak. Elle reçoit l'ordre de demander au commissaire que cessent les interventions au Jean-Jaurès. A l'inverse, promet-il, si elle s'exécute, sa réélection sera garantie. La maire écrira au commissaire. Autre comportement suspect : un mois avant l'élection municipale de mars 2020 – seule candidate, elle sera réélue –, Mélanie Boulanger avait sollicité le report de la pose d'une caméra de vidéosurveillance au-dessus d'un point de deal.

« Mélanie Boulanger a fait en sorte de donner suite aux sollicitations (...) du clan Meziani (...) pour limiter les contrôles de police sur le territoire de la commune de Canteleu », estime le juge d'instruction, qui souligne le *« double positionnement »* de l'élue : afficher publiquement une volonté de lutter contre le trafic et être, en même temps, en lien direct avec les trafiquants.

Hasbi Colak, lui, est accusé d'avoir *« usé de toute son influence sur Mélanie Boulanger pour obtenir des services en faveur de ses amis trafiquants »*. Aucun des deux n'a tiré le moindre enrichissement personnel de la situation, mais tout cela leur vaut de comparaître pour « complicité de trafic de stupéfiants », délit puni de dix ans de prison maximum.

Faillite morale ou inertie globale

L'adjoint, qui dit n'avoir jamais su que la voiture de son restaurant allait servir à transporter de la drogue, s'est contenté d'admettre qu'il lui arrivait de rendre service aux Meziani afin de garantir la paix sociale dans la commune. Mélanie Boulanger a nié toute faute, indiquant simplement que Hasbi Colak, qui connaissait beaucoup de monde à Canteleu, lui faisait des remontées du terrain.

Dans quelle mesure étaient-ils sous la coupe des trafiquants ? Tous deux ont souligné la difficulté, voire l'impossibilité de s'opposer à la pression du clan Meziani. Mélanie Boulanger a notamment relaté la colère, en 2017, de l'un des frères, impatient d'obtenir un logement social : *« Il m'a regardé droit dans les yeux et a déclaré : "On m'a demandé d'être gentil avec vous mais je sais où vous habitez, je sais où va votre fille à l'école, donc je peux devenir moins gentil." »*

« Mon histoire est celle d'une élue qui, comme tant d'autres élus depuis de trop nombreuses années, se retrouvent trop souvent seuls », avait-elle dit à la presse à l'issue de sa garde à vue. Le procès de la faillite morale de deux élus locaux pourrait bien virer à celui de l'inertie d'autorités plus haut placées. *« J'ai interpellé (...) toutes les autorités pour demander des moyens supplémentaires*, avait encore dit l'ancienne maire après sa garde à vue. *Il n'y a pas eu de réponse à la hauteur des besoins. »* ■

HENRI SECKEL

Le Monde
MARDI 28 MAI 2024

CRISE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Après Nouméa, la peur gagne la brousse

Des figures locales maintiennent le dialogue avec les jeunes émeutiers, pour éviter la contagion de la violence

REPORTAGE
NOUMÉA ET BOURAIL (NOUVELLE-CALÉDONIE) - *envoyée spéciale*

L'hélicoptère militaire tourne au-dessus de Bourail, samedi 25 mai au matin, attirant vers lui les regards inquiets des clients du marché. Les gendarmes vont-ils intervenir sur le barrage indépendantiste placé à la sortie nord de la petite ville rurale de Nouvelle-Calédonie? *« Ce serait le pire moment, il est beaucoup trop tôt »*, juge Steave Novella. Large barbe poivre et sel et regard bleu clair, bouteilles de miel dans les bras, cet entrepreneur quinquagénaire affirme qu'*« il vaudrait mieux discuter »*. Car ici « en brousse », à 160 kilomètres au nord de Nouméa, *« les choses se passent bien et on ne voudrait pas voir arriver la violence »*.

Depuis l'éclatement de l'insurrection le 13 mai, la côte ouest de la Grande Terre vit dans une tension anxieuse. Stations-service, poste, écoles, pharmacies et commerces sont fermés, et les bourgs affichent le calme des dimanches à la campagne. Mais trop peu de vie les anime pour que l'atmosphère puisse être qualifiée de sereine.

Après la grande ville, Nouméa, la brousse, qui fut le centre de gravité des « événements » de 1984-1988, va-t-elle s'enflammer à son tour? La question de la contagion de l'insurrection est dans toutes les têtes, après la visite d'Emmanuel Macron jeudi 23 mai. Au lendemain des annonces d'un chef de l'Etat venu assurer qu'il ne *« passerait pas en force »* sur la réforme du corps électoral, mais a répété qu'il ira *« au référendum »* s'il le faut, un septième mort est à déplorer près de Nouméa. La reprise des quartiers barricadés par les émeutiers – Nouville, Kaméré, Magenta, Espérance ou Tuband – est lancée, dans un climat de guerre.

Sortir de Nouméa pour rejoindre Bourail demeurait très difficile, vendredi 24 mai. Autour des quartiers tenus par les militants indépendantistes ou les émeutiers, les barrages contraignent les automobilistes à un gymkhana interminable. Bloquée, la Savexpress, qui dessert les communes de Dumbéa et Païta. Voitures calcinées, bitume imprégné de ferraille fondue, fumées âcres... Barrées, les Portes de fer. Le rond-point de Montravel aussi, d'où l'on aperçoit l'usine Le Froid détruite dix jours plus tôt, toujours fumante. Demi-tour forcé, à l'embranchement de Montravel et Ducos, la grande zone commerciale attaquée et pillée.

FILTRAGE PACIFIQUE

Dans le quartier de Magenta, un barrage précédemment dégagé est réapparu, et la route provinciale de Normandie reste fermée. A Païta, des jeunes défoncés font ouvrir les coffres pour une fouille maladroite. A Dumbéa, la tension est palpable. Le conducteur demande partout, aux CRS qui tiennent une position sur un pont, ou aux militants d'un rond-point qui saluent les passants sous les couleurs vert-bleu-rouge de la Kanaky: *« Ça passe, plus haut, c'est bon? »*

Sur la route du nord, deux employés aux traits tirés gardent le McDonald's de Païta, épargné. *« Nous, on est restés au front. On dort là pour protéger notre emploi »*, témoigne l'un d'eux. Les cadres de l'entreprise ont demandé s'ils pouvaient venir soutenir la petite troupe. Celle-ci a répondu que ce n'était pas une bonne idée, *« rapport à la couleur de la peau »* de la direction. L'employé, qui demande à rester anonyme, précise ces termes en évoquant d'un geste de la main le climat de *« haine »* qui enveloppe tout depuis l'explosion des émeutes. Pour le salarié du fast-food, *« Macron ne va rien calmer. C'est l'histoire qui continue, et ceux qui ont été tués n'avaient que leur colère, pas d'arme? »*

> LES JEUNES INDÉPENDANTISTES SONT FATIGUÉS, AVERTISSENT LES ADULTES, ET IL NE FAUDRAIT PAS GRAND-CHOSE POUR QUE TOUT DÉGÉNÈRE

Aller en brousse, c'est franchir, ensuite, sur des dizaines de kilomètres, une succession de barrages spectaculaires organisés en quinconce. Ils filtrent de manière pacifique les rares automobilistes ayant encore de l'essence. Les carcasses de voitures ont été tirées des champs où elles pourrissaient depuis des années, et tout est bon pour occuper la chaussée: branches, troncs, enjoliveurs, vieilles machines à laver. *« Etat assassin »*, *« Indépendance »*, *« Non au dégel du corps électoral »*. Païta, Saint-Laurent, Tamoa, la Tontouta, Tomo, Port Couenghi, Boulouparis, entrée de la tribu de Oua-Tom... partout, une même figure cristallise la colère: celle de Sonia Backès, la cheffe de file des loyalistes, visée par des slogans crus et hostiles.

Entre le col de la Pirogue et la Tamoa, sur les terres de la tribu Bangou, tout proche de l'aéroport de Nouméa, l'installation indépendantiste s'étire sur trois kilomètres. Dans la cuisine de campagne sous le barnum, le café est servi. *« On a marqué 1 point puisqu'on a fait se déplacer Macron. On est contents que nos jeunes se lèvent pour leur avenir, c'est un combat noble, à respecter. Ce sont des gamins confrontés à la milice, pas des terroristes »*, défend Ino, un des « vieux ». Pour lui, ce sont les inégalités qui expliquent la force du mouvement. *« On donne les moyens à certains, pas à d'autres, alors que tous les Néo-Calédoniens auraient dû bénéficier des progrès réalisés depuis quarante ans de paix. »*

Le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) a publié samedi un communiqué sur les suites à donner aux annonces présidentielles. Le mouvement indépendantiste, qui *« prend acte du processus de désescalade proposé par le président de la République »*, demande aux militants *« de desserrer l'étau sur les principaux axes de manière que la population néo-calédonienne puisse, de façon progressive, circuler librement, s'approvisionner et avoir accès aux services publics les plus élémentaires »*. *« De façon progressive »*, car le mouvement comme les modérés de la Cellule de coordination des actions de terrain (CCAT) le savent, il faudra du temps pour que les consignes redescendent.

« PAS DES CRIMINELS »

Dans la brousse, les gendarmes mobiles ont cependant lancé des opérations sur la route nord. Ils sont allés jusqu'à la commune de Boulouparis, à 75 kilomètres de Nouméa, où vendredi dans la journée a émergé un nouveau barrage en sus du premier, massif. Surprenant l'automobiliste dans la fumée âcre des souches de niaouli brûlées, il l'obligeait à un long détour au milieu des vallons tranquilles et des pâturages à vaches pour atteindre Bourail. Samedi, le blocage éphémère avait été levé.



Des indépendantistes sur un barrage au nord de la commune de Bourail (Nouvelle-Calédonie), samedi. DELPHINE MAYEUR POUR « LE MONDE »



Interventions trop précipitées des forces de l'ordre? C'est une évidence pour le maire de Bourail, Patrick Robelin, pour qui *« il faut laisser le temps aux indépendantistes de se réunir et de décider de la suite »* du mouvement. *« Là-haut »*, sur le barrage de sa commune, les jeunes sont nombreux sous la bannière de la Kanaky et posent fièrement, cagoulés, sur une pyramide de carcasses de voitures calcinées. La garde ne s'interrompt que pour de brèves parties de foot. Ils sont fatigués, avertissent les adultes, et il ne faudrait pas grand-chose pour que tout dégénère.

Pour l'heure, les « vieux » tiennent la troupe tentée d'insulter ou de menacer, sous l'œil du responsable de la CCAT, Julien Boanemoi. Ceux qui ont bu ont déjà *« pris une chauffe »*, comme on dit ici. *« Les jeunes ont de la haine contre le système. Mais les gens ont bien vu que nous ne sommes pas des criminels. Il faut retirer le texte sur le corps électoral et laisser la discussion se faire. Le mois que le président a donné pour parler sera déterminant pour le pays »*, souligne Julien Boanemoi. Ida Gaspard, référente pour la CCAT locale, précise: *« Paralyser le pays, ce n'est pas tout casser. Il faut descendre d'un niveau. »*

Les « mamans » des six tribus locales assurent une énorme base arrière, repas, café soluble à toute heure. Les slogans visent « Macron », mais l'ambiance, à la fois déterminée et joyeusement bruyante, contraste avec celle qui prévaut à l'entrée sud de Bourail, où un petit groupe de caldoches taiseux filtre, lui aussi, les visiteurs entre des bottes de paille piquées de drapeaux tricolores. *« C'est un poste de mobilisation, pas un barrage »*, tient à préciser Jean-Auguste, éleveur de 67 ans. *On est très fatigué. Tout le monde sent que ce qui se passe est beaucoup plus dangereux qu'en 1984. On aurait mieux fait de dégager, on ne nous aime plus ici. »* En 1984, à Bourail, l'incendie du magasin Courtot qui allait tuer deux habitants et un gendarme avait précipité la quasi-guerre civile.

Patrick Robelin, qui n'est pas indépendantiste, mais se trouve parfois catalogué comme tel, et son adjoint Mario Bouearan, membre du Parti de libération kanak, ont pris, dès le 14 mai, une décision importante, celle de se rendre sur le barrage de la CCAT. *« On nous dit alors: nous n'attaquerons pas les Bouraillais*, raconte-t-il. *Il fallait rassurer, car les gens craignaient aussi que les jeunes, après avoir détruit Nouméa, remontent en brousse pour tout raser sur leur passage. »* Le lendemain, mercredi 15 mai, une petite panique gagne le cœur de Bourail et de ses 5 000 habitants quand une rumeur prétend que 1 000 jeunes Kanak des tribus de Canala alentour vont débouler pour tout casser. Cette fois, une poignée de citoyens accompagne les élus au barrage. *« On discute. On voit que les Kanak du barrage sont toujours les mêmes, qu'ils ne se sont pas transformés en déments, et les gens repartent rassurés »*, poursuit Patrick Robelin.

Jeudi 16 mai, vingt personnes montent avec lui. Après la Pentecôte, ils sont une cinquantaine. Et jeudi 23 mai, un plus grand groupe encore. Parmi les visiteurs, Jean-Pierre Aïfa, 86 ans, infatigable militant du dialogue qui avait adhéré dès 1959 à l'Union calédonienne, encourage tout le monde au « vivre-ensemble ». « Le Calife », son surnom ici, pleure de colère face à la haine que l'insurrection a fait resurgir entre « Blancs » et Kanak. A Koné, grande ville du nord, ou à Poya, au-dessus de Bourail, le regard belliqueux des jeunes indépendantistes l'a transpercé. *« Koï theen »*, *« jusqu'à la mort »*, a aussi écrit depuis la ville de Hienghène ces jours-ci un des fils de Jean-Marie Tjibaou, le président du FLNKS qui a signé les accords de Matignon en 1988.

Ce jeudi 23 mai l'accompagne André Mazurier, agriculteur caldoche, figure locale. C'est inimaginable. Il y a quarante ans, la famille Mazurier a tout perdu quand des Kanak ont détruit ses propriétés. La coutume a permis un pardon. Ses filles, Valérie et Mylène, l'institutrice et l'éducatrice, vont convaincre le *« vieux Dédé »* d'aller parler, lui aussi. Il restera partager le repas avec les indépendantistes. *« Pour mon père, monter sur un barrage avec de la fumée, des gens munis de sabres d'abattis, est un geste extraordinaire »*, témoigne Valérie Mazurier. La population venue demander à la CCAT de préserver le village a beaucoup discuté depuis une semaine. Le vieux Mazurier a toujours dit qu'il fallait l'indépendance, mais ni kanak ni socialiste, confie sa fille. Pour elle, *« si la seule chose permettant d'éviter que la violence gagne la brousse est le retrait du texte sur le corps électoral, je me range du côté de ceux qui le demandent. Les politiques ne cherchent que la division »*.

> JEAN-PIERRE AÏFA, 86 ANS, PLEURE DE COLÈRE FACE À LA HAINE QUE L'INSURRECTION A FAIT RESURGIR ENTRE « BLANCS » ET KANAK

« ON VEUT NOTRE PLACE »

L'âme néo-calédonienne, ce sont ces citoyens qui la portent, assure le maire. Samedi matin, un petit groupe se réunit autour des filles Mazurier. *« En quarante ans, les politiques n'ont pas été capables d'écrire ce que l'on veut pour la Nouvelle-Calédonie »*, souligne Graziella, une amie de Valérie. Demain, pense-t-elle, *« il faudra bien reconstruire Nouméa, et faire avec tout le monde. Le Néo-Calédonien qui ne voudra pas avancer avec les Kanak, il faudra qu'il parte. »*

Martial, retraité, prévient qu'il *« n'est pas un mec de gauche »*. Mais il n'a pas davantage envie *« d'être pris en sandwich par les Kanak indépendantistes et les autres. On a réussi à faire autre chose, ici, en brousse. On veut notre place dans les futures négociations »*. Lui commence à se dire que l'indépendance-association proposée en 1985 par Edgar Pisani n'était pas une mauvaise idée.

Les habitants de Bourail disent ne pouvoir compter sur le gouvernement néo-calédonien, ni sur la province Sud. Ils viennent de lancer une collecte alimentaire pour ceux de Nouméa. Un boucher du centre a proposé d'aller tuer des cerfs et de récolter des légumes pour la banque alimentaire. *« Des chasseurs vont y aller, il faut que l'administration les laisse prendre les fusils »*, plaide le maire.

La situation reste très volatile. Les jeunes émeutiers font *« tout voler en éclats, familles, structures coutumières ou religieuses »*, constate son adjoint Mario Bouearan. Mais *« un accord politique global est à la portée de la main »*, ajoute cet optimiste. Sur le barrage, un pick-up arrive à grand fracas, tirant une antique Volvo. Pascal Sawa, le maire de Houaïlou, un des hauts cadres de l'UC-FLNKS, arrive pour passer les consignes, et chacun se regroupe autour de lui. ■

NATHALIE GUIBERT

Le faux pas de Macron

Le chef de l'Etat a annoncé qu'il pourrait soumettre la question du dégel du corps électoral dans l'archipel à un référendum

ANALYSE

CE SERAIT UN NON-SENS HISTORIQUE, EN DEHORS DE TOUT CONSENSUS LOCAL, À REBOURS DE L'ESPRIT DES ACCORDS DE MATIGNON ET DE NOUMÉA

Lorsque le président de la République a glissé, jeudi 23 mai, lors de sa visite éclair en Nouvelle-Calédonie, au cours d'un échange à huis clos avec des personnalités néo-calédoniennes, qu'il pourrait *« aller au référendum »* sur le dégel du corps électoral, *« puisqu'il y a un vote conforme des deux assemblées »*, des élus incrédules n'ont pu s'empêcher de s'esclaffer dans la résidence du haut-commissaire de la République. Ils ont cru à l'une de ces provocations dont ce chef de l'Etat à l'imagination fertile est coutumier. Alors quand ils ont lu cette même proposition sur le site du *Parisien* samedi 25 mai, les mêmes sont tombés de leur chaise. Pour sortir de la crise, Emmanuel Macron menaçait bel et bien de mettre l'avenir des Néo-Calédoniens entre les mains des Français.

Philippe Gomès, président de Calédonie ensemble (fraction modérée des anti-indépendantistes), confesse dans un communiqué ce dimanche un *« moment de stupeur »* à la lecture de l'article du *Parisien*. *« Coincé par un pays en situation insurrectionnelle que nous lui avions annoncée de longue date, coincé par un Parlement qui, de LFI* [La France insoumise] *au RN* [Rassemblement national] *en passant par le président LR* [Les Républicains] *du Sénat et la présidente Renaissance de l'Assemblée nationale, a dit qu'il ne voterait pas cette réforme, le président envisagerait une ultime échappatoire… un référendum national. Cette perspective est un non-sens »*, assène l'ancien député de Nouvelle-Calédonie.

Un non-sens historique, car on demanderait aux Français de trancher la question du corps électoral néo-calédonien en dehors de tout consensus local, et à rebours de l'esprit des accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998) : le peuple néo-calédonien déciderait s'il accède ou pas à l'indépendance, mais le peuple français déciderait du corps électoral néo-calédonien.

Proposition « ahurissante »

Un non-sens politique, car il y aurait de fortes chances pour que les Français, fort éloignés des enjeux mélanésiens, s'expriment pour ou contre Emmanuel Macron. Or, *« en l'état actuel de la cote de popularité présidentielle, et du probable résultat cataclysmique de la liste présidentielle aux élections européennes, on peut s'attendre à un non massif à la question posée »*, pronostique Philippe Gomès.

« Si j'étais un indépendantiste kanak, je dirais "chiche" au président, car seuls iraient voter ceux qui veulent sanctionner le président », sourit Jean-François Merle, conseiller de Michel Rocard pour les outre-mer lors de la négociation des accords de Matignon, qui juge la proposition *« ahurissante »*. L'ancien premier ministre Manuel Valls dénonce quant à lui, dans un communiqué, *« une faute politique et historique »*.

Sans doute Emmanuel Macron n'envisage-t-il pas sérieusement d'appeler les Français aux urnes pour décider qui pourra voter aux élections provinciales en Nouvelle-Calédonie. Sans doute agite-t-il cette menace pour faire pression une fois de plus sur les acteurs locaux et les contraindre à un *« accord global qui viendrait enrichir le texte voté par le Parlement »*.

C'est ainsi que préfère l'entendre la cheffe de file de la droite anti-indépendantiste, Sonia Backès. *« Evidemment, personne ne souhaite être pris en otage par des citoyens français qui ne connaissent pas le sujet calédonien, mais cette "menace" était aussi là pour prouver* [la] *détermination* [du président de la République] *à faire respecter la démocratie »*, écrit l'ancienne secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté (2022-2023), présidente de la province Sud.

« Une lecture de la Constitution »

Emmanuel Macron, dont on aurait pu attendre qu'il cherche à apaiser un « pays » plongé dans le chaos depuis le 13 mai, a introduit dans le débat une proposition éminemment inflammable, car elle dépossède tout simplement les Néo-Calédoniens de la question du corps électoral, qui a de tout temps été la mère des batailles sur le Caillou. Une proposition difficilement lisible aussi, qui conforte les indépendantistes dans l'idée que le chef de l'Etat n'entend pas revenir sur le dégel du corps électoral, alors même qu'il n'a pas de majorité au Congrès pour le faire adopter. Une proposition qui n'attend même pas les conclusions de la mission de médiation et de travail installée sur place, qui de son propre aveu a *« avance au millimètre »*.

Dès son arrivée, dimanche, en Allemagne, où il effectue une visite d'Etat de trois jours, Emmanuel Macron est revenu sur ses propos incendiaires. *« J'ai juste rappelé ce qu'était la Constitution »*, a-t-il minimisé lors d'une conférence de presse aux côtés du président allemand, Frank-Walter Steinmeier.

La possibilité d'organiser un référendum national sur le dégel du corps électoral en Nouvelle-Calédonie, *« c'est une lecture de la Constitution, pas l'expression d'une intention »*, a rectifié le chef de l'Etat. Dans la soirée, l'Elysée a annoncé la fin de l'état d'urgence mardi 28 mai à 5 heures, heure de Nouméa, en signe d'apaisement, et le renfort de 480 gendarmes mobiles.

Emmanuel Macron n'a pas renoncé en revanche à l'idée d'un débat avec Marine Le Pen avant les élections européennes du 9 juin, qu'il avait relancée samedi dans la même interview au *Parisien*. La présidente du groupe RN à l'Assemblée nationale l'a une nouvelle fois déclinée. *« Je ne viens pas quand on me siffle »*, a-t-elle répondu. Un pas de deux qui aura distrait les Français quelque temps du fiasco néo-calédonien. ■

NATHALIE SEGAUNES

CHRONIQUE | PAR SOLENN DE ROYER

Pompidou, Giscard : d'un colloque l'autre

D'une commémoration l'autre. Après le 50e anniversaire de la mort de Georges Pompidou, le 2 avril, voici l'anniversaire de l'élection de Valéry Giscard d'Estaing, qui conquit l'Elysée le 19 mai 1974, à 48 ans. Lundi 27 mai, Emmanuel Macron doit ouvrir un colloque organisé par la Fondation Valéry Giscard d'Estaing, sous l'égide de l'Institut de France et en présence de Nicolas Sarkozy ainsi que de plusieurs anciens premiers ministres.

Dans un message lu par son conseiller mémoire, Bruno Roger-Petit, le chef de l'Etat, actuellement en Allemagne, a vanté le bilan de l'ex-président de l'Union pour la démocratie française, notamment sur le plan sociétal, où il a obtenu des avancées majeures. Il en a aussi profité, en pleine campagne des européennes, pour honorer « Giscard l'Européen », qui œuvra au projet de Constitution européenne, finalement rejeté par les Français, en 2005.

On a beaucoup comparé les deux inspecteurs des finances et ex-ministres de l'économie, qui ont incarné, chacun à sa manière, une rupture générationnelle (une *« ère nouvelle »*, disait Valéry Giscard d'Estaing) et porté une promesse de transformation et de modernité, avec un programme libéral, européen et progressiste. Mais Emmanuel Macron, qui a souvent changé de masque, s'inspirant (parfois de manière mimétique) de certains de ses prédécesseurs, n'a jamais assumé la comparaison avec ce président parti de l'Elysée à pied, sous les sifflets. Il préfère de loin Pompidou, qui représente à ses yeux la fierté industrielle de la France, mais aussi un certain art de vivre.

En 2019, pour le 50e anniversaire de l'élection du successeur de de Gaulle, il avait vanté les qualités de ce *« réformateur inlassable qui sut entraîner le pays dans un grand mouvement de progrès »*, ce président normalien et amateur de poésie, qui *« pensait à la fois vieille France et nouvelle France »*.

Pompidou supplante donc Giscard dans le cœur de l'actuel président, comme dans le souvenir des Français. Les commémorations autour de Pompidou, orchestrées par l'agence Publicis Consultants, présidée par l'ex-communicant élyséen Clément Leonarduzzi, ont un peu éclipsé celles autour de Giscard, pilotées par l'une de ses ex-collaboratrices, l'influente Anne Méaux et son agence Image 7, où l'on se désolait mezza voce de cette compétition mémorielle.

Mais comment lutter contre le souvenir fantasmé d'une France heureuse et prospère, au mitan des « trente glorieuses », quand la France occupait encore son rang de cinquième puissance mondiale ? A l'inverse, l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing coïncide avec le début des ennuis : conséquences du choc pétrolier de 1973, hausse du chômage et explosion des déficits…

EMMANUEL MACRON N'A JAMAIS ASSUMÉ LA COMPARAISON AVEC VALÉRY GISCARD D'ESTAING. IL PRÉFÈRE, DE LOIN, GEORGES POMPIDOU

Une « France sépia »

Et, alors que Pompidou cultivait un lien avec le peuple et les terroirs, Giscard se voyait reprocher une distance et une morgue supposées – il avait pourtant tout fait pour se rendre plus proche des Français. Selon un sondage OpinionWay, réalisé par la Fondation Valéry Giscard d'Estaing et publié dimanche 26 mai par *La Tribune*, si l'ancien président centriste conserve une image de compétence, ils sont une majorité de sondés à se souvenir de lui comme d'un président *« distant »*. *« Il rêvait d'être un Kennedy français, mais il fut mal compris et parfois mal-aimé »*, résument Patrice Duhamel et Gabriel Le Bomin dans leur documentaire *Giscard, de vous à moi. Les confidences d'un président*, diffusé sur France 5, le 19 mai.

Les 23 et 24 mai, Pompidou a fait l'objet d'un colloque, organisé par le conseil départemental du Cantal à Aurillac, qui a vu défiler toute la droite d'hier et d'aujourd'hui, de Laurent Wauquiez à Nicolas Sarkozy. Une droite fragilisée, cantonnée dans l'opposition et électoralement moribonde, qui ne perd pas une occasion de se raccrocher à ses heures glorieuses. Le président (Les Républicains, LR) de la région Auvergne-Rhône Alpes a rendu hommage à cet *« homme de l'enracinement »*, qui portait une *« vision »* et obtenait des *« résultats impressionnants pour nous qui parfois doutons de notre capacité à nous réveiller »*.

De son côté, Sarkozy a rendu hommage à la *« façon d'être »* empathique et *« vraie »* de son prédécesseur : *« Ce qui m'a toujours bouleversé chez lui, c'est l'incarnation qu'il a été capable de donner à la présidence de la République »*, a-t-il avancé, notant que la politique n'était pas tant une *« question d'idéaux ou de programme »* qu'une question d'incarnation. *« Ça ne s'apprend pas »*, a-t-il tranché, persuadé d'être le dernier, à droite, à avoir cette étoffe.

Wauquiez et Sarkozy ne sont pas les seuls à vouloir revendiquer une part de l'héritage Pompidou. La tête de liste aux européennes, François-Xavier Bellamy, les présidents de groupes LR à l'Assemblée et au Sénat, Olivier Marleix et Bruno Retailleau, le maire de Cannes, David Lisnard ou le trublion de la droite Aurélien Pradié, tous prennent pour exemple le successeur de Charles de Gaulle. Une unanimité qui dit l'angoisse du présent pour un parti qui joue sa survie.

Pour les Français aussi, le regret d'une *« parenthèse enchantée »*, qui les *« taraude »*, aiguise le *« venin de la nostalgie »*, selon le directeur général délégué de l'entreprise de sondage Ipsos, Brice Teinturier, qui revient sur les racines de la nostalgie de *« la France de Pompidou »* dans un article publié le 3 avril par l'hebdomadaire *Le 1*. Le sondeur rappelle les résultats de l'étude « Fractures françaises », d'octobre 2023, réalisée par Ipsos-Sopra Steria pour *Le Monde*, la Fondation Jean Jaurès, le Cevipof et l'Institut Montaigne, où une écrasante majorité de Français (73 %) déclaraient que *« c'était mieux avant »* ou qu'*« ils s'inspirent de plus en plus des "valeurs du passé" »* (71 %).

« Cette France d'aujourd'hui, angoissée, repliée, fracturée, fatiguée, est le miroir inversé de la France pompidolienne », écrit Brice Teinturier, selon qui la société française, travaillée par un fort sentiment de déclin et une angoisse de disparition, est *« profondément désemparée »*, en quête de repères dans un monde mutant et de plus en plus complexe.

La nostalgie du pompidolisme nous renseigne également sur le rapport des Français à leurs leaders politiques, considérés comme médiocres et décevants, sans vision. Conscient du piège, M. Wauquiez, qui rêve de la présidence de la République, a précisé, le 23 mai, que Pompidou ne devait être une *« nostalgie »*, celle d'une *« France sépia qui nous semble tellement lointaine tant elle paraît en contraste avec les difficultés qu'éprouve notre pays »*, mais bien un programme pour la droite de demain. *« Vous n'avez pas connu la vraie France »*, avait glissé Giscard à Macron le jour où le jeune président, à peine élu, avait rendu une visite à son lointain prédécesseur. Le chef de l'Etat mettra Giscard et Pompidou sur un pied d'égalité en organisant, en juin à l'Elysée, un hommage aux deux anciens présidents. ■

Financement des partenaires sociaux : la Cour des comptes veut plus de transparence

L'association qui gère le « fonds paritaire » chargé de distribuer des subsides aux syndicats et au patronat fait l'objet d'un sévère recadrage par les magistrats

Le financement des partenaires sociaux continue d'être enveloppé d'un épais brouillard, malgré les mesures adoptées il y a dix ans pour tenter de mettre fin à l'opacité qui prévalait à l'époque. C'est l'un des principaux messages formulés par la Cour des comptes dans un rapport assez sévère rendu public le 24 mai. Elle a passé au scanner l'association qui gère le *« fonds paritaire »* chargé de distribuer des subsides aux syndicats et au patronat. Cette structure, qui devait faire œuvre de *« transparence »*, n'a *« pas atteint »* son objectif, selon les magistrats de la rue Cambon à Paris. Pour ne rien arranger, elle s'est affranchie de certaines obligations légales, ce qui lui vaut un ferme recadrage.

Créé par une loi de mars 2014, le *« fonds paritaire »* est piloté par une association dans laquelle siègent des représentants des salariés et des chefs d'entreprise. Le but d'un tel dispositif est de *« simplifier »* et de *« clarifier »* les circuits de ressources irriguant les acteurs sociaux, à l'origine de plusieurs scandales dans le passé – par exemple celui déclenché, en 2007, par la *« caisse noire »* du patronat de la métallurgie. Il s'agit aussi d'accorder des crédits à des organisations qui remplissent des *« missions d'intérêt général »*, comme le rappelle la Cour des comptes dans son rapport.

Le fonds en question est alimenté de deux manières : une contribution versée par les entreprises (qui équivaut à 0,016 % de leur masse salariale) et des subventions de l'Etat. L'argent ainsi collecté atteint des niveaux substantiels : près de 142,5 millions d'euros en 2022. Cette manne est ensuite redistribuée aux syndicats et aux mouvements d'employeurs – les premiers touchant, au total, presque deux fois plus que les seconds. En 2022, la CFDT a empoché 22 millions d'euros, tandis que le Medef s'est vu accorder 13,6 millions d'euros.

Procédure « contestable »

L'association gestionnaire, gouvernée par les partenaires sociaux, procède au partage du gâteau. Le problème, d'après la Cour des comptes, c'est que la répartition *« obéit à des règles multiples et parallèles qui rendent le cheminement des fonds difficiles à appréhender »*. Une difficulté loin d'être anodine car le nombre de bénéficiaires est important, en particulier du côté patronal : quelque 340 organisations d'employeurs de branches perçoivent une aide, parfois pour des montants symboliques (18 euros pour une structure défendant les intérêts des pêcheurs-artisans…).

En outre, la ventilation des crédits s'effectue de manière *« artisanale »*, en s'appuyant, en partie, sur un système d'information *« inadapté »* (*« de simples tableaux Excel »*). *« Malgré la bonne volonté des agents »*, cette situation représente *« un risque majeur, la moindre maladresse pouvant entraîner des anomalies dans le calcul »*.

Enfin, l'utilisation des ressources *« est mal »* vérifiée, selon les magistrats de la rue Cambon. Les bénéficiaires sont, certes, tenus de se justifier sur l'emploi de leur dotation dans un rapport, qu'ils soumettent à un commissaire aux comptes. Mais ce dernier ne peut se livrer qu'à un *« examen purement formel »*. Une telle procédure est *« contestable »* et *« ne répond que très partiellement aux souhaits du législateur »*. C'est la raison pour laquelle la Cour recommande la mise en place d'un *« véritable système de contrôle »*, qui implique – entre autres – de pouvoir consulter des *« pièces justificatives sur la base d'échantillons constitués à partir d'une analyse de risques »*.

Quant au fonctionnement du fonds paritaire, il n'est pas exempt de reproches. Les partenaires sociaux ont opté pour une *« structure légère »*, avec peu de personnels, dans un souci d'*« économie de moyens »*. Mais ce choix entraîne une *« dépendance »*, notamment à l'égard de prestataires extérieurs, qui est *« problématique »*. L'association gestionnaire a, par exemple, recours à un cabinet d'expertise-comptable, sans avoir appliqué les *« règles de la commande publique »*. Une décision fautive, qui amène la Cour à adresser un *« rappel à la loi »*.

Autre anomalie, faisant l'objet d'une réprimande du même type : la rémunération de la déléguée générale de l'association *« n'est pas clairement »* identifiée dans les comptes du fonds, alors qu'elle devrait l'être. Il faut que cette obligation soit respectée *« sans délai »*, exhorte le rapport. Le salaire versé à cette cadre est par ailleurs critiqué : il a progressé de façon *« dynamique »* à compter de 2019 et se situe à *« des niveaux sensiblement supérieurs à ceux pratiqués par le monde paritaire »*. ■

BERTRAND BISSUEL

Le Monde
MARDI 28 MAI 2024

Ces pays pivots de la nouvelle mondialisation

Mexique, Vietnam, Indonésie… connectent le commerce mondial en contournant les conflits géopolitiques

Vue du Mexique, la mondialisation se porte à merveille. Les entreprises du monde entier s'y installent, en particulier dans les régions du Nord, frontalières avec les Etats-Unis. Mattel, le fabricant de la poupée Barbie, a investi 47 millions de dollars (43 millions d'euros) entre 2020 et 2022 pour faire de son usine de Monterrey la plus grande au monde. Le géant de l'électronique taïwanais Foxconn a déjà investi 690 millions de dollars dans le pays ces quatre dernières années et a annoncé en février l'achat, pour 27 millions de dollars, d'un terrain dans l'Etat de Jalisco afin de renforcer sa présence. Les investissements étrangers dans le pays ont battu un record en 2023 en atteignant 36 milliards de dollars.

Avec le Vietnam, l'Indonésie ou encore le Maroc, le Mexique fait partie de ces pays dits « connecteurs » qui, grâce à leur non-alignement, sont devenus des courroies de transmission d'une mondialisation grippée par les tensions géopolitiques et l'essor du protectionnisme. *« Aujourd'hui, le commerce et l'investissement mondiaux ont résisté principalement parce que les flux ont été réacheminés via des pays connecteurs »*, affirme le Fonds monétaire international (FMI), dans une étude publiée en avril, qui avance que ces derniers *« pourraient bénéficier de la fragmentation géo-économique croissante »*.



Des téléviseurs à écran plat assemblés dans l'usine de fabrication Hisense, à Rosarito, au Mexique, en mai 2019. SANDY HUFFAKER/REDUX-REA

Le Mexique tire profit de la rivalité entre Pékin et Washington pour s'imposer comme un intermédiaire. Depuis le déclenchement de la guerre douanière entre les deux puissances en 2018, la Chine a accéléré ses investissements dans l'industrie manufacturière mexicaine pour se frayer un chemin détourné vers la première économie du monde. Ces investissements ont presque décuplé entre 2017 et 2022, passant de 31,6 à 282 millions de dollars, même s'ils ne représentent pas plus de 1 % du total annuel.

Le géant chinois de l'électronique et de l'électroménager Hisense a annoncé en 2021 un financement de 260 millions de dollars dans une usine à Monterrey et le numéro 2 mondial des véhicules électriques, BYD, qui lorgne aussi le marché nord-américain, souhaite s'y implanter. Selon la plateforme d'intelligence économique SiiLA, spécialisée dans l'immobilier commercial, les deux tiers des entreprises chinoises présentes au Mexique se concentreraient dans les trois régions industrielles de Monterrey, Saltillo et Tijuana, situées le long de la frontière avec les Etats-Unis. Une localisation qui laisse peu de doutes sur le marché qu'elles ciblent en priorité.

Le Mexique partage avec les Etats-Unis une frontière commune et un espace de libre-échange, dont le Canada fait aussi partie. Entre Monterrey et Laredo, les autoroutes et les autoponts sont en train d'être élargis pour désengorger le flot de camions se dirigeant vers le Texas, de l'autre côté de la frontière.

En décembre 2022, la ministre mexicaine de l'économie, Raquel Buenrostro Sanchez, a fait savoir que près de 400 entreprises avaient contacté son administration pour relocaliser leurs usines depuis l'Asie vers le Mexique. Dans un monde lézardé par les divisions commerciales et géopolitiques, la proximité compte autant que la variable du coût dans l'organisation des chaînes de valeur. *« La proximité n'est pas seulement géographique ou diplomatique*, avance Julien Marcilly, chef économiste du cabinet GSA, *elle est aussi réglementaire, culturelle ou linguistique. »* C'est le cas du Vietnam et de la Chine. Entre 2017 et 2022, la part du pays d'Asie du Sud-Est dans les importations américaines est passée de 2 % à 4 %. Sur cette même période, ses importations en provenance de Chine ont bondi de 35 % à 40 %.

Le Mexique tire profit de la rivalité entre Pékin et Washington pour s'imposer comme un intermédiaire

« Il est de plus en plus évident que les liens directs entre les Etats-Unis et la Chine sont tout simplement remplacés par des liens indirects », affirme le FMI. L'institution a constaté au cours des dernières années que, lorsque la part d'un pays dans les importations américaines augmentait de 1 %, sa part dans les exportations chinoises augmentait également de 1,6 %.

Porte d'entrée sur l'Europe

Dans une étude présentée en août 2023 devant la Réserve fédérale de Kansas City, les deux économistes Laura Alfaro et Davin Chor en concluent que *« même si les Etats-Unis réorientent leur approvisionnement et leurs importations vers le Vietnam et le Mexique, il est probable qu'ils restent de facto liés à la Chine et en dépendent par l'intermédiaire de ces pays tiers »*.

« Ce qui est paradoxal, c'est qu'en voulant se protéger de la Chine, Washington pousse en réalité de nombreux pays dans ses bras car ces derniers vont accueillir de plus en plus d'investissements chinois », souligne Koen De Leus, chef économiste chez BNP Paribas Fortis et auteur de l'ouvrage *Les 5 Tendances de la nouvelle économie mondiale* (éd. Racine, 2023).

Des pays connecteurs pourraient aussi servir de porte d'entrée sur le marché européen, à l'instar du Maroc, qui a reçu, ces dernières années, d'importants investissements de la Chine dans le secteur automobile, alors que Bruxelles menace d'augmenter les droits de douane sur l'importation de ses véhicules. *« Le marché intérieur européen est le plus grand au monde et par conséquent y avoir un accès est un atout considérable qui se négocie »*, expliquait mercredi 22 mai le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, dans l'espoir d'imposer à Pékin des règles commerciales plus équitables. Le Maroc, qui produit 700 000 véhicules par an, pourrait ainsi servir de voie de contournement. *« Avec la montée des tensions, les entreprises cherchent à diversifier leurs approvisionnements, ce qui favorise l'émergence de pays intermédiaires »*, analyse Marion Jansen, responsable de la direction de l'agriculture et du commerce à l'Organisation de coopération et de développement économiques. L'économiste ajoute toutefois que cette diversification peut renchérir les coûts de production. *« Nous assistons à un approfondissement de la mondialisation*, explique M. De Leus, *car son moteur n'est plus seulement la Chine mais d'autres pays émergents comme l'Indonésie ou l'Afrique du Sud. »*

La globalisation n'en reste pas moins fragile et dépend de la capacité de ces nouveaux pays pivots à maintenir l'équilibre entre les grandes puissances économiques. En mars, Donald Trump a promis de taxer à 100 % l'importation de véhicules chinois assemblés au Mexique s'il était élu. ■

JULIEN BOUISSOU

Le Maroc, cible des investissements chinois dans les batteries

Pour la Chine, l'attractivité du royaume repose principalement sur ses accords de libre-échange avec les Etats-Unis et l'Union européenne

Près de 10 milliards d'euros. Tel est le montant des investissements que six sociétés cotées chinoises ont dit, ces derniers mois, vouloir réaliser au Maroc : BTR New Material, CNGR Advanced Material, Gotion, Hailiang, Shinzoom et Tinci. Leur point commun ? Toutes sont spécialisées dans la production de batteries, ou de leurs composants, pour voitures électriques.

Trois de ces annonces ont déjà fait l'objet d'une signature avec le gouvernement marocain, tandis qu'une quatrième implique la holding royale Al Mada par l'intermédiaire d'une joint-venture. Elles interviennent alors que la filière chinoise, qui produit les trois quarts des batteries pour voitures électriques dans le monde, est soupçonnée de dumping par les Etats-Unis et l'Union européenne (UE). Le 14 mai, la Maison Blanche a ainsi fait passer de 7,5 % à 25 % la taxe sur les importations chinoises de batteries lithium-ion et de composants de batterie, celles sur les voitures électriques devant bondir de 25 % à 100 %. Bruxelles s'est donné jusqu'au 5 juin pour décider de l'augmentation de ses droits de douane sur les voitures électriques chinoises.

Face aux offensives européennes et américaines, les entreprises chinoises qui ont déclaré vouloir investir au Maroc ne font pas mystère de leurs motivations. Les incitations fiscales que leur offre le royaume chérifien sont attrayantes et sa main-d'œuvre, abondante et relativement qualifiée, est plus abordable qu'en Europe.

Louées par tous les observateurs, sa proximité avec le Vieux Continent et sa connectivité au transport maritime ont hissé le pays au rang de premier exportateur de voitures vers l'UE, grâce aux implantations de Renault et de Stellantis (ex-PSA). Dans le détroit de Gibraltar, le port à conteneurs Tanger Med est à moins d'une heure de l'Espagne et à cinq jours des côtes américaines.

Incitation à la prudence

Mais ce sont surtout les accords de libre-échange que Rabat a signés avec Washington et Bruxelles qui intéressent les entreprises chinoises. *« La plupart des produits* [fabriqués au Maroc] *peuvent entrer sur les marchés européen et américain avec des droits de douane nuls »*, soulignait, le 8 mai, Hailang, qui envisage de construire une usine de cuivre dans le nord du pays.

Dans la bataille mondiale sur les véhicules électriques, ces accords ont un poids prépondérant, arrimant un peu plus le Maroc, un pays connecteur, aux nouvelles routes de la soie. *« C'est le seul de la région qui fait la jonction entre l'Afrique et l'Europe, qui constitue un point de passage du commerce asiatique et qui bénéficie d'accords de libre-échange avec les Etats-Unis et l'UE »*, explique Vincent Vicard, directeur adjoint du Centre d'études prospectives et d'informations internationales. En moins de deux ans, l'attractivité du Maroc auprès de la filière chinoise des voitures électriques s'est trouvée renforcée. Une première fois après que l'exécutif européen a proposé, en 2021, l'interdiction de la vente des voitures thermiques neuves à l'horizon 2035 – un objectif entériné à Strasbourg en 2023. Une seconde fois, en 2022, quand le président américain, Joe Biden, a acté son plan anti-inflation (Inflation Reduction Act). La réforme pénalise les constructeurs étrangers de VE, mais elle conditionne une partie du crédit d'impôt à l'approvisionnement en batteries et en minerais critiques dans des pays liés, comme le Maroc, par un accord de libre-échange avec les Etats-Unis.

Le cobalt en particulier est concerné. La société minière marocaine Managem, qui alimente déjà BMW, en fournira, en 2025, à Renault, qui possède à Tanger son deuxième plus grand site de production, où le constructeur fabrique son modèle électrique Mobilize Duo. Le rôle du royaume chérifien dans le boom des voitures électriques passera-t-il demain par la production sur son sol de véhicules chinois ?

L'expérience de BYD incite à la prudence. En 2017, le principal rival de Tesla avait annoncé, en présence du roi Mohammed VI, un mégaprojet de production de véhicules électriques au Maroc. Avant de faire machine arrière. ■

ALEXANDRE AUBLANC

Les prix des hébergements pour les JO de Paris à la baisse

Quelque 145 000 logements seraient à louer, soit plus du double qu'en temps normal. Toutefois ils peinent à se remplir

Retour à la réalité après les rêves de spéculation. A quelques semaines de l'ouverture des Jeux olympiques (JO), le 26 juillet, les prix affichés des hébergements ne sont plus aussi stratosphériques que ceux qui avaient été annoncés durant l'été 2023. *« Depuis septembre-octobre, alors que les étrangers asiatiques et américains ont fait leurs réservations, les prix ont décliné et continuent de baisser un peu tous les jours »*, confirme Romain Bellet, un des cofondateurs de WeHost, une conciergerie qui gère un volume assez large de locations, du studio à la grande maison.

S'il est difficile de généraliser, les professionnels estiment qu'une location pour un séjour de courte durée à Paris, dans une gamme moyenne, se paie désormais 1,5 fois son prix habituellement pratiqué sur la même période. Et non plus 2,5 fois, comme c'était le cas cet automne. Ainsi, un studio classique dans le 20e arrondissement de la capitale, qui, d'ordinaire, se loue autour de 60 à 100 euros la nuit, se négocie aujourd'hui entre 100 et 150 euros dès lors qu'il concerne la période des JO.

« Les appartements se remplissent difficilement », confirme Romain Bellet, qui relève des taux d'occupation de l'ordre de 20 % à 25 % sur la plate-forme Airbnb. *C'est très calme. Beaucoup attendent la dernière minute et de voir les prix baisser plus encore. »* Autre signe inquiétant : lorsque la SNCF a ouvert son guichet pour les achats de billets de train, le pic de réservations qu'attendaient les professionnels du voyage n'a pas eu lieu.

Tout cela nourrit de nouvelles interrogations sur la réalité d'un fort besoin d'hébergement lors des Jeux. *« Parmi les 16 millions de visiteurs attendus, il y a de nombreux Français qui seront hébergés chez des amis ou de la famille »*, poursuit Joffrey Ichbia, cofondateur de Checkmyguest (conciergerie et services aux propriétaires), qui estime que ce paramètre a été sous-évalué.

Au total, l'office de tourisme de Paris estime à 4,5 millions le nombre de ces touristes issus de l'Hexagone, habitant hors d'Ile-de-France et qui séjourneront dans la région pendant l'événement. *« A un peu plus de deux mois du coup d'envoi, nous pouvons nous attendre à une augmentation de la demande des Français – qui détiennent près de 70 % des billets pour les Jeux »*, espère cependant la plate-forme Airbnb.

Une location pour un séjour de courte durée à Paris se paie désormais 1,5 fois son prix. Et non plus 2,5 fois

L'embarras du choix

Au-delà des doutes sur la demande, la surabondance de l'offre vient jouer à la baisse sur les prix. Ceux qui souhaitent louer auront l'embarras du choix puisque à ce jour, rien que sur Airbnb, près de 145 000 logements sont désormais disponibles. Il y en avait 65 000 à l'été 2023. *« Depuis septembre, nous recevons environ 1 000 sollicitations de propriétaires qui veulent mettre leur bien en location. D'habitude, c'est plutôt 200 »*, relève Quentin Brackers de Hugo, président de HostnFly, qui gère deux fois plus de biens que d'habitude sur la période.

Dans une moindre mesure, le haut de gamme aussi enregistre une décélération au regard des premières intentions. *« En août 2023, nous espérions une multiplication par 8 ou 9 des tarifs par rapport aux prix classiques. A ce stade, nous sommes plutôt de 3 à 4 fois »*, explique Joffrey Ichbia. Il faudra quand même, par exemple, débourser près de 1 000 euros pour une nuit dans un 100 mètres carrés du chic 16e arrondissement, contre 350 euros environ en temps normal.

Du côté des hôtels aussi, *« il reste des disponibilités »*, confirme Véronique Siegel, présidente de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie. Selon ce syndicat, à Paris intra muros, les taux d'occupation oscillent, en cette fin mai, entre 60 % et 75 %. *« A cela rien d'étonnant, Paris dispose de 700 000 chambres, c'est plus que suffisant, on ne s'attend pas à être saturés »*, assure-t-elle, en rappelant qu'à l'occasion des JO de Londres, les taux d'occupation, entre les 26 et 30 juillet, avaient été de 72 %. A Marseille, Lille, Châteauroux, ils sont de l'ordre de 55 % pour les hôtels sur la période.

Chez Accor, qui compte 650 hôtels dans les 10 villes abritant les compétitions, le taux d'occupation oscille autour de 70 % et devrait encore augmenter pour *« atteindre 80 % à 90 % au final pendant les JOP »*, estime Patrick Mendes, directeur général Europe et Afrique du Nord. A *« 10 euros près »*, les prix devraient avoisiner ceux qui sont pratiqués lors d'événements comme celui de la fashion week ou encore le Salon du Bourget. En d'autres termes, une nuit d'hôtel se négociera près du double de son prix habituel, alors qu'en région, les *« tarifs sont plus normaux »*.

Des retombées seront-elles plus importantes ailleurs que dans les villes hôtes ? Certaines conciergeries ont bon espoir que ce soit le cas après avoir constaté un pic des réservations cet été sur la Côte d'Azur et la côte normande, notamment près des plages du Débarquement. Effet d'éviction ? Peut-être. *« Il pourrait aussi bien s'agir de Franciliens qui fuient les JO que d'une clientèle étrangère qui souhaite élargir son séjour au-delà la région parisienne »*, explique-t-on chez HostnFly.

Le syndicat hôtelier, lui, ne fait pas le même constat. *« La clientèle internationale qui n'est pas intéressée par les JO va sans doute nous faire défaut. Elle ne se rendra vraisemblablement pas en France cet été par crainte d'une densification touristique »*, souligne Véronique Siegel. Mais *« elle viendra sûrement plus tard »*, tempère-t-elle. ■

MARJORIE CESSAC

PERTES & PROFITS | COMMERCE

PAR PHILIPPE ESCANDE

Mondialisation aux caractéristiques chinoises

La Bestune E05 n'est pas la plus jolie des voitures chinoises. Avec son air massif, elle ressemble à une mauvaise copie des Renault Espace des années 2000. Mais elle a un argument imparable : son prix. Ce monospace entièrement électrique est vendu un peu plus de 15 000 euros.

Il est produit en Chine par la société d'Etat FAW et équipe des flottes de taxis. Et il sera bientôt produit en Egypte. La firme de Changchun, dans le nord-est du pays, vient de signer un accord avec la société publique égyptienne GV Investments pour assembler le véhicule dans le pays, avec l'idée d'exporter la voiture en Afrique et en Europe.

Bien sûr, le marché de la voiture électrique est encore très balbutiant en Egypte, les bornes de recharge sont peu nombreuses. Et il faudra du talent et quelques primes pour convaincre les chauffeurs du Caire de basculer. Mais cela montre que les industriels chinois ne négligent aucune piste et aucun marché dans leurs ambitions internationales. XPeng, l'un des nombreux concurrents de FAW en Chine a lui aussi conclu, cette année, un partenariat en Egypte avec le conglomérat local Raya Holding.

Regain des exportations

Confrontés à un marché domestique saturé, en proie à la déflation et qui ne veut pas redécoller, les industriels de l'empire du Milieu se sentent pousser des ailes à l'international. Les Européens en mesurent largement les effets. Ce regain des exportations chinoises se retrouve dans les chiffres. Sur le seul mois d'avril, les profits des grandes entreprises industrielles ont progressé de 4 %, selon le bureau chinois des statistiques. Un bond dû à l'export et à la pression gouvernementale, accompagnée de subventions, pour moderniser les usines.

Mais cette poussée vers le grand large provoque des tensions avec ses pays clients, comme l'Europe, dans un contexte de tensions géopolitiques avec les Etats-Unis. Pour ne pas tomber dans le piège de la démondialisation, dont elle serait la première victime, la Chine déploie sa diplomatie à la fois pour protéger la chaîne d'approvisionnement de ses industriels et attirer les capitaux étrangers sur son territoire. Aussi, à chaque fois que le leader, Xi Jinping, prend des mesures restrictives, le premier ministre, Li Qiang, passe la pommade pour rassurer les entreprises étrangères. A l'occasion du sommet tripartite entre le Japon, la Corée du Sud et la Chine, qui se tient depuis dimanche à Séoul, ce dernier a tenu à rencontrer le président de Samsung Electronics, Lee Jae-yong, pour lui expliquer combien son entreprise était importante. *« Les entreprises étrangères sont indispensables au développement de la Chine »*, a assuré Li Qiang.

Confronté au marasme de son économie, le pays est condamné à ramer à contre-courant de son propre discours martial et antioccidental pour maintenir sa prospérité. Le marché égyptien de la voiture électrique ne suffira pas à son bonheur. ■

20,6 MILLIARDS

C'est, en euros, le chiffre d'affaires réalisé en France, en 2023, par le secteur de la restauration de chaînes – et particulièrement le fast-food, selon une étude de Food Service Vision, publiée lundi 27 mai. Il s'agit d'un record historique pour cette activité, en croissance de 8 % par rapport à 2022 et de quasi 100 % par rapport à 2020, année sur laquelle a pesé la pandémie de Covid-19. La restauration rapide tire particulièrement son épingle du jeu, avec une hausse de 30 % de son chiffre d'affaires entre 2019 et 2023, une performance liée à l'augmentation du nombre de points de vente, quand la restauration à table n'a progressé que de 4 %. Par type de restauration, c'est le hamburger qui atteint la première marche du podium (8,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023), suivi du sandwich (1,4 milliard), du grill (1 milliard), du poulet frit (958 millions) et de la pizza (777 millions d'euros).

AUTOMOBILE

Renault sur le point de s'allier avec Santander dans le leasing

La branche de financement de Renault, Mobilize Financial Services (ex-RCI Bank), a conclu un accord avec la banque espagnole Santander pour créer une coentreprise spécialisée dans le leasing automobile, indiquait dimanche 26 avril *Les Echos*. *« Un accord non contraignant a été signé il y a quelques jours, et une finalisation est attendue pour la fin de l'année »*, indique le quotidien économique. – *(AFP.)*

TEXTILE

S'estimant trahi, Luciano Benetton lâche la présidence de l'empire familial

Cofondateur de l'empire textile qui porte son nom, Luciano Benetton a annoncé samedi 25 mai son intention de lâcher la présidence du groupe familial italien, après avoir accusé son directeur général, Massimo Renon, d'avoir plombé les comptes du groupe. *« J'ai été trahi au sens propre du terme »*, a-t-il confié au journal *Corriere della Sera*. Selon le patriarche, M. Renon a laissé *« un trou de 100 millions d'euros »* passés à quatre années passées à la tête de la célèbre marque de vêtements. – *(AFP.)*

ESPACE

Un opérateur japonais commande à Thales Alenia Space un satellite reconfigurable

SKY Perfect JSAT, opérateur spatial japonais et premier en Asie, a commandé à Thales Alenia Space un satellite géostationnaire *« numérique et reconfigurable en orbite »*, une bonne nouvelle pour le fabricant européen fragilisé par les mutations du marché des satellites de télécommunications, ont annoncé les deux groupes lundi 27 mai. Ce type de satellite de nouvelle génération a la particularité d'être reconfigurable en orbite, c'est-à-dire qu'il peut s'ajuster de façon instantanée à la demande. Il couvrira le Japon, l'Asie du Sud-Est, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les îles du Pacifique. – *(AFP.)*

Avec la C3, thermique ou électrique, Citroën veut devenir le Dacia de Stellantis

La marque compte sur la nouvelle version de son best-seller pour sortir de sa mauvaise passe

Il est un terme qu'il faut manier avec des pincettes, voire proscrire, si l'on veut éviter de froisser la susceptibilité des dirigeants de Citroën. Assimiler de près ou de loin à une conversion au modèle « low cost » la nouvelle orientation de la marque qui entend vendre des voitures bon marché à la conception simplifiée suscite sur-le-champ une mise au point polie mais ferme. Pour réduire les coûts de production, le constructeur préfère évoquer le recours à de sibyllines *« économies intelligentes »*. Nuance. Si on les pousse dans leurs retranchements, les représentants de la firme aux chevrons admettent, mais du bout des lèvres, que Citroën se place dorénavant en concurrent direct de Dacia, la marque du groupe Renault qui a porté sur les fonts baptismaux, et avec le succès que l'on sait, l'automobile hyperrationalisée et pas chère.

La nouvelle C3 ne veut pas être estampillée véhicule « à bas coût », mais elle s'en inspire sans ambages. Ce modèle urbain qui a poussé en hauteur pour ressembler à un petit SUV a taillé dans ses tarifs. Il sera commercialisé cet été à partir de 14 990 euros, soit 2 000 euros de moins que l'ancien modèle, mais avec un moteur de 100 chevaux, plus puissant. C'est à peu de chose près la facture pour une Dacia Sandero d'entrée de gamme. De son côté, la ë-C3 électrique a déjà annoncé un prix canon de 23 300 euros, auquel il faut retrancher 4 000 euros au titre du bonus écologique. Ces arguments sonnants et trébuchants sont indispensables pour mener à bien la double mission confiée à ce modèle à forts enjeux : démocratiser l'automobile et sortir Citroën d'une position très inconfortable.

12 000 commandes

Présentée sans complexe par ses concepteurs comme *« la meilleure offre du marché »* et la première voiture aussi peu chère produite en Europe (les C3 sortent de l'usine de Trnava, en Slovaquie), la ë-C3 veut rendre accessibles les électriques dont l'offre est jusqu'à présent dominée par des véhicules hors de portée du plus grand nombre. Son prix d'accès se situe encore au-dessus de son homologue thermique, mais l'écart se réduit avec les véhicules conventionnels.

Citroën assure avoir déjà enregistré 12 000 commandes, dont près de la moitié par l'entremise de la formule de leasing social lancée fin 2023 par le gouvernement. La décision de réserver l'attribution du bonus aux seuls modèles fabriqués en Europe a aussi offert un joli coup de pouce à la petite Citroën face à la Dacia Spring, désormais privée de toute subvention.

Equipée d'une batterie d'une capacité de 44 kilowattheures fournie par le chinois CATL et recourant à la chimie lithium-fer-phosphate, moins performante mais moins chère d'environ 25 % par rapport à la technologie nickel-manganese-cobalt, la ë-C3 revendique une autonomie maximale de 320 kilomètres. Une donnée qui lui permet de ne pas être cantonnée au rôle de deuxième voiture du foyer et d'envisager des trajets au long cours, d'autant que sa puissance de charge (100 kilowatts en courant continu) lui ouvre l'accès aux bornes de forte puissance du réseau autoroutier. En 2025, il est prévu de lancer une variante à 19 900 euros équipée d'une batterie de moindre capacité, à l'autonomie de 200 kilomètres.

Si la C3 pratique des tarifs aussi agressifs, c'est qu'elle n'a pas été conçue comme les précédentes. Dessinée tout en verticalité pour apparaître solide et rassurante, elle s'inscrit à rebours de la sophistication à outrance et de l'inflation tarifaire qui caractérisent l'automobile des années 2020. Cette voiture repose sur une plateforme conventionnelle, modifiée pour le marché indien et retravaillée pour répondre aux exigences européennes, qui n'offre pas un *« toucher de route »* très raffiné mais ne sacrifie pas le confort.

Pour que le coût de production soit moindre, le nombre de pièces de carrosserie de la C3 a été réduit, les formes ont été simplifiées, quelques éléments esthétiques ont été sacrifiés (pas d'antenne requin sur le toit, des poignées noires laquées sur toutes les versions) et seuls deux niveaux de finition sont proposés. Point de toit ouvrant ni de climatisation bizone, et il faudra faire avec une très ordinaire clé de contact. In fine, cette approche inspirée de la méthode Dacia et qui sera reconduite pour les prochains modèles Citroën aura permis de réduire de 20 % les coûts de fabrication.

En allant chasser sur des terres nouvelles, la C3 doit sortir de l'impasse une marque dont elle représentait la moitié des immatriculations en Europe au premier trimestre. En France, doublée par Dacia, Citroën a reculé à la quatrième place du classement et ne pèse plus que 6 % des immatriculations, soit une chute de huit points depuis 2010. En Europe, les ventes atteignent difficilement 4 % et les parts de marché ont fondu de moitié dans le même temps. Et le rappel en cours de 500 000 anciennes C3 produites entre 2009 et 2019 pour cause d'airbags défectueux risque de ne pas arranger l'image de la marque.

Imposé par le vieillissement d'une gamme qui résiste difficilement à la concurrence, le choix stratégique opéré par Citroën doit permettre de donner plus de consistance à la vocation de *« marque populaire »* que revendiquait jusqu'alors le constructeur sans oser en assumer les conséquences en matière de prix et de conception de ses modèles. Un embarras paradoxal de la part d'une marque qui a inventé la 2 CV, véhicule low cost par excellence. ■

JEAN-MICHEL NORMAND

Le Monde
MARDI 28 MAI 2024

Prix du meilleur jeune économiste 2024

Alexandra Roulet, professeure à l'Institut européen d'administration des affaires, est la lauréate



Alexandra Roulet, lauréate du Prix du jeune économiste 2024, dans les locaux du « Monde », le 22 mai.
BRUNO LEVY POUR « LE MONDE »

DOSSIER

Le Prix du meilleur jeune économiste, décerné par *Le Monde* et le Cercle des économistes, signe la reconnaissance de l'excellence académique, dont témoigne la qualité des publications internationales des candidats.

Mais l'originalité du Prix réside aussi dans la mise en valeur d'une capacité d'analyse de la réalité économique et sociale, et dans la participation au débat public. Les candidats se distinguent par des propositions répondant aux problèmes qui se posent dans des sociétés complexes, et par des contributions en matière de politique économique ou de prise de décision au sein des entreprises.

La lauréate du Prix 2024, Alexandra Roulet, s'inscrit dans cette ambition et conjugue excellence académique et engagement dans la vie publique. Elle a soutenu sa thèse aux Etats-Unis, à Harvard, et elle enseigne aujourd'hui en France, à l'Institut européen de l'administration des affaires. Outre ses publications, seule ou comme coautrice avec des économistes de premier plan, elle a occupé la fonction de conseillère macroéconomie et politiques publiques auprès du président de la République, Emmanuel Macron, et de la première ministre Elisabeth Borne, et elle participe aux travaux de France Travail et du Secrétariat général pour l'investissement ; elle est membre du Center for Economic Policy Research et du Conseil d'analyse économique.

Deux des trois candidats nominés (Fanny Henriet et Antonin Bergeaud) occupent des postes de professeur-chercheur en France, à l'Ecole d'économie d'Aix-Marseille et à HEC, et le troisième, Benjamin Marx, est en poste à Boston. Tous ont déjà reçu des récompenses scientifiques ou des bourses de recherche prestigieuses (médaille de bronze du CNRS, J-PAL Southeast Asia, IRF Grant, Upjohn Institute Dissertation Award), contribuant ainsi au rayonnement de la science économique française.

Des facteurs sous-estimés

Par les résultats de leurs recherches, les lauréats ont su apporter des éclairages originaux, objectiver des questions souvent clivantes, et proposer des solutions et des pistes innovantes. Alexandra Roulet s'est tout particulièrement penchée sur les inégalités femmes-hommes dans le temps, sur leurs déterminants et sur les mesures à prendre pour les atténuer. Elle a mis en évidence des facteurs souvent sous-estimés, comme la valorisation différenciée du temps de trajet domicile-travail. Elle a aussi travaillé sur la relation entre santé et chômage.

D'autres recherches lui ont permis de relier les comportements

> **Par les résultats de leurs recherches, les lauréats ont su proposer des solutions innovantes**

des consommateurs et les stratégies des entreprises en matière environnementale. Le spectre de ses travaux est large et démontre sa volonté d'apporter sa contribution aux avancées nouvelles de la science économique comme à l'élaboration de politiques publiques pertinentes.

Du côté des nommés, les travaux de Fanny Henriet traitent de la transition énergétique, avec un accent particulier mis sur l'avenir des ressources fossiles et sur la fiscalité environnementale.

Benjamin Marx fait porter ses recherches sur l'économie politique et le développement, et notamment sur les déterminants de la responsabilité politique, de la qualité de la gouvernance publique et du comportement électoral dans les pays en développement. Il a travaillé au Kenya, au Sénégal, en Ouganda, en Indonésie. Il explore la question cruciale de l'interaction entre institutions religieuses, politique et économie.

Quant à Antonin Bergeaud, il mène des travaux sur les facteurs expliquant les variations de la productivité. Ses travaux l'ont conduit à identifier les conséquences du pouvoir de marché des grandes entreprises américaines.

Retour de la macroéconomie

Cette année, le jury a reçu 55 candidatures dont celles de 23 femmes, soit plus de 40 % des candidatures contre 30 % en 2023. Un progrès significatif que l'on espère durable. Présentaient leur dossier pour la première fois 22 candidats, contre 9 seulement l'an passé. 20 sont affectés à l'étranger, et 35 occupent des postes en France. Certaines thématiques sont fortement représentées : l'environnement, les inégalités femmes-hommes, le travail, l'innovation. On notera un retour en force des problématiques macroéconomiques, et un souci d'évaluation des politiques publiques.

La lecture des travaux des candidats témoigne de la volonté de prendre à bras-le-corps des questions souvent difficiles, et de participer, par la présentation de leurs résultats de recherche, à la construction de sociétés plus inclusives à même d'affronter les défis présents. C'est dans le même esprit que, les 5, 6, et 7 juillet, les Rencontres économiques d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), qu'organise une nouvelle fois le Cercle des économistes, offriront un espace de dialogue et de confrontation autour du thème « Relier les mondes ». ■

LE CERCLE DES ÉCONOMISTES

Un prix créé en 2000 par « Le Monde » et le Cercle des économistes

Le Prix du meilleur jeune économiste, créé en 2000 par *Le Monde* et le Cercle des économistes, vise à valoriser les travaux d'un économiste français ou affecté en France de moins de 41 ans. Pouvaient concourir tous les économistes issus du monde universitaire, en France ou à l'étranger, dont les travaux relèvent de l'économie appliquée et qui permettent de promouvoir le débat public. Les candidats devaient adresser au Cercle des économistes, outre un CV détaillé, les cinq publications leur paraissant les plus représentatives de leur production scientifique, ainsi qu'une note de synthèse soulignant l'intérêt et l'originalité de leurs apports.
Les membres du Cercle des économistes ont ensuite évalué les dossiers et établi une *short list*. C'est le jury final, présidé par André Cartapanis et associant à parité les représentants du Cercle des économistes et du journal *Le Monde*, qui a attribué le prix et salué les travaux de trois autres chercheurs.
La cérémonie de remise du prix se tient le 27 mai dans les locaux de Citéco, la Cité de l'économie, à Paris.

PALMARÈS

EN 2024

Prix du meilleur jeune économiste : Alexandra Roulet
Nommés : Antonin Bergeaud, Fanny Henriet, Benjamin Marx

LES LAURÉATS DE 2000 À 2023

– Bruno Amable et Agnès Benassy-Quéré (2000)
– Pierre Cahuc (2001)
– Philippe Martin et Thomas Piketty (2002)
– Pierre-Cyrille Hautcœur (2003)
– David Martimort (2004)
– Esther Duflo et Elyès Jouini (2005)
– Thierry Mayer et Etienne Wasmer (2006)
– David Thesmar (2007)
– Pierre-Olivier Gourinchas (2008)
– Yann Algan et Thomas Philippon (2009)
– Emmanuel Saez (2010)
– Xavier Gabaix (2011)
– Hippolyte d'Albis (2012)
– Emmanuel Farhi (2013)
– Augustin Landier (2014)
– Pascaline Dupas (2015)
– Camille Landais (2016)
– Antoine Bozio (2017)
– Gabriel Zucman (2018)
– Stefanie Stantcheva (2019)
– Isabelle Méjean (2020)
– Xavier Jaravel (2021)
– Eric Monnet (2022)
– Julia Cagé et Vincent Pons (2023)

« L'influence des économistes n'est réelle qu'à moyen-long terme »

A 37 ans, l'économiste primée est une spécialiste du travail, des politiques de l'emploi et des inégalités hommes-femmes

ENTRETIEN

Alexandra Roulet, 37 ans, revient sur ses travaux ainsi que sur son expérience en tant que conseillère économique à l'Elysée et à Matignon.

Comment êtes-vous venue à la recherche économique et à vous spécialiser dans la question du travail ?

J'ai hésité entre une carrière académique ou administrative. C'est la rencontre avec mes professeurs, Daniel Cohen à l'Ecole normale, puis Philippe Aghion à Harvard, qui a été déterminante par leur enthousiasme communicatif. Quant à la question du travail, je l'ai abordé avec Lawrence F. Katz, professeur à Harvard. Il est vrai que beaucoup de Français sont attirés par ce thème, peut-être poussés par l'importance de la question du chômage dans notre pays.

Vous avez travaillé sur l'assurance-chômage, un thème d'actualité. Que vos recherches ont-elles apporté ?

L'assurance-chômage est destinée à atténuer le choc de la perte de revenus. Mais elle doit aussi aider à la recherche d'un nouvel emploi. Comme toute assurance, elle comporte un aléa moral, si elle n'incite pas à retrouver suffisamment rapidement un travail.

Avec Thomas Le Barbanchon et Roland Rathelot, nous avons regardé si avoir droit à une durée d'indemnisation plus longue induisait aussi une durée plus longue de recherche d'emploi. Nous avons constaté que, si l'on augmente de 10 % la durée d'indemnisation, la durée au chômage augmente de 3 %. Ce chiffre est cohérent avec les études qui ont été menées à l'étranger sur le même sujet. On serait sûrement plutôt autour de 2 % si on avait pu regarder la durée de non-emploi, certaines sorties du chômage n'étant pas nécessairement vers l'emploi. Mais, surtout, nous nous sommes interrogés sur l'interprétation de ce constat : les gens restent-ils plus longtemps au chômage parce qu'ils ont le temps ou parce qu'ils cherchent un meilleur emploi ?

Nos travaux, qui ont porté sur la période 2006-2012, montrent qu'une durée d'indemnisation plus longue ne modifie pas les critères de recherche d'emploi (salaire de réserve, type de contrat, etc.) et, donc, n'amène probablement pas à trouver un meilleur emploi.

Les adversaires de la réforme de l'assurance-chômage et de celle de 2023, qui s'appuie sur ce genre d'étude, peuvent souligner que cet ordre de grandeur de 3 % est minime au regard des effets sociaux négatifs que cela induit…

Est-ce que les gains sont suffisants au regard d'autres critères, comme le risque d'induire pour certains un basculement dans les minima sociaux ? C'est là que les économistes divergent et que les politiques arbitrent. Notre papier en lui-même n'était pas un conseil de politique publique.

Il a néanmoins inspiré une loi. Les économistes ont-ils une vraie influence sur la décision politique ?

« Je recommande aux académiques de faire des expériences hors du champ universitaire »

L'économie compte, bien sûr, mais les décideurs ont aussi d'autres facteurs à prendre en compte, qu'ils soient sociaux, juridiques ou politiques. Selon moi, l'influence des économistes n'est réelle qu'à moyen-long terme. Aucune décision n'est motivée par un seul résultat, mais quand beaucoup de travaux différents pointent vers la même direction, cela finit par avoir un impact.

On a plutôt l'impression que les économistes ne sont jamais d'accord entre eux. Peut-il y avoir des consensus ?

Oui. Par exemple, en matière d'assurance-chômage, les économistes de gauche comme de droite sont d'accord sur l'idée d'un système contracyclique qui protège davantage les chômeurs en cas de récession que quand la conjoncture est bonne.

Après, lorsqu'il y a des arbitrages, certains peuvent pondérer différemment les objectifs, par exemple entre croissance, justice sociale et rapidité de la transition énergétique.

Vous travaillez aussi en ce moment autour de la réforme de France Travail, l'ex-Pôle emploi…

Avec une doctorante de Sciences Po, Johanna Roth, nous nous intéressons à l'accompagnement intensif prévu pour les bénéficiaires du RSA. De précédentes études montrent que de tels dispositifs sont rentables. Mais en direction de quel public est-ce le plus efficace ? La question, ici, est de savoir s'il est possible et efficient d'identifier en amont les demandeurs d'emploi les plus à risque de basculer dans les minima sociaux et de concentrer sur eux un accompagnement intensif à ce moment-là pour, justement, leur éviter de verser dans le RSA. Nous n'avons pas encore de conclusion à ce stade.

Vous avez durant un an travaillé au plus près de la décision politique en étant conseillère économique à l'Elysée et à Matignon entre 2022 et 2023. Est-ce un avantage ou un handicap quand on revient à la recherche académique ?

J'ai beaucoup aimé ce passage en cabinet et je recommande aux académiques de faire des expériences hors du champ universitaire. Cela m'a permis de toucher du doigt les contraintes du politique, y compris sur les sujets que l'on croit bien connaître. Par exemple dans le domaine du travail, j'ai été confrontée aux aspects juridiques et politiques de ce dossier. Cela m'a peut-être laissé une étiquette, mais j'ai eu peu de réactions hostiles et je garde le plaisir de dialoguer avec tout le monde, quelles que soient les orientations. J'espère que mes travaux ne seront pas jugés à travers ce filtre, mais pour ce qu'ils sont. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE ESCANDE

Les nommés parlent de leurs travaux

« Trouver la recette pour financer l'innovation »

ANTONIN BERGEAUD
35 ans, professeur associé à HEC Paris

Quels chemins vous ont mené vers la recherche en économie ?

J'ai d'abord suivi un parcours scientifique assez classique. Lorsque j'étais étudiant à l'Ecole polytechnique, j'ai eu l'opportunité de faire un stage de recherche à la Banque de France, aux côtés de *[l'économiste]* Gilbert Cette. Pendant six mois, nous avons travaillé sur le décrochage de productivité entre l'Europe et les Etats-Unis sur longue période, en utilisant les données disponibles. Cela m'a permis de me rendre compte qu'on peut, avec une petite équipe, faire de la recherche sur des questions très importantes, qui touchent à des sujets de politique publique, avec un ancrage dans la réalité. C'est moins le cas lorsqu'on fait de la recherche médicale, par exemple : les équipes sont beaucoup plus lourdes, les enjeux financiers plus importants.

Vos recherches récentes portent sur la productivité, un thème dans lequel vous êtes entré par la question de l'innovation…

Après une thèse à la London School of Economics sur l'effet des innovations sur les inégalités, je suis revenu à la Banque de France pour faire de la recherche sur la croissance. Actuellement, mes travaux visent à comprendre comment stimuler de la meilleure manière l'innovation pour entraîner un effet sur la productivité. C'est une question qui a des impacts très importants : en France, par exemple, les dépenses publiques en recherche et développement représentent 18 milliards d'euros par an environ, dont 7 milliards d'euros pour le crédit d'impôt recherche.

Comment cet argent doit-il être alloué pour obtenir des effets positifs sur l'innovation? L'objectif est de parvenir à mettre en place une « recette » d'allocation de ces financements de la recherche et du développement. Pour y parvenir, nous avons, par exemple, travaillé sur le projet LabEx. Mis en place en 2010, il consistait à répartir 1,5 milliard d'euros de financements entre 171 laboratoires de recherche en France, en les incitant à monter des partenariats avec le secteur privé. On s'est rendu compte qu'en ciblant en première intention les universités plutôt que les entreprises, on permet en réalité de toucher les entreprises particulières qui ont la plus forte capacité à collaborer avec des labos de recherche et donc d'accroître leur effort d'innovation.

La France connaît, depuis la crise due au Covid-19, une baisse significative de la productivité. Comment l'analysez-vous ?

On a beaucoup évoqué des effets conjoncturels, liés à l'essor de l'apprentissage ou à la rétention de main-d'œuvre. Mais, structurellement, ce décrochage de la productivité française comme européenne, par rapport aux Etats-Unis s'explique par la politique d'innovation. En Europe, nous n'avons pas d'entreprises technologiques de taille suffisante dans les secteurs qui créent des gains de productivité, comme le biomédical.

Ce retard vis-à-vis des Etats-Unis est-il rattrapable ?

Sur les technologies existantes comme le numérique, il y a un débat pour savoir s'il faut s'acharner, alors que nous sommes en retard, ou plutôt admettre le décrochage et passer à une phase d'adoption de ce qui se fait aux Etats-Unis pour générer de la productivité. Il faut également se demander quelle sera la prochaine innovation technologique de rupture et investir massivement. Ce qui est intéressant, c'est de regarder là où se crée le savoir de ces technologies de rupture. Et là, on s'aperçoit qu'il vient beaucoup des universités européennes, dans une part bien plus importante que notre part de brevets. Cela montre que l'une de nos difficultés, c'est de passer de la start-up à la grande entreprise. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR BÉATRICE MADELINE

« L'obstacle à la transition : qui doit payer ? »

FANNY HENRIET
38 ans, directrice de recherche au CNRS et au laboratoire Aix-Marseille School of Economics

Pourquoi vous êtes-vous tournée vers l'économie ?

Mon père était professeur d'économie, la discipline m'était donc familière. Enfant et adolescente, j'entendais beaucoup parler de deux choses : le trou dans la couche d'ozone et le changement climatique. On a trouvé une solution au premier problème, mais le second semblait inexorable.

Lorsque j'étais étudiante à Polytechnique, c'est l'économie de l'environnement qui m'a motivée. La science du changement climatique était déjà bien connue, tout comme les solutions techniques pour faire face au réchauffement. Il me semblait que ce qui manquait, c'était la connaissance des modes d'action collectifs et des politiques publiques pour agir. Et comme l'immense majorité des émissions de gaz à effet de serre vient de la combustion des énergies fossiles, j'ai orienté mes travaux sur la transition énergétique.

Quels sont les principaux axes de vos recherches ?

Le premier porte sur les combustibles fossiles, et sur ce qu'implique la transition pour ces énergies. Et notamment : quelles sont les ressources fossiles qui doivent rester sous terre ? Si nous brûlons tout le pétrole dont nous disposons, nous allons dépasser le budget carbone qui permettrait de respecter l'accord de Paris sur le climat. Il faudrait, par exemple, ne plus extraire de pétrole au Canada, où il est très cher et très polluant, alors qu'on pourrait continuer à en extraire un peu au Koweït, où il est moins polluant et moins cher. Mais renoncer à exploiter des ressources aurait des répercussions importantes pour les pays, notamment économiques. Des Etats peuvent réclamer des compensations pour cela.

C'est un sujet majeur dans le cadre des négociations climatiques. La question de savoir qui doit payer pour la lutte contre le réchauffement est le principal obstacle à la transition.

Ce qui fait le lien avec votre deuxième axe de recherche…

Je m'intéresse aussi à ce que pourrait être une fiscalité optimale à l'échelle d'un pays. Nous avons bien vu que l'impact distributif des régulations environnementales, qui font des gagnants et des perdants, est un déterminant de la colère contre ces politiques climatiques. Les « gilets jaunes » en sont un bon exemple.

J'étudie donc comment on pourrait mettre en place une taxe carbone mais avec des mesures de redistribution, en évaluant comment compenser les ménages les plus modestes en termes de revenus, comment prendre en compte les différences de niveau de vie liées à l'endroit où l'on habite… Regarder ces effets distributifs est crucial aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

Travailler sur ces sujets vous rend-il confiante quant à notre capacité à limiter le réchauffement ?

Je ne sais pas si l'on réussira à rester sous la barre des 2 °C, mais le prix des énergies renouvelables baisse, celui des batteries aussi, les objectifs à atteindre sont bien identifiés… Même la hausse des températures prévue, si les pays respectent leurs engagements, est moins importante que celle qui était envisagée il y a quelques années. Je suis plus pessimiste concernant d'autres problèmes environnementaux, et notamment la perte de biodiversité. En tant qu'économistes par exemple, nous ne savons pas encore comment réellement prendre en compte ce sujet. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR PERRINE MOUTERDE

« Etudier le lien entre religion et développement »



BENJAMIN MARX
37 ans, est professeur d'économie à l'université de Boston

Pourquoi avez-vous choisi de vous spécialiser dans l'économie du développement ?

Le développement est un sujet qui m'a passionné très tôt, au point que j'ai imaginé un temps travailler dans les organisations internationales qui lui sont consacrées. J'ai finalement opté pour la recherche en économie, notamment l'économie politique et l'économie du développement, qui apportent une expertise précieuse et permettent d'éclairer avec des arguments solides certains choix de politique publique. Mes premières expériences de terrain en Sierra Leone et au Kenya, qui consistaient à étudier le développement agricole et la pauvreté urbaine sous l'angle de l'économie politique, m'en ont rapidement convaincu.

Vous dites qu'il nous reste beaucoup à apprendre sur ce qui détermine les trajectoires du développement économique…

Le développement pose un grand nombre de questions auxquelles nous n'avons pas encore les réponses. Mais nous devons essayer de résoudre ces questions. Cela implique de pouvoir évaluer certaines politiques publiques comme nous le faisons avec les méthodes de randomisation popularisées par le laboratoire J-PAL. D'autres objets de recherche n'ont pas de traduction immédiate en matière de politiques publiques, mais ils n'en sont pas moins essentiels. Il est indispensable, par exemple, d'étudier l'histoire de l'esclavage et de la colonisation en Afrique. Quand bien même ces épisodes appartiennent au passé, la question de leur héritage est bien réelle, et comprendre comment ils continuent d'influencer le développement est absolument crucial.

Pourquoi, en tant qu'économiste, vous intéressez-vous aux religions ?

L'incidence de la religion dans le contexte des pays en développement a été très peu étudiée par les économistes, alors que, depuis Max Weber *[1864-1920]*, on a beaucoup écrit sur la Réforme protestante et le capitalisme en Occident, par exemple. En Afrique, nous sommes à un moment important d'émergence des religions évangéliques. Beaucoup avaient pourtant théorisé que les croyances allaient s'affaisser avec la croissance économique et le développement, or ce qu'on observe depuis la fin du XXe siècle est, au contraire, une forte résilience du fait religieux.

Beaucoup continuent aussi de poser la question du rôle de l'islam. De l'Afrique de l'Ouest jusqu'à l'Indonésie, les pays de l'arc musulman partagent, au-delà de leur diversité, certaines pratiques culturelles et certaines institutions. Dans quelle mesure celles-ci influencent-elles le développement ? Il n'y a pas dans l'islam de croyance intrinsèque qui empêche le développement, mais certaines institutions ont pu, notamment pendant les grands épisodes de changements structurels, constituer un frein.

C'est, par exemple, le cas du *waqf*, un document juridique désignant de manière inaliénable une fonction religieuse à certains actifs, notamment fonciers. Au Moyen-Orient, la présence importante du *waqf* au cours de l'histoire a pu empêcher la croissance économique au moment où l'Europe connaissait sa révolution industrielle, car il empêchait de réallouer rapidement certains actifs à des usages plus productifs. La recherche en économie politique du développement s'intéresse ainsi beaucoup au rôle des institutions pour la croissance, et simultanément à l'évolution des institutions en réponse aux changements structurels occasionnés par le développement. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE CARAMEL

Le Monde
MARDI 28 MAI 2024

Sous Modi, une Inde de plus en plus inégalitaire

En dix ans, les écarts entre pauvres et très riches, accentués par l'inflation alimentaire, se sont creusés

NEW DELHI - *correspondante*

Rajni, qui n'a pas souhaité donner son nom, 45 ans, travaille dans le sud de New Delhi, la partie huppée de la capitale indienne, comme *maid* (« employée de maison ») dans un quartier résidentiel baptisé Defence Colony, une ancienne enclave militaire. Tout proche du Delhi colonial, avec ses parcs magnifiques, ses grandes allées, ses pavillons blancs et ses monuments hérités des empereurs moghols et des Britanniques.

Les grosses cylindrées garées au pied des immeubles ou des maisons cossues laissent peu de doute sur le niveau de richesse des habitants, ancien haut gradé de l'armée à la retraite, entrepreneurs, responsables de médias, rentiers, universitaires, expatriés, etc. La location d'un spacieux trois-pièces dans un immeuble récent commence souvent à 2 000 euros, dans cet îlot verdoyant, paré d'arbres et de petits parcs.

Les enfants fréquentent les meilleures écoles privées, accompagnés par le chauffeur privé de la famille, le personnel est nombreux dans les maisonnées, homme ou femme de ménage, cuisinier, nourrice, garde, jardinier, chauffeur, parfois logés dans des chambres sous le toit ou dans les sous-sols de l'immeuble. En ce mois de mai caniculaire, Defence Colony s'est vidé, les familles aisées se sont déplacées dans l'Himalaya, où elles possèdent souvent une résidence secondaire.

Deux mondes aux antipodes

Rajni, originaire de l'Uttarakhand, ne prend jamais de vacances, en dehors des grandes fêtes religieuses hindoues. Elle habite à trente minutes en bus, à Khanpur, dans un quartier populaire avec ses quatre derniers fils, qu'elle élève seule. L'aîné est maintenant autonome. Elle loue trois petites pièces pour près de 10 000 roupies (110 euros) par mois, qui ampute une grande partie de son salaire, 25 000 roupies pour deux jobs dans des familles, où elle fait le ménage et la cuisine. Un fils a commencé à travailler dans un centre d'appels et apporte un complément de revenus. La famille est éligible à l'aide alimentaire.

Le quartier de Defence Colony abrite aussi, derrière ses palissades de chantier, une armée de travailleurs journaliers, payés au jour le jour pour construire les nouveaux immeubles luxueux, plus rentables que les anciennes maisons familiales. Ils vivent sur les chantiers ou en lisière de Defence Colony, à Kotla, dans un quartier village grouillant, avec des rues non asphaltées, dans des chambres partagées. Ils se nourrissent dans les restaurants de rue pour quelques roupies et envoient les économies au village. Les plus précaires vivent dans un bidonville, qui borde Kotla.

Deux mondes aux antipodes se croisent dans cette enclave, la grande bourgeoisie et ces migrants saisonniers ou sédentaires, déracinés, venus en ville chercher du travail. Contrairement aux premiers, Rajni comme les journaliers se sont appauvris ces dernières années en raison de la démonétisation brutale des billets de 500 et 1 000 roupies (décidée par le gouvernement en 2016, alors que 98 % des transactions se font en liquide). Mais aussi en raison de la crise liée au Covid-19, quand le premier ministre, Narendra Modi, a imposé un confinement, négligeant les millions de migrants internes piégés dans les villes, sans travail et sans moyens de transport pour rentrer chez eux.

Enfin, ils ont vu fondre leurs maigres revenus sous l'effet de la hausse des prix. L'inflation alimentaire a atteint 8,30 % en janvier. *« Avant, c'était facile de trouver un job, par exemple, garçon de bureau, et la vie était moins chère »*, constate Rajni, qui a dû contracter un prêt bancaire. Des millions d'Indiens sont restés à l'écart de la promesse de *« développement pour tous, avec tous »* faite par Modi en 2014. Pour eux, il n'y a pas eu de ruissellement de la richesse, faute de créations suffisante d'emplois. Selon le Centre de surveillance de l'économie indienne, le taux de chômage s'élève à 8 %.

Tout juste le gouvernement a-t-il mis en place pour les pauvres des mécanismes compensatoires, comme la distribution gratuite de bouteilles de gaz ou de vivres (813,5 millions d'Indiens reçoivent chaque mois 5 kilos de céréales par personne) ou la construction de maisons pour les plus démunis. M. Modi, qui espère être reconduit pour un troisième mandat à l'issue des législatives dont les résultats sont attendus le 4 juin, affirme avoir livré 30 millions de maisons dans les zones rurales depuis dix ans. Pour les économistes Jean Drèze et Reetika Khera, le compte n'y est pas. Le gouvernement a, selon eux, renommé des programmes sociaux existants, tout en les sous-finançant.



Le premier ministre indien, Narendra Modi, lors de la campagne électorale, à Jalandhar, le 24 mai. SHAMMI MEHRA/AFP

Sous les deux mandats du nationaliste hindou, les inégalités sociales se sont creusées, avec une poignée de riches extrêmement riches, des pauvres aussi pauvres ou plus pauvres et une classe moyenne encore atrophiée, dont l'évaluation divise les experts.

Le centre de recherche Pew Research Center, qui comptabilise les personnes en mesure de dépenser entre 10 dollars et 20 dollars (entre 9,20 euros et 18,40 euros) par jour pour des produits autres que de première nécessité, estime la classe moyenne indienne à 66 millions d'individus, soit moins de 5 % de la population. Le cabinet d'études People Research on India's Consumer Economy l'évalue, lui, à 432 millions de personnes, en prenant en compte les ménages gagnant entre 470 euros et 2 800 euros par mois. Un chiffre donne une idée de la réalité : 60 % de la population vit avec moins de 5 dollars par jour.

> **L'Inde, qui n'affichait qu'un seul milliardaire en 1991, en totalise désormais 271, selon Forbes**

Au sommet de la pyramide, le nombre de milliardaires fait moins polémique : il a presque doublé ces dernières années. L'Inde, qui n'affichait qu'un seul milliardaire en 1991, en totalise désormais 271, selon *Forbes*. Entre 2022 et 2023, 93 noms se sont ajoutés à la liste. Les deux magnats Mukesh Ambani (Reliance Industries) et Gautam Adani (groupe Adani) sont devenus les symboles de cette Inde inégalitaire. Les deux hommes les plus riches du pays ont étendu leur empire dans l'ombre de Modi, en raflant la plupart des concessions de l'Etat, port, aéroports, mines, infrastructures, nourrissant les soupçons autour de ce capitalisme de connivence.

« Billionaire Raj »

Dans une étude du World Inequality Lab publiée en mars, Thomas Piketty, Lucas Chancel, Nitin Kumar Bharti et Anmol Somanchi résument l'évolution du pays par une image particulièrement forte : ils considèrent que l'Inde est en train de devenir un *« billionaire Raj »*, où 1 % des Indiens les plus fortunés détiennent 40,1 % de la richesse nationale et 22,6 % des revenus. Jamais la concentration des richesses a atteint un tel niveau, depuis le début des mesures de ces données en 1961.

> **Un chiffre donne une idée de la réalité : 60 % de la population vit avec moins de 5 dollars par jour**

L'Inde supplante l'Afrique du Sud, le Brésil et les Etats-Unis en matière d'inégalités. *« Le Raj des milliardaires dirigé par la bourgeoisie moderne indienne est aujourd'hui plus inégalitaire que le Raj britannique dirigé par les forces colonialistes »*, écrivent les auteurs. Les inégalités en Inde avaient diminué sous l'effet des politiques nehruviennes après l'indépendance jusqu'au début des années 1980 et elles ont explosé à partir des années 2000, à la suite de la libéralisation de l'économie.

L'ONG Oxfam avait calculé de son côté que les 10 % les plus riches détiennent 57 % du revenu national, davantage que sous les colons britanniques où ils en possédaient 50 %. Ces nouvelles disparités économiques viennent s'ajouter à une société déjà fracturée en termes de castes, de genres et de religions. Sous Narendra Modi, le suprémacisme hindou a accentué la marginalisation des minorités, en particulier celle des musulmans.

Les études divergent sur le nombre de pauvres en Inde. Pour l'ONU, qui se fonde sur la notion de pauvreté multidimensionnelle (mesurant de nombreux indicateurs comme la santé, l'éducation et le niveau de vie), l'Inde a fait tomber la population de pauvres à 16 % de la population, 415 millions d'Indiens seraient sortis de la pauvreté entre 2005 et 2021. Pour la Banque mondiale, au contraire, en retenant les revenus ne dépassant pas 1,90 dollar par jour, la proportion des très pauvres avoisinerait 30 % de la population.

L'économiste Ashoka Mody, auteur de *India is Broken* (Juggernaut 2023, non traduit), estime que *« la pauvreté reste profondément ancrée en Inde, et les privations plus larges semblent avoir augmenté à mesure que l'inflation érode les revenus des pauvres »*. Un signe supplémentaire montre que l'ascenseur social est grippé : sur l'index 2024 des pays où les gens se sentent les plus heureux, réalisé par les Nations unies, l'Inde se classe à la 126e place, derrière le Pakistan, au 108e rang, le frère ennemi dont l'économie est pourtant à l'agonie. *« Les gens comme moi n'ont aucun avenir dans cette Inde »*, conclut Rajni, sans colère. ■

SOPHIE LANDRIN

Semaine décisive pour l'avenir du groupe Ascometal

Le tribunal de commerce examinera jeudi la situation du sidérurgiste. Le pôle automobile (Lorraine et Loire) concentre les inquiétudes

MOSELLE - *correspondance*

En Lorraine et dans la Loire, l'annonce a fait l'effet d'une bombe. Dans un courrier, le sidérurgiste italien Acciaierie Venete a fait savoir, jeudi 23 mai, à l'administrateur chargé du redressement judiciaire d'Ascometal qu'il se retirait des discussions sur la reprise du pôle automobile, qu'il négocie depuis des mois. Une catastrophe pour les 627 employés des sites de Hagondange (Moselle), qui abrite le siège social, le centre de recherche sur les aciers spéciaux et une usine, de Custines (Meurthe-et-Moselle) et du Marais à Saint-Etienne. Venete est le seul repreneur déclaré. Et la date limite de dépôt des candidatures est fixée à lundi 27 mai à minuit, le tribunal de commerce de Strasbourg devant se prononcer jeudi 30 mai.

En redressement judiciaire depuis mars, après le désengagement de son actuel actionnaire Swiss Steel, Ascometal (1125 emplois répartis sur cinq sites) joue son avenir, et les doutes de ces derniers jours n'augurent rien de bon. Sa vente à la découpe pourrait connaître des fortunes diverses. Si les discussions autour du pôle automobile sont au point mort, celles pour la reprise des sites de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) et Dunkerque (Nord) ont bien avancé.

Sur le sujet épineux – celui du pôle automobile – une des conditions suspensives de son offre n'a toujours pas été levée. Elle exige que le désamiantage et le dépoussiérage de l'usine de Hagondange, chiffrés à 11 millions d'euros, soient pris en charge par Swiss Steel. Alessandro Banzato, président de Venete, émet aussi des doutes sur les financements publics en complément de son apport en capital de 30 millions d'euros. Selon lui, ils ne suffiraient pas à compenser *« la dégradation de contexte du marché,* [à répondre aux] *préoccupations sur la véritable valeur des stocks et moins encore* [à] *financer les coûts de désamiantage et de dépoussiérage »*.

L'annonce a agité lors du dernier week-end et plus précisément le services de l'Etat et plus précisément le comité interministériel de restructuration industrielle chargé d'accompagner cette transition, qui se voulait en douceur. Gabriel Attal devait recevoir, lundi après-midi, Franck Leroy, président de la région Grand-Est. *« L'échec de cette reprise serait un cataclysme incroyable pour le territoire. Hagondange possède de vrais atouts avec des équipements rares et à la pointe. On doit trouver une solution. On y travaille avec Roland Lescure, le ministre de l'industrie, la région Grand-Est et les collectivités locales »*, martèle le député Renaissance messin Belkhir Belhaddad. Il veut remettre tout le monde autour de la table des négociations. *« On a besoin d'encore un peu de temps. La priorité est d'obtenir une prolongation du redressement judiciaire afin d'arriver à un accord sur cette question du désamiantage. L'Etat italien étant déjà présent au côté de Venete, cette offre doit aussi être renforcée par une prise de participation de l'Etat français. Il faut obtenir un co-investissement, notamment en mobilisant Bpifrance et la Caisse des dépôts et consignations, et pas juste une garantie d'emprunt »*, poursuit l'élu de Moselle.

D'autres négociations

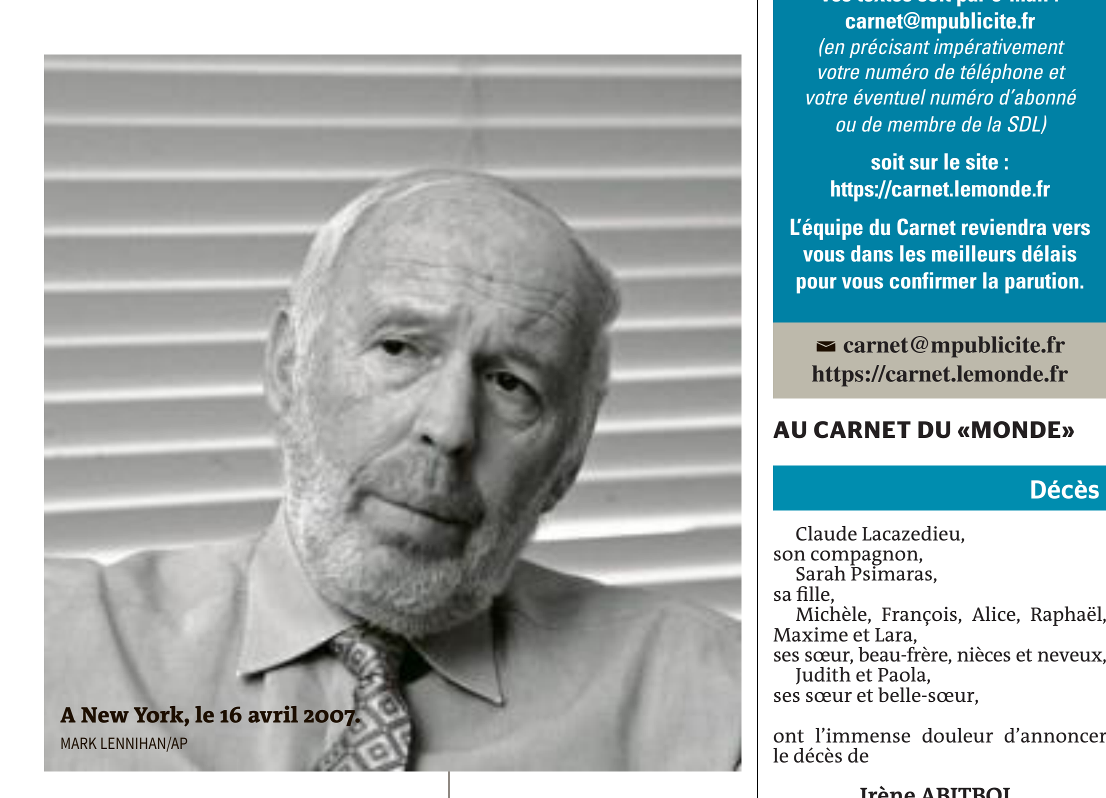
« Fortement préoccupée », la direction d'Ascometal veut aussi garder espoir. Elle fait remarquer que si Venete se retire des discussions, *« il n'indique pas explicitement son souhait de retirer son offre »*. Ce qui laisse la porte entrouverte à la présence de l'Italien jeudi au tribunal. *« La situation sera alors plus claire »*, espère Ascometal.

Cette annonce n'a pas d'impact sur les sites de Leffrinckoucke (Nord), près de Dunkerque (170 emplois) et de Fos-sur-Mer (328 emplois), qui ne font pas partie du cluster auto. *« Les dossiers sont disjoints »*, rappelle Ascometal. Ils font effectivement l'objet d'autres négociations, avec d'autres repreneurs. L'espagnol Sidenor, seul en lice dans le Nord où il ne reprendrait que 130 des 170 emplois, s'est aussi positionné sur Custines. Alors que l'italien Marcegaglia et ses propres salariés ont candidaté pour le site provençal. ■

PHILIPPE MARQUE

Jim Simons

Mathématicien américain


A New York, le 16 avril 2007.
MARK LENNIHAN/AP

L'Américain James Harris Simons, plus connu sous son diminutif de « Jim » Simons, est mort le 10 mai, à 86 ans, à New York, après une vie hors normes, de mathématicien, d'investisseur et de philanthrope.

Jim a été un mathématicien exceptionnel. Peu nombreux sont ceux qui, comme lui, ont obtenu, en quinze ans, trois résultats majeurs dans des domaines liés à la géométrie différentielle, l'étude des objets « lisses ». Dans sa thèse, en 1962, il met au point une nouvelle manière de classifier les géométries sur des variétés (l'équivalent, en dimension plus grande, de nos surfaces de dimension 2) – pour les spécialistes, il s'agit de la classification des groupes d'holonomie des métriques de Riemann. Il découvre ensuite, à la surprise de ses pairs, qu'à partir de la dimension 8, des objets que tout le monde pensait lisses peuvent présenter des « accidents ». Enfin, il introduit une nouvelle quantité, la fonctionnelle de Chern-Simons, qui aura une incidence considérable au-delà des mathématiques, notamment dans différents domaines de la physique.

Après des études au Massachusetts Institute of Technology, Jim soutient une thèse à l'université de Californie à Berkeley. Il travaille ensuite, de 1964 à 1968, en cryptographie à l'Institute for Defense Analyses, à Princeton (New Jersey). Une prise de position publique contre la guerre du Vietnam lui vaut d'être renvoyé de cette institution, et il rejoint la State University of New York at Stony Brook (devenue Stony Brook University), dans l'Etat de New York. A la tête du département de mathématiques, il parvient à y attirer beaucoup de jeunes et brillants géomètres, et y établit des contacts fructueux avec les physiciens théoriciens.

Créateur visionnaire

Convaincu que le traitement mathématique par ordinateur de grands ensembles de données constitue une clé pour la finance, Jim se lance dans une nouvelle aventure. En 1982, il crée le fonds d'investissement Renaissance Technologies, qui provoque une rupture méthodologique dans ce monde par un recours systématique à la modélisation et aux algorithmes. Son fonds vedette, Medallion, établit des records depuis sa création, le rendant milliardaire en une quinzaine d'années.

Dès 1994, avec sa seconde épouse, Marilyn, il crée la Fondation Simons, aujourd'hui l'un des plus importants financeurs privés de la recherche fondamentale. Cette fondation apporte un soutien à nombre de projets scientifiques, d'abord autour de l'autisme et des mathématiques, puis en biologie et en physique, avec, par exemple, le financement d'un observatoire astronomique. Elle a permis la création de plusieurs instituts universitaires sur des domaines frontières risqués.

Puis, en 2016, est créé au cœur de Manhattan le Flatiron Institute, consacré au développement des méthodes computationnelles dans différents domaines de la science, comme l'astrophysique, la physique quantique ou les neurosciences. D'abord centrée sur les Etats-Unis, l'action de la Fondation Simons s'est élargie au monde entier en soutenant notamment des équipes africaines. Persuadés de l'importance d'un enseignement de qualité, Jim et Marilyn Simons créent en 2004 Math for America, une fondation qui accompagne les professeurs de sciences des lycées de la région de New York souhaitant parfaire leur formation ou développer une pédagogie innovante.

En France, outre le financement d'équipes de recherche, leur aide a été décisive pour l'Institut des hautes études scientifiques (IHES) de Bures-sur-Yvette (Essonne), en contribuant à ses fonds propres et en aidant à la recherche de mécènes. Le soutien qu'ils ont accordé depuis 1998 à l'IHES se chiffre en millions d'euros.

La vie de Jim Simons a aussi été marquée par de terribles épreuves. Père de cinq enfants, il perd deux de ses fils dans de tragiques accidents. C'est pour prolonger l'engagement humanitaire de l'un d'eux, Nick, que Jim et Marilyn créent au Népal le Nick Simons Institute, qui travaille en collaboration avec le gouvernement local pour développer des infrastructures de santé publique. Quarante-cinq hôpitaux et dispensaires ont été financés à ce jour.

On ne peut évoquer Jim sans mentionner son rare sens de l'humour et de l'autodérision. Passionné par l'aventure de la découverte scientifique, il portait une attention extrême aux personnes. Il accordait une totale autonomie aux scientifiques en qui il avait placé sa confiance pour orienter les institutions créées avec son épouse Marilyn. Un créateur visionnaire qui a changé le monde autour de lui et bien au-delà. ■

JEAN-PIERRE BOURGUIGNON
ET ANTOINE GEORGES

25 AVRIL 1938 Naissance
1962 Thèse à Berkeley (Californie)
1976 Prix Oswald-Veblen de géométrie
1982 Création du fonds Renaissance Technologies
1994 Création de la Fondation Simons
10 MAI 2024 Mort à New York

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Claude Lacazedieu,
son compagnon,
Sarah Psimaras,
sa fille,
Michèle, François, Alice, Raphaël, Maxime et Lara,
ses sœur, beau-frère, nièces et neveux,
Judith et Paola,
ses sœur et belle-sœur,

ont l'immense douleur d'annoncer le décès de

Irène ABITBOL,

survenu le dimanche 19 mai 2024.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 24 mai, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris 14e.

La famille remercie infiniment toutes les équipes du service de réanimation-soins intensifs de l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière, ainsi que le professeur Jesus Gonzales et ses services.

9, rue Abel-Hovelacque,
75013 Paris.

Maria et François Bonnafous-Boucher,
ses enfants
et leurs conjoints,
Charlotte, Étienne et Hugo,
ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Françoise BOUCHER,
dite **Soïzic,**
née **BOURDON,**

chirurgien dentiste,

survenu le 19 mai 2024, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, au terme d'une vie libre et exigeante.

Elle rejoint son mari,

Pierre BOUCHER,

décédé le 12 juin 2018.

L'inhumation a lieu ce lundi 27 mai, à 13 h 30, au cimetière de Saint-Briac-sur-Mer (Ille-et-Vilaine).

La famille adresse une pensée à ses camarades d'engagements pour les droits humains et à toutes les personnes qui ont accompagné ses dernières années.

Vos pensées ou vos mots sont à adresser à Obsèques.francoiseboucher@gmail.com
Les fleurs à ACF Letort,
Tél. : 02 99 46 33 33.

René CHARDAVOINE,
ingénieur,

est mort le 26 avril 2024, au matin, chez lui à Paris, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, après des années de lutte contre la maladie.

Paix à son âme.

« On n'est jamais à l'abri d'un coup de bol. Voilà une maxime qui me convient bien : un optimiste à l'affût sur des chemins de traverse ».

Jérôme d'Enfert,
son mari,
Benjamin et Maxime,
ses enfants,
Margherita,
sa belle-fille,
Léo,
son petit-fils,
Ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
Neveux et nièces,

ont la tristesse de faire part du décès de

Annie d'ENFERT,
née **ROCHWERG,**

survenu le 23 mai 2024.

La cérémonie aura lieu à Paris, en la salle de la Coupole, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20e, le jeudi 6 juin, à 10 h 30.

Ni fleurs ni couronnes. Vous pouvez faire un don à l'Institut Curie.

Catherine,
son épouse,
François et Marion,
ses enfants
et leurs conjoints, Eliane et Amr,
Lydia, Gabriel, Sylvain, Adam et Sophia,
ses petits-enfants,

ont le chagrin de faire part de la disparition de

Bernard FAIVRE,
professeur émérite,

après avoir combattu la maladie de toute sa force.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 29 mai 2024, à 15 heures, à la Maison funéraire du Parc, 104, rue de la Porte de Trivaux, à Clamart (Hauts-de-Seine).

Françoise Tovo,
son épouse,
Lucas Faugère et Rafhaela Luvison Perlin, Jonas Faugère et Julie Bathellier,
ses fils et leurs compagnes,
Eliott,
son petit-fils,
Michel et Jeannette Tovo,
ses beaux-parents,
Toute sa famille
Et ses amis,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Claude FAUGÈRE,
dit **Boris,**

survenu à Montreuil, le 22 mai 2024, à l'âge de soixante-dix ans.

Un hommage lui sera rendu en toute simplicité, le jeudi 6 juin, à 14 h 30, en la salle Mauméjean, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20e.

12, rue Marceau,
93100 Montreuil.
francoisetovo@gmail.com

Sylvie Fericelli, née Filliat,
son épouse,
Françoise Donati, née Fericelli,
sa fille,
Guy Donati,
son gendre,
leurs fils, Jean-Baptiste, David, Lucas et Angelo,
leur petit-fils, Numa,
Alain Fericelli,
son fils,
Anne-Olivia Belzidsky,
sa belle-fille,
leurs filles, Ava et Ella,
Lucienne Giudicelli, née Fericelli,
sa sœur,
François Giudicelli
son neveu,
Isabelle Giudicelli,
sa nièce,
leurs enfants
et petits-enfants,
Antoinette Pelletier,
sa belle-sœur,
ses enfants
et petits-enfants,
Christine et Jacques Perronnet,
Brigitte Filliat,
ses belles-sœurs et son beau-frère,
leurs enfants
et petits-enfants,
Ses amis et collègues,

ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-André FERICELLI,
professeur émérite
à l'université Paris-Panthéon-Assas,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre des Palmes académiques,
chevalier
de l'ordre national du Mérite,

survenu le 17 mai 2024, à Paris,
à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

Un hommage lui sera rendu le samedi 1er juin, à 11 h 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20e.

Monêtier-les-Bains.

M. Jean-Loup Guibert,
son époux,

fait part du rappel à Dieu de son épouse,

Mme Claude GUIBERT,
née **BROYER,**
membre fondatrice
de l'AVARAP,
co-initiatrice du portage salarial,
co-initiatrice du microcrédit
à Madagascar,
membre fondatrice
de la Fondation SAIDDES,

le 14 mai 2024, à Monêtier-les-Bains, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

La messe d'A-Dieu sera célébrée par le frère Benoît Dubigeon, franciscain, le 31 mai, en l'église Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle, 70, rue Falguière, Paris 15e.

Ni fleurs ni couronnes.

jeanloup.guibert@club-internet.fr

Champagne-au-Mont-d'Or.

Anne-Marie Boissin,
son épouse,
Claire-Sophie, Stéphanie et Julien,
ses enfants
et leurs conjoints,
Ses huit petits-enfants,
Ses deux arrière-petits-enfants,
Parents
Et amis,

ont la tristesse de faire part du décès du

docteur
Gérard MANEL,

survenu le 22 mai 2024,
à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie d'adieu a eu lieu ce lundi 27 mai, à 9 h 30, en la chambre funéraire, à Champagne-au-Mont-d'Or, dans l'intimité familiale.

Vos condoléances sur https://www.pompes-funebres-montsdor.com

---

On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Françoise METTAVANT,
épouse
VANDERHAEGEN,
professeur de l'enseignement
supérieur agricole,
attachée à la Direction des études
de l'INA Paris
(actuel Agro Paris Tech),

le 15 mai 2024, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Elle sera inhumée dans le cimetière de Cadignan (Gers).

« Viens voir les comédiens,
voir les musiciens,
voir les magiciens... »

Cet avis tient lieu de faire-part.

177, avenue d'Eysines,
33110 Le Bouscat.

M. et Mme Pujade-Renaud,
son frère et sa belle-sœur,
Odile, Valérie, Claude-Hélène et Luc,
ses nièces et neveu,

ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Claude PUJADE-RENAUD,
écrivaine,

survenu le 18 mai 2024, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

L'inhumation aura lieu le jeudi 30 mai, à 15 heures, au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20e.

(*Le Monde* du 27 mai.)

Christian,
son compagnon,
Paule,
sa sœur,
leurs familles,
Ses amis,

ont la profonde tristesse d'annoncer le décès, survenu le 20 mai 2024, à Paris, dans sa quatre-vingt-douzième année, de

Bernard RÉVEILLE,
né le 16 août 1932,
à Saïgon (Vietnam).

La cérémonie religieuse se tiendra le mercredi 29 mai, à 10 h 30, en l'église Saint-Séverin, Paris 5e, suivie à 12 h 30, de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20e.

Pascale Robineau et Pierre Guittin,
Philippe Robineau et France Penaud,
Agnès et Thierry Guillet,
Hélène Robineau et Florent Picinbono,
ses enfants,
Bruno et Cécile, Irène et Johann, Jean-Loup et Aliya, Laurent, Alice et Pierre-Antoine, Thomas et Atsuko, Noémie,
ses petits-enfants,
Ses huit arrière-petits-enfants,
Ses neveux et nièces
Et toute sa famille,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Bertrand ROBINEAU,
X47,
ingénieur général de l'armement,
officier
de l'ordre national du Mérite,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 19 mai 2024,
à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans

et rappellent la mémoire de son épouse,

Monique ROBINEAU,
née **DEJEUMONT,**

décédée le 25 octobre 2016.

Une cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 30 mai, à 15 heures, en l'église Saint-Paul de Gif-sur-Yvette, suivie de l'inhumation au cimetière des Rougemonts Nord de Gif-sur-Yvette.

La famille remercie Monique, Cathy, Reine, ainsi que Michelle et Rodica, qui l'ont aidé à finir ses jours paisiblement chez lui.

brobineau2024@gmail.com

Françoise Vitaux,
son épouse,
Etienne Vitaux,
Anne et Youcef Rachedi,
Marc Vitaux,
Hélène Vitaux et Cyril Abermil,
ses enfants,
Emma,
sa petite-fille
Ainsi que toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur
Jean VITAUX,

survenu le dimanche 19 mai 2024.

La cérémonie religieuse sera célébrée ce mardi 28 mai, à 14 h 45, par le pasteur Louis Pernot, au Temple de l'Étoile, 54-56, avenue de la Grande Armée, Paris 17e, où l'on se réunira.

Un registre à signatures sera à la disposition des personnes désirant exprimer leur amitié.

Priez pour lui !

Maison funéraire Léopold,
Tél. : 06 16 69 52 19.

Mémoire

Depuis le 26 mai 1994,

Fred TIROLIEN

manque à ses amis.

« On n'aime que dans l'éternité ».

Assemblées générales

L'Association du
Mouvement Français
pour le Planning familial de Paris

tiendra son assemblée générale,
le 4 juin 2024, à 18 heures,
au 10, rue Vivienne, 75002 Paris.

Adresser un mail avant le 3 juin
à : mfpfsecretariat75@orange.fr

Maison des adhérents d'Apivia
Association régie
par la loi du 1er juillet 1901
et le décret du 16 août 1901,
déclarée à la préfecture
d'Indre-et-Loire
sous le n° W372004901
et publiée au Journal Officiel
de la République française,
siège social : 108, rue Ronsard,
37100 Tours (Indre-et-Loire).

Avis de convocation.
Conformément à l'article 11
des statuts,
le conseil d'administration
convoque les membres
de l'Association Maison des Adhérents
d'Apivia
à **l'assemblée générale ordinaire,**
le **mercredi 12 juin 2024, à 10 heures,**
au 31, rue Marcel-Tribut,
37034 Tours Cedex 1,
ainsi qu'en visioconférence
meet.google.com/hoq-povj-zia

Aux fins de délibérer
sur l'ordre du jour suivant :
1) Présentation du rapport moral
du président
2) Approbation du procès-verbal
de l'assemblée générale ordinaire
du 9 juin 2023
3) Comptes annuels
et rapports de gestion
a. Présentation du rapport
du conseil d'administration
b. Approbation du rapport de gestion
du conseil d'administration
et des comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2023
c. Affectation du résultat
d. Quitus aux administrateurs
4) Présentation du rapport d'activité
sur les actions de prévention
5) Pouvoirs en vue des formalités.

Pour le conseil d'administration,
le président, Didier Galet.

En cas d'impossibilité, vous pouvez
demander un formulaire de pouvoir
afin de vous faire représenter
à l'assemblée générale
à l'adresse suivante :
secretariat-general-amm@macif.fr

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directrice de la rédaction Caroline Monnot
Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Maryline Baumard, Philippe Broussard, Nicolas Chapuis, Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delcambre, Marie-Pierre Lannelongue, Franck Nouchi, Harold Thibault
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann
Directrice déléguée au développement des services abonnés Françoise Tovo
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Kote
Rédaction en chef Laurent Borredon, Emmanuel Davidenkoff (Evénements), Jérôme Gautheret, Michel Guerrin, Nicolas Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (cheffe d'édition), Alain Salles (Débats et Idées)
Direction artistique Emmanuel Laparra
Infographie Delphine Papin
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte
Secrétaire général de la rédaction Sébastien Carganico
Conseil de surveillance Aline Sylla-Walbaum, présidente, Gilles Paris, vice-président

Le Monde
MARDI 28 MAI 2024

Dernier voyage pour les vétérans du **D-Day**

IL Y A 80 ANS, LE DÉBARQUEMENT 1|3 Ils ont entre 96 et 104 ans, habitent les Etats-Unis, le Royaume-Uni ou le Canada et s'apprêtent à venir en Normandie célébrer le 80e anniversaire du débarquement du 6 juin 1944, auquel la plupart d'entre eux ont participé



Mervyn Kersh, bientôt 100 ans, vétéran britannique, le 26 avril, à Londres. R. NEAL POUR « LE MONDE »



Cela fait des mois qu'ils rêvent de ce voyage, des semaines qu'ils s'y projettent avec fébrilité. Ils ont revu les cartes de Normandie, pointé les sites à visiter ou à revisiter. Et puis ils ont préparé les valises, pliant leurs uniformes, rangeant leurs médailles, préparant les gélules et les comprimés indissociables de leur quotidien. Leurs proches confient qu'ils ne vivent plus que pour ça et tremblent qu'un incident quelconque – chute, maladie – ne vienne contrarier le projet. Car rien ne doit les empêcher d'accomplir cet ultime voyage. La date du 6 juin 1944 est inscrite, pour certains, comme la plus importante de leur vie ; ils ont donc toute leur place aux cérémonies du 80e anniversaire du D-Day. Mieux, fait savoir la Mission Libération chargée de coordonner, avec l'Elysée, les événements commémoratifs prévus en France : au moins vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement participeront aux célébrations, *« mais les vrais VIP seront les vétérans. Ce seront eux les stars ! »*

Certains ne sont jamais revenus en France. D'autres ont déjà fait le pèlerinage, mais ne croyaient plus possible un tel périple à leur âge avancé. L'Angleterre, certes, n'est pas loin, et le ferry permet aux Britanniques de venir en voiture. Mais San Francisco, Miami, Memphis, Las Vegas (Etats-Unis), Toronto (Canada) ? Une poignée d'organisations et de volontaires s'est donc démenée pour réussir l'improbable, voire le « jamais-vu » : le voyage vers la France de 250 centenaires et quasi-centenaires, ardents et volontaires, bien décidés à commémorer tous ensemble l'opération « Overlord », cette offensive qui brisa le mur de l'Atlantique et entraîna la chute du IIIe Reich. Deux cent cinquante centenaires installés sur des fauteuils roulants pour la commodité du voyage, mais déterminés à se lever quand résonneront les hymnes nationaux. Deux cent cinquante centenaires qui seront fêtés par des foules amassées le long des routes normandes et acclamés par des cohortes d'enfants.

« Vous n'imaginez pas l'accueil qu'on leur réserve, s'enthousiasme Fabienne Manteca, principale du collège Charles-Letot, à Bayeux (Calvados), qui recevra un groupe d'Américains. *Plus de sept cents enfants vont les traiter en héros ; ce sera une journée extraordinaire ! »* Chorale, haies d'honneur, photos, drapeaux, discussions dans les classes, ovations… *« Les vétérans planteront l'arbre de la paix et déjeuneront à la cantine, tandis que nos élèves assureront le service. Ils travaillent comme jamais leur anglais, prévoient des cadeaux, écrivent des poèmes. Ils veulent tout savoir sur ces vieillards valeureux qui n'avaient que quelques années de plus qu'eux quand ils ont mis leur vie en jeu pour défendre la liberté. C'est pour nos ados une chance inouïe : d'emblée, les voilà reliés à la grande histoire. »* Betty Rosevear, l'ex-infirmière de l'armée américaine qui habite la Californie, se réjouissait à l'idée d'entendre *Happy Birthday* chanté par des enfants français pour fêter ses 103 ans. Elle vient, hélas, pour des raisons de santé, d'annuler sa venue.

« MERCI, BRAVO »

Parmi les organisations aptes à monter un tel voyage – mission particulièrement complexe en cette année du 80e anniversaire, où les difficultés de sécurité, de logement et d'accès aux sites seront accrues en raison de l'affluence attendue –, il en est une, bien connue en Normandie pour y avoir déjà accompagné des anciens combattants : la Best Defense Foundation (BDF). A son origine, une ex-star du football américain : Donnie Edwards, 51 ans, fasciné par les vétérans et décidé, par tous les moyens possibles, à les honorer, les remercier, les rendre heureux, soit, en une phrase qu'il affectionne, *« à prendre soin de ceux qui ont pris soin de nous »*. Il en a fait la devise de la BDF, lui qui, sur les terrains, a toujours joué en défense.

Issu d'une famille très pauvre, onze enfants, un père absent, il aurait pu, dit-il, *« n'être qu'une statistique »* et connaître le destin assigné à ceux nés du mauvais côté. Mais il avait un grand-père, Maximino Razo, de la nation des Apaches, *« comme Geromino »*, survivant de Pearl Harbor et incarnation à ses yeux de la figure paternelle. *« Tu as de la chance*, me disait-il. *Tu es né dans le pays offrant le plus d'opportunités et de libertés à qui sait les saisir. Peu importe où tu commences. L'essentiel, c'est où tu finis. Et, en Amérique, tout est accessible si l'on y travaille dur. »*

Donnie Edwards y a cru, galvanisé par un coach qui a repéré ses qualités et lui a fait comprendre qu'un entraînement intensif et de bonnes notes à l'école lui ouvriraient les portes de l'université. Ce fut l'université de Californie à Los Angeles, grâce à une bourse, avant une carrière prestigieuse au sein de la National Football League, des voyages dans soixante-cinq pays, une fortune et une notoriété assumées, et la volonté de donner, à son tour, aux enfants et aux vétérans. *« J'ai pour eux une tendresse infinie*, confie-t-il. *Ils me bouleversent. C'est à leur engagement qu'on doit la paix et la liberté. Comment les oublier ? On ne doit pas les laisser disparaître sans leur dire : "Merci, bravo, vos sacrifices n'ont pas été vains, on le reconnaît, et, d'ailleurs, racontez, s'il vous plaît, on vous écoute !" »*

> **« J'AI FAIT LE JOB, COMME DES MILLIERS D'AUTRES. IL FALLAIT À TOUT PRIX SE DÉBARRASSER DE CE TYPE, HITLER, CE CANCER »**
> **BILL BECKER**
> 98 ans, vétéran américain

Ce 16 avril, dans sa villa de San Diego (Californie), il a invité Bill Becker, 98 ans, un vétéran de la 8e Air Force, qui vit seul depuis le décès de sa femme, à moins d'une heure de la ville. *« Un phénomène ! »*, a-t-il prévenu. Un beau vieillard, casquette « WW2 » enfoncée sur la tête, barbichette, œil goguenard. Et quel regard ! *« Celui d'un homme qui a beaucoup vu et a même été formé à voir la nuit*, explique Bill en souriant. *Car mes missions aériennes, pendant la guerre, étaient nocturnes et ultrasecrètes. Mon avion, un B-24, basé à Harrington, dans le sud de l'Angleterre, était peint en noir brillant antiprojecteur, la cabine n'était pas éclairée, nous naviguions dans l'obscurité absolue. De ma tourelle, accroché à ma mitrailleuse, je surveillais le ciel, prêt à nous défendre contre les tirs ennemis. L'idée n'était pas d'attaquer, mais de pénétrer les lignes allemandes pour livrer à la Résistance, en Europe, toutes sortes de matériels : armes, radios, vêtements, batteries, carburant, pigeons voyageurs… Sans compter ces mystérieux espions parachutistes qui se glissaient dans le fond de l'avion juste avant le décollage et qu'on larguerait quelque part. Où ? Pourquoi ? Je ne savais rien, et c'était mieux ainsi. »* Car, si la mission tournait mal, si l'avion était abattu et l'équipage capturé, les hommes ne pourraient révéler à l'ennemi aucune information. Ils agissaient dans le cadre de l'opération « Carpetbagger », des missions placées sous l'autorité de l'OSS (« bureau des services stratégiques »), précurseur de la CIA.

« J'étais fier, nous prenions de gros risques, poursuit Bill Becker. *Nous sortions par des météos épouvantables, pouvant faire penser à l'ennemi qu'aucun avion ne se hasarderait dehors. Nous volions parfois si bas que, en rentrant à la base, les trous des mitrailleuses étaient pleins de branchages ! A ma mère, j'écrivais simplement : "J'ai travaillé cette nuit." Et à mes fils, qui, plus tard, m'ont assailli de questions pour connaître mon boulot pendant la guerre, je répondais : "Instructeur", ce qui ne voulait rien dire. Pendant quarante ans, j'ai dû garder le silence. Tout ce qui touchait à "Carpetbagger" était classifié ! »* Cela n'a pas empêché l'unité de recevoir la croix de guerre en 1987, et Bill Becker la Légion d'honneur en 2023.

« J'ai fait le job, insiste-t-il, *comme des milliers d'autres. Il fallait à tout prix se débarrasser de ce type, Hitler, ce cancer, qui massacrait les juifs. C'est pour ça que je me suis engagé dans l'armée, à 17 ans et demi, sans rien dire à mes parents, ma mère d'origine russe, mon père d'origine roumaine, et en choisissant l'aviation, car j'avais le mal de mer. Je ne me rendais pas compte du danger, et c'était excitant de partir pour l'Angleterre. Pourtant, un jour, en rentrant de mission, un cheveu blanc m'est apparu. "C'est le stress, m'a dit un camarade. Ne le retire surtout pas, il en viendrait plein d'autres." »*

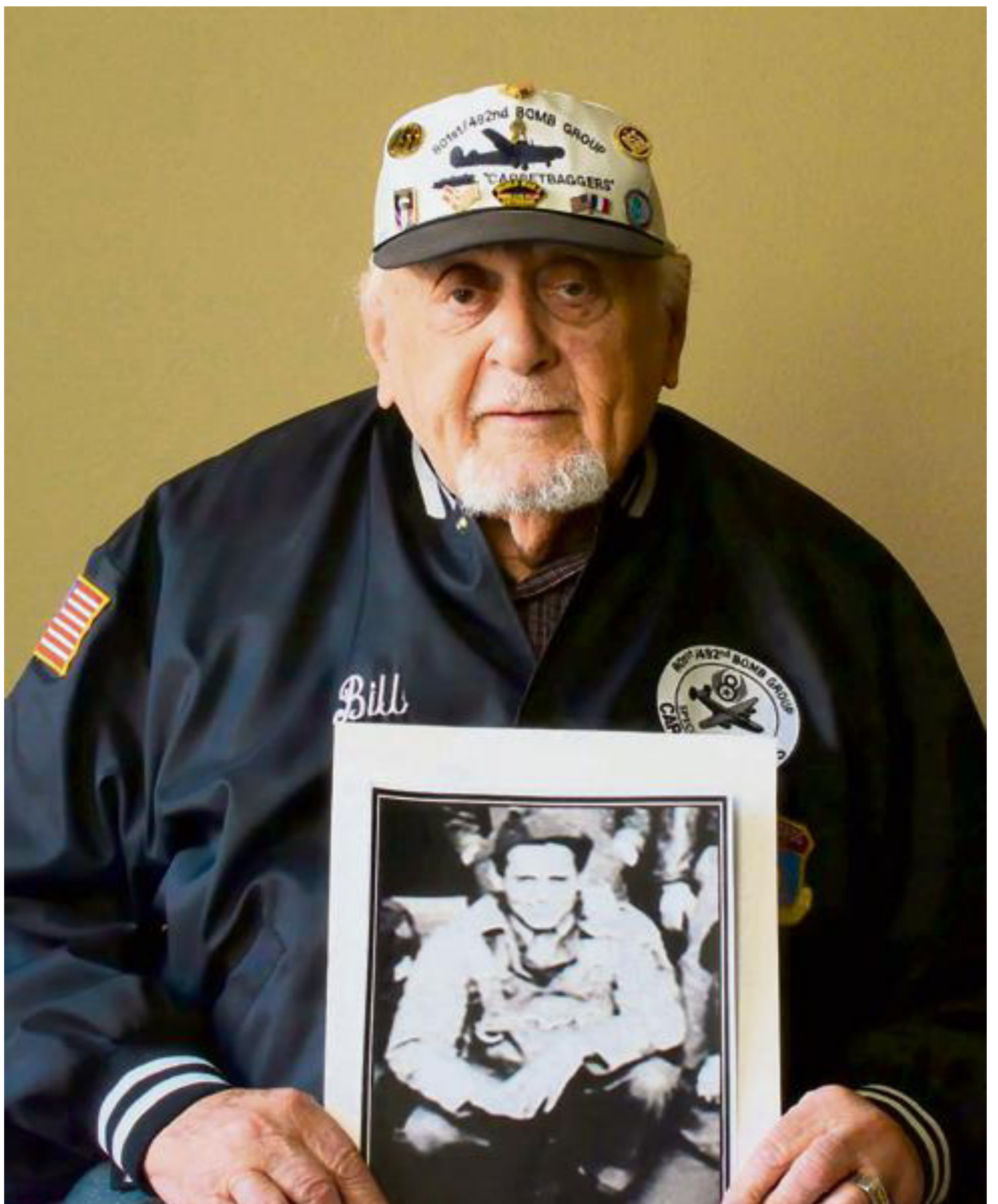


« TU PRENDS BIEN TES CACHETONS ? »

Après la guerre, Bill Becker est devenu paysan dans le New Jersey, éleveur de volailles puis vendeur de poisson, avant de s'installer en Californie, au climat plus approprié pour son épouse, et de se lancer dans la distribution d'eau. Trois fils, deux petites-filles, huit arrière-petits-enfants… Une vie, dit-il. *« Une vie sur laquelle je me retourne avec le désir que le monde n'oublie pas ce qui s'est joué entre 1939 et 1945. C'est pour cela que le retour en Normandie est un baume de jouvence. Lors de précédents voyages, j'y ai vu des gens en paix, libres, heureux, parlant français et pas allemand. Des gens reconnaissants envers les alliés venus les libérer du fascisme nazi. J'ai même rencontré un ancien résistant. Vous imaginez ? Un de ceux auxquels on a peut-être largué des paquetages, une nuit de pleine lune. Quelle joie ! Vous ne pouvez pas savoir combien tout cela, à mon âge, est apaisant. La Normandie me rappelle que ma vie n'a donc pas été vaine. J'ai apporté au monde ma fugace contribution. »*

▶▶▶







Bill Becker, 98 ans, vétéran américain de la 8e Air Force. BEST DEFENSE FOUNDATION



Enoch Woodhouse, 97 ans. BEST DEFENSE FOUNDATION



Bob Gibson, 100 ans. BEST DEFENSE FOUNDATION

Un petit homme s'est alors glissé dans la conversation. Il venait de s'introduire dans le salon à l'aide d'un déambulateur, un immense sourire sur son visage ridé. Il ne devait pas dépasser 1,40 mètre, malgré une casquette bombée portant l'écusson des Forces navales américaines. Sa taille semblait d'ailleurs sa plaisanterie favorite, car c'est par elle qu'il se présenta : *« Gilbert Nadeau, 98 ans, petit, beaucoup trop petit a priori pour l'armée, mais qui, à force d'insister et de tricher sur les photos, a quand même réussi à entrer dans la marine. Eh oui, madame ! C'était en 1942, soit un an après l'attaque japonaise de Pearl Harbor, dont l'annonce à la radio avait bouleversé ma famille. Mon frère s'est tout de suite engagé. Je voulais le suivre, mais je n'avais que 15 ans et j'ai dû patienter. Je piaffais, je voulais me battre ! »*

En début d'année, Gilbert Nadeau a eu un accident vasculaire cérébral, affolant sa famille et ses amis de la BDF. *« Ma fille est accourue d'Oklahoma, persuadée de venir pour mes funérailles*, sourit le bonhomme. *Je garde une petite paralysie côté droit, mais je me retape pour être en Normandie le 6 juin. C'est vital. »* Bill Becker, l'ancien aviateur, éclate de rire.

« Tu prends bien tes cachetons ?

– Quinze par jour, mon vieux ! Je suis une usine à médicaments. Et toi ?

– Treize ! »

Gilbert Nadeau, dont le père était québécois, n'a pas débarqué en Normandie le D-Day. Il a été expédié dans le Pacifique, a stationné aux Philippines puis à Bornéo, avant d'être dirigé vers les îles d'Iwo Jima puis d'Okinawa (Japon), où son bateau a essuyé de nombreuses attaques de kamikazes. Alors, pourquoi cette envie de Normandie ? *« Parce que c'est mythique ! Retourner dans les îles du Pacifique n'est pas anodin, mais ce sont désormais des bases japonaises, quasi désertes. Aucun contact avec la population. En Normandie, c'est tout le contraire. Les gens nous remercient du fond du cœur. Le sacrifice des soldats de la seconde guerre mondiale pour la liberté y prend tout son sens. Des amis y ont combattu. D'autres y sont enterrés. Ça nous réchauffe, ça nous unit. Ma valise est prête. »*

A l'approche du voyage en France, les téléphones de Donnie Edwards et de son épouse, Kathryn, ne cessent de sonner. Les vétérans appellent de tous les coins d'Amérique. Ici, c'est la famille de Ben Miller, 99 ans, dont le planeur s'est posé au haut d'Utah Beach, dans la nuit du D-Day, les ailes arrachées par les pylônes plantés par le général allemand Erwin Rommel, et qui s'est précipité, avec ses treize camarades infirmiers, pour soigner les parachutistes blessés et établir un dispensaire de campagne à Sainte-Mère-Eglise (Manche), la première ville libérée. Lui n'est encore jamais revenu en Normandie, la perspective le chamboule.

RÉUNION EN LIGNE TOUS LES SAMEDIS

Là, c'est Bob Gibson, bientôt 101 ans, transporté en 1943 sur le *Queen-Elizabeth* pour rejoindre la Ire armée, stationnée en Angleterre, et débarquer un an plus tard, le 6 juin, sur la plage d'Utah, en deuxième vague, parmi les corps flottants de ses camarades arrivés plus tôt. Plus tard, ce sera Richard Rung, 100 ans cette année et encore traumatisé par les horreurs découvertes à l'aube du 6 juin 1944, lorsque sa barge a déposé les troupes sur « Omaha la sanglante », avant d'effectuer des navettes entre la plage et le cargo *Samuel Chase* pour évacuer les morts et les blessés.

Une autre sonnerie, enfin, et c'est l'incroyable Enoch Woodhouse, 97 ans, l'un des derniers survivants de l'unité des Tuskegee, seul groupe d'aviateurs noirs dans l'armée américaine. *« Le 7 juillet 1941*, raconte-t-il de Boston, où il habite, *ma famille était en chemin vers l'église quand nous avons appris l'attaque de Pearl Harbor. Ma mère s'est arrêtée et a dit : "Les garçons, l'Amérique est en guerre. Je veux que vous serviez votre pays." Vous imaginez une femme noire prononcer ces paroles alors que tout ce qu'elle avait de plus précieux au monde, c'étaient ses deux fils ? Et alors même que les journaux auxquels son mari pasteur était abonné montraient des images de lynchages de Noirs dans les Etats du Sud ? Eh bien, ma mère était faite de ce bois-là. Et on a suivi ! »*

Enoch Woodhouse s'est donc engagé dès sa sortie du lycée. Mais son patriotisme n'a pas empêché qu'il subisse les humiliations de la ségrégation. Avant même de rejoindre son unité dans le Mississippi, à 17 ans, il fut viré du train par le conducteur, hostile à la présence d'un Noir à bord. *« En fait, j'ai toujours considéré que j'avais deux combats à mener : le racisme en Amérique et le fascisme allemand. Le "V" que je dessinais avec mes doigts lorsque je croisais un soldat noir désignait cette double victoire à remporter. »* Cette détermination le portera, après la guerre, à étudier à l'université Yale (Connecticut), à devenir un juriste très respecté, voire une icône, dont le visage illustre désormais une fresque de l'aéroport de Boston. *« Je n'ai pas combattu en Normandie, je n'y aurais même pas eu le droit ! Mais je tiens à y être pour honorer la mémoire de tous les sacrifiés, quelle que soit leur couleur. Oui, des Noirs ont aussi débarqué le D-Day. Et, si on les a surtout cantonnés au transport et à l'intendance, ils avaient autant de courage que les Blancs et un attachement absolu à la liberté. »*

CHAQUE VÉTÉRAN SERA ACCOMPAGNÉ D'UN AIDANT FORMÉ AU SECOURISME ET DONT LA VOCATION SERA DE LE PROTÉGER ET DE LUI FACILITER LES GESTES DU QUOTIDIEN

Le couple Edwards reste d'un calme olympien malgré l'exaltation des vétérans. C'est qu'au fil des ans – et de quelques voyages déjà organisés depuis 2018 – la mécanique de leur fondation s'est rodée. Une centaine de bénévoles travaillent depuis des mois sur l'opération « 80e anniversaire », répartis sur le territoire américain avec une mini-antenne en Normandie, tenue par l'indispensable Gwenaël Jacob (un Français à l'histoire familiale liée à la Résistance), qui y fait mille démarches auprès des maires, préfets, musées et écoles.

DOCTEURE ZELK, LA PATRONNE

Ces bénévoles sont tous des passionnés, enfants ou petits-enfants de vétérans, enseignants, médecins, policiers, anciens militaires, employés des trois grands sponsors de la BDF (Delta Airlines, Boeing, Michelin), prêts à prendre sur leur temps de vacances, si court aux Etats-Unis, pour rendre visite aux vétérans, les préparer puis les accompagner en France. Une réunion en ligne a lieu tous les samedis, où cent visages s'affichent sur l'écran et lors de laquelle chaque détail est passé au crible. Rien n'est laissé au hasard.

Mike Malone, un policier du New Jersey, est chargé du « recrutement » des vétérans auxquels le voyage est offert par la fondation. Il s'enquiert de leur histoire, vérifie les états de service des uns et des autres (certains pourraient être tentés de gonfler un peu leur rôle ou de se présenter comme combattants du D-Day quand ils ont débarqué à D + 8), tente de connaître les lieux dont la visite les apaiserait ou leur ferait plaisir. De courtes biographies sont rédigées pour figurer au verso de photos, format carte postale, qu'ils pourront distribuer à loisir (mille chacun).

Mais le filtre implacable est, bien sûr, celui du médecin. Là, c'est la docteure Misty Zelk la patronne. Ancienne colonelle de l'armée, spécialisée en gériatrie, elle dirige une équipe médicale de treize personnes et endosse la responsabilité de la santé des soixante centenaires qu'emmènera cette année la BDF. *« Un sacré poids sur les épaules ! »*, confie-t-elle, expliquant que son premier réflexe a été de chercher la littérature médicale et scientifique traitant des déplacements en groupe de personnes très âgées. En vain : l'expérience consistant à faire traverser l'Atlantique à une bande de centenaires avant de les astreindre, pendant huit jours, à un programme intense de visites, de parades et de cérémonies est inédite. *« Alors à moi d'inventer et de penser à tout »*, prévient la docteure Zelk.

Chaque vétéran sera accompagné d'un aidant formé au secourisme et dont la vocation sera de le protéger et de lui faciliter les gestes du quotidien (déplacements, repas, repos, médicaments, toilette). Une infirmière a également la responsabilité de six vétérans et connaît à l'avance leurs pathologies et faiblesses éventuelles. Un stock de médicaments est transporté en France, mais la docteure Zelk, toujours équipée de son sac à dos, sera en relation avec un pharmacien normand et connaîtra la carte des dispensaires et des hôpitaux de la région.

La question des toilettes n'est évidemment pas un détail. Les cinq bus prévus en seront dotés, et les étapes ont été étudiées en conséquence. Difficiles ? Râleurs ? Exigeants ? Au contraire, dit la docteure Zelk, et c'est bien le problème : les vétérans se veulent des durs à cuire, pas question de retarder le mouvement ni de rater une visite. Aux aidants d'anticiper le froid, la fatigue, la déshydratation, le dessèchement de la peau, la moindre palpitation. Les chambres d'hôtel ont fait l'objet d'une inspection minutieuse : couvertures chauffantes, poignées dans les douches, sols antidérapants. Pour les cérémonies en plein air,

LIRE LA SUITE PAGE 20

▶▶▶


Marie Scott, le 31 mai 2019, alors qu'elle avait 92 ans, chez elle, à Londres. DANIEL LEAL/AFP

SUITE DE LA PAGE 19

on a prévu des sous-vêtements thermiques et des plaids, des chapeaux s'il y a du soleil. Et l'on surveillera le trop-plein d'émotions…

Des tapis et des revêtements de sol seront disposés sur certains sites pour éviter les chutes et faciliter la circulation des fauteuils. Bref, la docteure Zelk ne devrait jamais être prise de court. *« Mon job est de ramener chacun sain et sauf à la maison. »* Un avantage majeur, par rapport aux autres groupes décollant des Etats-Unis : l'avion affrété par Delta Airlines (huit heures et demie de vol, en classe affaires) et dont tout le personnel a été sensibilisé à l'épopée « 80e » partira d'Atlanta, où se regrouperont les soixante vétérans, et se posera à Deauville (Calvados), le 3 juin, épargnant aux passagers un détour fatigant par Paris.

LE GÉNÉRAL ROHMER, LÉGENDE CANADIENNE

Une dizaine d'autres organisations prévoient de célébrer cet anniversaire en envoyant en France des vétérans – les Etats-Unis fournissent le plus gros contingent des célébrations, avec environ 170 anciens combattants du Débarquement. La compagnie American Airlines a prévu un vol charter Dallas-Paris pour en acheminer soixante-dix. L'association Forever Young Veterans, établie à Memphis (Tennessee), en accompagnera neuf. Le Musée de la seconde guerre mondiale, à La Nouvelle-Orléans (Louisiane), en a invité une dizaine pour une croisière luxueuse commençant à Hambourg (Allemagne) et faisant pendant plusieurs jours escale à Cherbourg (Manche). Sur les 16,4 millions d'Américains ayant combattu pendant la seconde guerre mondiale, 119 500 étaient encore en vie en 2023, selon les chiffres du département des anciens combattants, et autour de 70 000 en 2024. Il en meurt, estime-t-on, 131 chaque jour…

Les Canadiens, eux aussi, seront là : 1,1 million d'entre eux ont servi pendant la guerre (tous volontaires), 14 000 ont participé au D-Day. Une quinzaine de vétérans, de 97 à 104 ans, ont été invités en France par le ministère des anciens combattants d'Ottawa, qui prend en charge leur séjour et leurs déplacements. Parmi eux, une légende, le général Richard Rohmer, ancien aviateur, avocat, conférencier, écrivain, l'un des hommes les plus décorés du pays, 100 ans depuis le 14 janvier. *« Comment ne pas en être ? »*, s'exclame-t-il au téléphone, de l'Ontario. *« Le 6 juin 1944 fut sans nul doute le moment le plus crucial de la guerre, et c'est le dernier grand anniversaire. Nous ne serons plus là pour les suivants. Mais notre présence est en elle-même un message. En ces temps troublés, le rappel de notre unité autour de certaines valeurs est plus que jamais nécessaire. Et on a encore tant de choses à raconter… »*

C'est bien ce que pensent les associations britanniques. Ce vendredi 26 avril, l'ambiance du très select Union Jack Club, à Londres, était d'ailleurs à la célébration de ces grands anciens. Neuf vétérans de l'armée britannique y étaient fêtés devant un public de collégiens, qui pouvaient leur poser des questions, puis devant la presse, invitée à s'entretenir avec chacun avant que les D-Day Darlings, trois chanteuses habillées en uniforme de la seconde guerre mondiale n'entonnent des chansons de l'époque et fassent danser les plus vaillants. *« C'est qu'il faut profiter de notre présence pour vous rappeler que la guerre n'est pas une chimère ou une abstraction*, disait au *Monde* Donald Howkins, 103 ans, débarqué sur Gold Beach, l'une des plages britanniques du Débarquement, le 6 juin 1944. *Cette guerre a bien eu lieu et fut dévastatrice. Nous pouvons en témoigner. Bientôt, il n'y aura plus que des livres d'école pour l'évoquer, et ça semblera irréel aux gamins, à peine digne d'intérêt. Mais bon sang, ce n'est pas si vieux ! Croyez-moi, ça peut recommencer, et en pire. Ce qui se passe en Ukraine, par exemple, me rend malade. J'ai peur d'une escalade. Il faut l'aider pendant qu'il en est temps ! »*

> **« L'UKRAINE ME FAIT PENSER À L'EUROPE DE 1939, ET L'ANTISÉMITISME SEMBLE RAVIVÉ PARTOUT DANS LE MONDE. ATTENTION ! »**
> MERVYN KERSH
> 100 ans, vétéran britannique

Stan Ford, 98 ans, lui aussi du D-Day, évoquait également l'Ukraine. *« Une honte et une tragédie. Le pays fait de son mieux, ses soldats sont vaillants. Mais jusqu'à quand ? Si le reste du monde refuse de l'aider, c'en sera fini de ce pays. Qui connaît l'étendue de l'appétit de Poutine ? Son pouvoir de nuisance ? Personne, évidemment, n'a envie de faire la guerre. Mais il faut reconnaître qu'elle est parfois un mal nécessaire et qu'il y a, comme l'a été la nôtre, des guerres justes. »*

Depuis 1994, le vieux soldat issu de la Royal Navy revient tous les 6 juin sur Gold Beach. Et il le fera, à l'invitation de la fondation The Spirit of Normandy, jusqu'à n'avoir plus aucune force. *« J'ai 31 raisons de revenir »*, dit-il. 31 ? *« Mes 31 camarades morts lorsque notre bateau, l'HMS Fratton, a été torpillé par un sous-marin allemand, le 18 août 1944, au large d'Arromanches* [Calvados]. *Le bateau a coulé en quatre minutes. L'explosion a été si forte que j'ai été éjecté du bateau avec ma plate-forme de tir et qu'on m'a sorti de la mer, les genoux éclatés. Je me suis réveillé en Ecosse dans un hôpital. Mais je n'ai jamais pu remarcher qu'avec des prothèses. »*

Mervyn Kersh, 100 ans en 2024, se rappelait pourquoi il s'était engagé dans l'armée : *« Je suis juif et j'avais des raisons personnelles de combattre Hitler. On ne connaissait pas toute l'horreur des camps, mais nous savions qu'ils existaient et qu'on y assassinait des gens comme moi. »* Il a débarqué sur Gold Beach quatre jours après le D-Day, est resté stationné plusieurs semaines en Normandie où il a appris quelques rudiments de français, et, après maintes aventures, s'est retrouvé près du camp de concentration de Bergen-Belsen (Allemagne), en avril 1945, peu avant sa libération par les Britanniques et la découverte de 60 000 survivants cohabitant avec des milliers de cadavres. *« Vous savez*, dit Mervyn Kersh, *je me surprends aujourd'hui à avoir peur. L'Ukraine me fait penser à l'Europe de 1939, et l'antisémitisme semble ravivé partout dans le monde. Attention ! Attention ! »*

Il est des noms qui claquent dans une assemblée de vétérans, et Henry Montgomery porte sans doute le plus fameux. Le petit-fils du général Bernard Law Montgomery, commandant des forces terrestres dans l'opération « Overlord », a plusieurs fois accompagné en Normandie les anciens combattants, y compris au pied de la statue de son grand-père. Et, en ce jour d'avril, au centre de Londres, il les connaissait tous, chaleureux et familier. Mais lui aussi portait un message inquiet. *« La commémoration du 80e anniversaire sera pleine d'émotion, car nos grands témoins seront autour de nous. Mais au-delà de l'émotion, pensons à ce qu'ils nous disent : "La liberté que vous tenez comme acquise ne l'est pas." Ce n'est jamais un droit naturel et inné. Elle se conquiert, elle se défend, elle se conserve à un prix parfois exorbitant. Eh bien, c'est ça qu'il faut transmettre aux jeunes : la liberté est un travail. Au quotidien. Et, moi, quand je regarde ce qui se passe en Ukraine, je vous avoue que je pense à 1939 et que j'ai peur. »*

« APPLIQUE-TOI, MARIE »

Marie Scott, 97 ans, n'était pas à l'Union Jack Club ce jour-là. Elle se reposait dans sa maison de la banlieue de Londres en espérant être en grande forme, d'ici au 3 juin, pour venir assister aux célébrations. L'association Taxi Charity for Military Veterans viendra la cueillir chez elle, dans un taxi noir traditionnel, pour la conduire au rassemblement de Southampton et la véhiculer ensuite pendant tout son séjour normand. Elle s'est longtemps demandé si elle était légitime à être honorée parmi les combattants du D-Day. Jusqu'à ce que vétérans, historiens, camarades et journalistes la rassurent : elle devait en être.

La jeune Marie Scott, qui n'avait que 17 ans en 1944 et tenait à participer à l'effort de guerre, s'était engagée parmi les Women's Royal Naval Services. Sa formation de téléphoniste pour les postes britanniques avait aussitôt intéressé l'armée, et elle s'était retrouvée pendant dix-huit mois à Portsmouth dans les tunnels de Fort Southwick, le QG des principaux commandants alliés. Dans la nuit du 5 au 6 juin, elle était donc sous terre, dans un centre en pleine effervescence, mais au sein d'un personnel que nul n'avait mis au courant de ce qui se tramait. Du standard traditionnel, on l'avait préposée aux communications VHF, permettant des échanges directs, mais alternatifs, entre deux interlocuteurs. Elle ne savait pas qui parlait, son rôle était de retranscrire les conversations codées.

Seulement voilà. Très vite, elle a compris qu'elle était connectée à une zone de combat. Car, chaque fois que l'interlocuteur extérieur se branchait à la VHS, lui parvenaient les bruits alentour. *« Explosions, bombardements, tirs et rafales de mitraillettes. J'entendais des hommes hurler des ordres, mais aussi des cris de panique et de douleur. A ma stupéfaction, j'étais soudain plongée dans la guerre. »* C'est là qu'elle se rend compte que ses interlocuteurs étaient sur les plages normandes et que les messages à retranscrire s'adressaient aux généraux Eisenhower et Montgomery. *« Oh mon Dieu !, me disais-je, applique-toi, Marie. Concentre-toi ! Ces messages sont de la plus extrême importance. »*

Le 8 mai 1945, Marie Scott, en uniforme de la marine, fêtait la fin de la guerre dans les rues de Londres. *« Nous étions pleins d'optimisme*, se souvient-elle. *Nous avions connu tant de morts, observé tant de douleur que nous avions une folle envie de bonheur et la volonté de créer une société plus généreuse et plus unie. La solidarité des pays européens était une des clés d'un avenir pacifique. »* Hélas, poursuit-elle, le Brexit en a sonné le glas. *« Quel désastre ! Quelle gifle au message du D-Day, à cette union qui avait fait notre force ! Des dictateurs et tyrans se profilent à nouveau dans notre monde… Comment se fait-il qu'on n'apprenne pas du passé ? »* ■

ANNICK COJEAN

Prochain article *Au cimetière américain de Colleville-sur-Mer*

« Ma "rencontre" fortuite avec Rommel »

AU CANADA, CE CENTENAIRE *est un héros dont le parcours suscite un immense respect. Né le 24 janvier 1924 à Hamilton (Ontario), Richard Rohmer a rejoint l'aviation royale au début de la seconde guerre mondiale. Alors âgé de 18 ans, il pilotait des chasseurs Mustang P-51 et effectuait des missions de reconnaissance, prenant notamment de nombreuses photographies des zones de combat et d'occupation ennemie. Il a pris part à la libération de la France, de la Belgique et des Pays-Bas. Après la guerre, il a poursuivi une carrière dans l'armée de réserve, obtenant en 1978 le rang de major-général, chef de la Réserve des forces armées canadiennes. Dans la vie civile, il est devenu avocat, et auteur prolifique d'ouvrages de fiction et d'histoire. A l'approche des commémorations,* Le Monde *a recueilli ses souvenirs.*

« Dans la multitude d'événements survenus dans ma longue vie – 100 ans ! –, le D-Day est sans doute l'un des plus mémorables. Cette armada composée de milliers d'embarcations qui traversait la Manche et que j'ai survolée à bord de mon avion de la Royal Canadian Air Force, et puis ces plages où j'ai observé des scènes d'apocalypse… Mais, si je dois choisir une action, un geste qui a eu le plus de conséquences dans l'histoire, c'est ma rencontre fortuite avec Rommel. Je n'ai pas vu son visage, certes. Pas plus qu'il n'a vu le mien. Mais j'ai joué un rôle essentiel dans son éloignement du théâtre de la guerre et des champs de bataille normands. Et c'est loin d'être un détail, car c'était le général allemand le plus important – et compétent – que devaient affronter les forces alliées.

C'était le 17 juillet 1944, quelques semaines après le D-Day. Je faisais une mission de reconnaissance derrière les lignes allemandes à bord de mon Mustang, assisté par trois autres avions, quand j'ai remarqué une grosse voiture allemande – une Horch – roulant à vive allure près du village de Livarot. Je volais à moins de 500 mètres d'altitude, et en passant la voiture sur la droite, j'ai clairement vu qu'il y avait deux hommes à l'avant et trois sur le siège arrière. Je n'avais aucune idée de qui il s'agissait, mais j'ai pensé que c'était forcément une "huile", donc une cible importante. Or, aussi frustrant que cela puisse être, je n'avais pas le droit de tirer. C'était une règle qui visait à nous protéger de possibles ripostes anti-aériennes. J'ai donc suivi la procédure : signalé la cible et transmis par radio à mon centre de contrôle son exacte position afin qu'on envoie un Spitfire l'attaquer, puis je suis rentré à ma base et n'ai plus eu de nouvelles.

Ce n'est que des années plus tard que j'ai appris les effets de cette mission du 17 juillet et que j'ai reconstitué l'histoire. L'homme assis à côté du chauffeur était le *feldmarschall* Erwin Rommel, qu'on avait surnommé "le Renard du désert". Il rentrait en urgence à son QG de La Roche-Guyon *[Val-d'Oise]*. A la suite de mon appel radio, deux Spitfire ont pris en chasse sa voiture et lui ont tiré dessus. Le chauffeur a été tué sur le coup, la Horch a fait une embardée, et Rommel, projeté à l'extérieur, a été très grièvement blessé. "Un accident de la route", a annoncé par la suite le commandement allemand. Faux ! Pas un accident : une attaque alliée.

Après avoir reçu sur place les premiers secours, Rommel a été envoyé dans un hôpital près d'Evreux, puis chez lui, en Allemagne. En octobre, il annonçait être prêt à retourner au combat. Mais, entre-temps, il y avait eu l'attentat contre Hitler, et le Führer s'est persuadé que Rommel était dans le coup. Alors, il lui a envoyé deux jeunes généraux, munis d'une lettre adressée à lui et d'une pilule de cyanure. Le chantage était clair : soit il acceptait de se suicider proprement, et on annoncerait au monde qu'il était mort des suites de son accident de la route en lui offrant des funérailles nationales et en protégeant sa femme et son fils. Soit il refusait, et il perdrait rang, décorations, honneur, et passerait en cour martiale, accusé de haute trahison. Rommel a choisi d'avaler le cyanure. Et Goebbels, maître en propagande, a relayé le double mensonge : le grand général était mort "des conséquences de son accident de voiture en Normandie". Foutaises ! Hitler l'avait tué, mais ce sont les Canadiens qui l'avaient précédemment mis hors d'état de nuire. » ■

PROPOS RECUEILLIS PAR A. CO.

Un palmarès digne d'une édition luxuriante

En clôture de la 77e édition du Festival, le jury de Greta Gerwig a attribué la Palme d'or à « Anora », de Sean Baker

CINÉMA

Au terme de dix jours de visionnage, et vingt-deux films regardés, discutés, controversés, le jury de la 77e édition du Festival de Cannes, présidé par l'actrice et réalisatrice américaine Greta Gerwig, a enfin rendu son palmarès, samedi 25 mai, lors d'une cérémonie de clôture menée élégamment, sans accroc ni discours grinçants. Dans le ronron habituel des remerciements et des applaudissements, le tombé de rideau a cependant réservé à la salle du Palais des festivals trois beaux moments d'émotion qui resteront.

Le premier fut offert par la montée sur scène du cinéaste iranien Mohammad Rasoulof, venu recevoir le Prix spécial du jury pour son film *Les Graines du figuier sauvage*, qui sonde le fossé générationnel au sein d'une famille dont le père est devenu chien de garde du régime. La présence du réalisateur, sorti clandestinement d'Iran à pied par les montagnes, ces derniers jours, afin d'échapper à une peine de prison pour *« collusion contre la sécurité nationale »*, était inespérée. Elle fut saluée par une ovation avant que le cinéaste ne prenne la parole pour, entre autres, envoyer une pensée à tous les membres absents de son équipe, *« mon chef opérateur, mon ingénieur du son et nombre de techniciens qui sont sous pression des services secrets de* [la République] *islamique »*.


Payal Kapadia (à droite), avec les actrices de « All We Imagine as Light », recevant le Grand Prix, à Cannes, le 25 mai. CHRISTOPHE SIMON/AFP

Logique inflationniste

Autre moment fort de cette cérémonie, les larmes mêlées au cri de combattante lancé par l'actrice espagnole transgenre Karla Sofia Gascon, qui a reçu le Prix d'interprétation féminine, au même titre que Selena Gomez, Zoe Saldaña et Adriana Paz, ses partenaires dans *Emilia Perez*, la comédie musicale sur fond de cartels mexicains, de Jacques Audiard. Lequel est également reparti avec le Prix du jury. Le Prix d'interprétation masculine est quant à lui allé à l'acteur américain Jesse Plemons pour le film à sketches *Kinds of Kindness*, du Grec Yorgos Lanthimos.

Enfin, il y eut, pour nous émouvoir jusqu'à l'attendrissement, ces deux vétérans et maîtres du cinéma américain, réunis sur scène qui, se tenant la main et saluant leur amitié longue de six décennies, se sont mutuellement rendu hommage. Francis Ford Coppola (en compétition officielle pour *Megalopolis*, qui est reparti bredouille) et George Lucas, 80 ans, à qui le Festival a choisi, cette année, de remettre une Palme d'or d'honneur.

« Emilia Perez », de Jacques Audiard, a reçu le Prix du jury ainsi que celui d'interprétation féminine

Pour succéder à *Anatomie d'une chute*, de Justine Triet – lourde tâche –, le jury de Greta Gerwig n'a pas failli en attribuant la Palme d'or au meilleur film qui pouvait y prétendre cette année : *Anora*, de Sean Baker, conte de fées trivial entre une prostituée et le fils d'un oligarque russe virant à la comédie d'action lancée à toute allure dans les rues de New York. De même est largement mérité le Grand Prix attribué à *All We Imagine as Light*, de la réalisatrice indienne Payal Kapadia, qui, dans ce deuxième long-métrage, met en scène trois femmes, d'âge et de conditions différents, aux prises avec les traditions, le fardeau familial et le déterminisme social.

Légitime également, le Prix de la mise en scène, qui couronne *Grand Tour*, du cinéaste portugais Miguel Gomes : lente course-poursuite de deux amoureux dans le sud-est asiatique de l'époque coloniale du début du XXe siècle. Controversé mais parmi les favoris, *The Substance*, deuxième long-métrage de la réalisatrice française Coralie Fargeat, et production américano-européenne, tournée en anglais, est finalement reparti avec le Prix du meilleur scénario.

Légitime, le Prix de la mise en scène qui couronne « Grand Tour », du cinéaste portugais Miguel Gomes

Brutalité envers les corps

La copie rendue par le jury de Greta Gerwig apparaît fort honorable au regard de cette 77e édition, qui a considérablement affolé les boussoles cinéphiles. Les dix jours de compétition ont montré un cinéma qui semblait pris dans une logique inflationniste, riche en films débordants aux ambitions démesurées. Le ton était donné avec *Megalopolis*, retour très attendu de Francis Ford Coppola derrière la caméra, ayant dérouté toute la Croisette avec son parallèle acrobatique entre l'Amérique actuelle et la Rome antique, dans une improbable fable rétrofuturiste tirant dans tous les sens.

The Substance, en poussant les curseurs du « body horror », a accouché d'une version monstrueuse du corps féminin tel que formaté par les standards médiatiques. Avec *Parthenope*, l'Italien Paolo Sorrentino, sous influence fellinienne, a orchestré une parade carnavalesque de figures déliquescentes dans le Naples des années 1960 jusqu'à aujourd'hui.

Outre cette tendance à l'hyperbole figuraient quelques films rapiécés de matériaux composites, misant sur l'hétérogène. Tel *Grand Tour*, de Miguel Gomes, qui accole vues documentaires et cinéma de studio, carnet de voyage et romance débridée. Avec *Caught by the Tides*, Jia Zhangke plonge dans le stock d'images accumulées durant vingt-cinq ans de tournages, et retrace un quart du XXIe siècle chinois dans un télescopage d'instantanés. Andrea Arnold, connue pour son réalisme caméra au poing, s'invite dans une famille populaire du Kent pour laisser surgir en cours de route une étrange chimère mi-homme mi-animal.

Cette 77e édition s'est surtout caractérisée par sa brutalité envers les corps, auxquels elle a fait subir divers outrages : ouverts puis explosés dans *The Substance*, mutilés et cuisinés dans *Kinds of Kindness*, en décomposition dans *Les Linceuls*, de David Cronenberg, agonisant dans *Oh, Canada*, de Paul Schrader. Les regards simplement humanistes se sont fait attendre. Heureusement, *All We Imagine As Light*, de Payal Kapadia, a su capter, grâce à son hypersensibilité pour les présences, l'amitié naissante entre trois femmes dans la frénésie de Bombay.

C'est également son humanisme généreux, même si un peu retors, qui a fait la différence pour *Anora* : le regard tendre et piquant posé sur les travailleuses du sexe et autres petits parias new-yorkais, sa drôlerie, sa variation cruelle sur les rapports de classe, sa fiction rocambolesque. Avec lui, Cannes retrouvait un sentiment qu'on avait pu croire un moment égaré en chemin : un amour franc et sincère pour ces drôles de créatures qu'on appelle personnages et qui nous accompagnent le temps d'un film. ■

VÉRONIQUE CAUHAPÉ ET MATHIEU MACHERET

LE PALMARÈS

SÉLECTION OFFICIELLE

Palme d'or *Anora*, de Sean Baker

Grand Prix *All We Imagine as Light*, de Payal Kapadia

Prix de la mise en scène *Grand Tour*, de Miguel Gomes

Prix du jury *Emilia Perez*, de Jacques Audiard

Prix du meilleur scénario *The Substance*, de Coralie Fargeat

Prix d'interprétation féminine Selena Gomez, Karla Sofia Gascon, Zoe Saldana et Adriana Paz dans *Emilia Perez*, de Jacques Audiard

Prix d'interprétation masculine Jesse Plemons dans *Kinds of Kindness*, de Yorgos Lanthimos

Prix spécial du jury Mohammad Rasoulof

Palme d'or d'honneur George Lucas

Caméra d'or *Armand*, de Halfdan Ullmann Tondel

Palme d'or du court-métrage *L'Homme qui ne se taisait pas*, de Nebojsa Slijepcevic.

UN CERTAIN REGARD

Grand Prix *Black Dog*, de Guan Hu

Prix du jury *L'Histoire de Souleymane*, de Boris Lojkine

Mention spéciale *Norah*, de Tawfik Alzaidi

QUEER PALM

Trois kilomètres jusqu'à la fin du monde, d'Emanuel Parvu

Le Monde
MARDI 28 MAI 2024

Un hommage clermontois à Jean-Louis Murat

Un an après la mort du musicien, une vingtaine d'artistes ont donné un concert à guichets fermés



JP Nataf, lors du concert hommage, à la Coopérative de mai, à Clermont-Ferrand, le 25 mai. THIERRY NICOLAS/LA MONTAGNE/MAXPPP

MUSIQUE
CLERMONT-FERRAND - *envoyé spécial*

Quand à bride abattue/Les giboulées se ruent/Je cherche ton nom/Oh j'en meurs mais je sais/Que tous les éperviers/Sur mon âme veilleront… » Chanté en ouverture de soirée par la voix apaisante de Morgane Imbeaud, le deuxième couplet de *Col de la Croix-Morand* semble désigner tous ceux qui, ce samedi 25 mai, ont choisi de rendre hommage à son auteur, le musicien Jean-Louis Murat.

Sidérés, il y a un an jour pour jour, par sa mort, d'une embolie pulmonaire, à l'âge de 71 ans, les « *éperviers* » – soit une vingtaine de musiciens, mais aussi un écrivain, une cinéaste… – se retrouvaient à Clermont-Ferrand, à l'initiative de la salle de la Coopérative de mai, pour un concert à guichets fermés. Baptisé « Te garder près de nous », celui-ci tenait autant de la célébration que de la thérapie de groupe.

Non loin de la demeure isolée du dandy paysan, à Douharesse, sur la commune d'Orcival (Puy-de-Dôme), et des paysages de montagne qui ont irrigué son répertoire, la scène de musiques actuelles de la métropole arverne de 1 500 places peut revendiquer un sentiment de proximité. D'autant que la direction du spectacle a été confiée au « directeur musical », Denis Clavaizolle, multi-instrumentiste et compositeur associé à une douzaine d'albums du chanteur. Le complice a structuré un noyau d'instrumentistes (lui aux claviers et à la guitare ; son fils Yann Clavaizolle à la batterie ; Guillaume Bongiraud au violoncelle et à la basse), et lancé ses invitations. La date n'était pas compatible avec l'emploi du temps d'admirateurs comme Benjamin Biolay, Camille ou Carla Bruni, « *mais la plupart des réponses ont été rapides et enthousiastes* », constate le claviériste.

« Professeur en mélancolie »

Jean-Louis Murat a eu un impact durable sur la scène pop française, conciliant une passion pour le rock anglo-saxon et une exigence d'écriture digne des meilleures plumes francophones. « *Un peu comme le Velvet Underground, son influence artistique a été inversement proportionnelle à son succès commercial, une fois passé les disques d'or de* Cheyenne Autumn *[1989] et* Le Manteau de pluie *[1991]* », analyse le musicien Alex Beaupain, après avoir interprété, avec Frédéric Lo, des versions délicates de *Fort Alamo* et *Le Train bleu*, tirés de *Dolorès* (1996).

Mêlant force d'incarnation, énergie pianistique et légèreté ironique, Florent Marchet brille avec *Le Mendiant à Rio*. Sur un écran au-dessus de la scène, des vidéos illustrent les chansons. Après les reliefs brumeux des volcans locaux, une route déroule son ruban d'asphalte au rythme de la lecture intense d'Eric Reinhardt. Un texte tiré de son roman *Cendrillon* (Stock, 2007). « *De 1999 à 2023, tous mes livres ont puisé beaucoup de ferveur dans l'écoute obsessionnelle de Murat* », indique l'écrivain. Il se dit fasciné par « *son engagement total dans son art et sa relation au monde sensible, partagée entre amour de la vie et désespoir mélancolique* ».

Rythmé par la voix off de la journaliste Pascale Clark, le concert alterne « classiques » et titres moins familiers. Ronde enfantine à succès, *Au mont Sans-Souci* est joliment ralenti par Laura Cahen, accompagné au piano par Denis Clavaizolle. Jeune Clermontoise soutenue par la Coopérative de mai, Koum insuffle une bouffée de soul au tube *Si je devais manquer de toi*.

Absents pour cause de tournée, les amis américains d'Elysian Fields, jadis au centre de *Mustango* (1999), ont tenu à envoyer une vidéo d'une version ultra-dépouillée de *Jim*, en duo avec le Clermontois Matt Snow. Complice local des années de jeunesse, Alain Bonnefont met en valeur le texte de *Perce-Neige* (« *J'écris des chansons/Comme on purgerait des vipères* »). L'amie cinéaste Lætitia Masson s'improvise chanteuse en puisant ainsi *L'Irrégulière* (écrite à l'origine pour Jeanne Moreau) dans *Live in Dolorès* (1998).

Engueulades et retrouvailles

L'ex-Cocoon Morgane Imbeaud rayonne dans *Le Cafard*, en experte du spleen, quand une remarquable Jeanne Cherhal, seule au piano, reprend *La Maladie d'amour*, figurant dans *Lilith* (2003). Chanteur des Innocents, JP Nataf choisit de reprendre *Gilet#4*, l'une des chansons-chroniques que le chanteur publiait sur son site au moment du mouvement des « gilets jaunes ». Une comptine acide dédiée à « *Manu* », comprendre Emmanuel Macron.

Remarquable, Jeanne Cherhal, seule au piano, reprend « La Maladie d'amour »

Jeune groupe clermontois, Par.Sek n'a découvert que récemment les chansons de Murat. Le trio électro-rock s'amuse depuis à rechercher sur YouTube les coups de grisou télévisuels de cette « *grande gueule allergique à l'eau tiède* », dont ils se sont approprié le post-punk de *Suicidez-vous le peuple est mort* (1981).

Parmi les invités, plusieurs se sont coltiné le caractère bougon de l'Auvergnat, jusqu'à la fâcherie. Leader du groupe The Delano Orchestra, avec lequel Murat avait enregistré l'excellent *Babel* (2014), Alexandre Rochon voit dans sa reprise de *Mujade ribe* une façon de se réconcilier avec l'aîné.

Des engueulades et des séparations, Denis Clavaizolle en a connu de sévères. Avant d'éternelles retrouvailles. Quelques semaines avant la mort du chanteur, ne répétait-il pas en vue d'un nouvel album ? « *Des jams de quatorze à seize minutes, à la façon des Stones, comme un retour aux sources, avec des instruments vintage*, se souvient Clavaizolle. *Restait à écrire les textes.* »

Voici que surgit dans la pénombre la voix a cappella du héros de la soirée. L'énumération perecquienne de *Je me souviens* semble murmurée à l'oreille de chaque spectateur. On entendrait une mouche voler.

L'émotion submerge aussi les musiciens. Au point qu'ils doivent s'y reprendre quatre fois pour lancer l'interprétation de *J'ai fréquenté la beauté* par Nicola Sirkis, chanteur star d'Indochine, pour lequel Murat avait écrit *Un singe en hiver* et *Karma Girls*. Tout le casting de la soirée se retrouve ensuite pour une version chaleureusement bancale du *Lien défait*. Preuve d'une indéfectible relation nouée avec les fans. ■

STÉPHANE DAVET

« La Vierge du chancelier Rolin », la résurrection d'un Van Eyck au Louvre

Le tableau peint vers 1430, remarquablement restauré, est présenté dans une exposition

ARTS

L'*écriture, c'est du dessin* », enseignait-on jadis aux enfants des écoles confrontés à leur première plume Sergent-Major. Eh bien, le Musée du Louvre démontre que l'inverse peut être vrai également. La restauration remarquable et patiente (elle a débuté en 2021 !) du panneau de chêne dit de *La Vierge du chancelier Rolin*, peint par Jan Van Eyck vers 1430, mais aussi les études historiques et scientifiques qui ont accompagné ce travail, permettent aux conservateurs de formuler de nouvelles hypothèses assez stimulantes.

Le retour du panneau des ateliers de restauration s'assortit d'une petite mais très riche exposition (soixante-trois pièces) qui contextualise l'œuvre dans son époque. Sophie Caron, sa commissaire, résume la découverte ainsi : il s'agit d'un livre plus que d'un tableau. Lorsqu'on le voit accroché en hauteur au mur, comme il l'était autrefois, sa conception et ses points de vue multiples déroutent. Une fois l'œuvre posée à plat dans les ateliers de restauration, Sophie Caron a constaté que la meilleure façon de la regarder, ce n'était pas de lever la tête, mais au contraire de se pencher dessus. D'où la disposition assez basse dans l'exposition, où le panneau n'est pas fixé à la cimaise, mais présenté sur un socle, ce qui permet de le contourner.

Pourquoi ce choix ? Parce que l'envers du panneau est peint aussi, avec une image abstraite étonnante révélée par la restauration, qui évoque les marbrures d'une pierre qu'on serait bien incapable – des géologues s'y sont essayés – d'identifier. La conclusion est évidente, ce tableau n'était pas fait pour être vu, mais pour être lu. Cette posture courbée du visiteur lui permet d'apprécier pleinement les détails, qui fourmillent, particulièrement dans le paysage de l'arrière-plan.

L'envers du panneau est peint aussi, avec une image abstraite étonnante révélée par la restauration

D'où cette autre hypothèse, plus hasardeuse, mais très séduisante : la clé de lecture serait donnée par ces deux petits personnages peints au second plan, vus de dos. L'un est vêtu de bleu et se tient droit, un bâton en main, signe de maîtrise. L'autre est penché sur le créneau d'une muraille et regarde vers le bas. Le premier, c'est Van Eyck, et le second, c'est vous, qui regardez enfin l'œuvre comme le peintre voulait qu'elle le soit.

Une cité idéale

Car au fond, à quoi ce tableau était-il destiné ? D'abord, à sauver l'âme de son commanditaire, qui, semble-t-il, avait bien des choses à se faire pardonner (c'est aussi à cette fin, qu'il fit construire les hospices de Beaune [Côte-d'Or]). Chancelier du duc de Bourgogne Philippe le Bon, Rolin, priant humblement penché sur cette image, pouvait voir dans le paysage du côté gauche d'un fleuve sinueux les effets d'un bon gouvernement, une cité prospère, des coteaux plantés de vigne et, sur l'autre rive, passé un pont qui y mène – tous les personnages l'empruntant semblent aller dans ce sens –, une cité idéale qui pourrait être la Jérusalem céleste.

Son petit format permettait au pécheur repentant de l'emporter partout avec lui, comme il aurait pu le faire d'un livre d'heures ou d'un missel, pour accomplir ses dévotions : le tableau l'accompagna sa vie durant et au-delà. A sa mort, en effet, et selon ses volontés, il fut placé sur son tombeau, dans l'église Notre-Dame-du-Châtel, à Autun (Saône-et-Loire), où il s'encrassa au fil des siècles.

Saisi après la Révolution et versé au Louvre, il a continué à y vieillir paisiblement, sous les outrages du temps et des chiures de mouche, mais surtout flétri par le jaunissement de son vernis. La restauration lui a rendu tout son éclat, révélant deux fenêtres latérales aux vitres en culs de bouteille, qui équilibrent à nouveau la composition. Il est désormais prêt à accueillir des pèlerins d'un autre genre, les visiteurs du Louvre, qui, depuis l'ouverture, se pressent nombreux pour assister à cette résurrection : il est prudent de réserver un créneau horaire. ■

HARRY BELLET

« Revoir Van Eyck, La Vierge du chancelier Rolin ». Musée du Louvre, Paris 1er. Tous les jours sauf mardi. Jusqu'au 17 juin.

« Je veux que mon musée soit un atrium »

Le milliardaire suisse Jean-Claude Gandur a finalement choisi la ville de Caen pour installer sa collection

ENTRETIEN

A 75 ans, Jean-Claude Gandur n'a rien perdu du sourire gourmand du chasseur. Ses yeux pétillent quand il raconte par le menu l'histoire d'une cassette recouverte d'émaux de Limoges, offerte par François Ier à Henri VIII, ou les pérégrinations d'un tableau du mouvement Gutai acheté à un propriétaire de boîte de nuit du sud de la France. Dans son pied-à-terre parisien, les antiquités romaines côtoient des tableaux des peintres Georges Mathieu (1921-2012) ou Hans Hartung (1904-1989), deux précurseurs de l'abstraction française d'après-guerre – de ce dernier, il ne possède pas moins de vingt-sept œuvres. En cinquante ans, l'homme d'affaires helvétique, dont la fortune est évaluée à 2 milliards de francs suisses (2,02 milliards d'euros) par le magazine économique *Bilan*, a accumulé une collection de 3 800 œuvres, articulée entre l'archéologie et la peinture européenne des années 1960-1970, abritée, depuis 2010, dans une fondation genevoise.

Après avoir initialement voulu donner cet ensemble au Musée d'art et d'histoire de Genève, il s'est heurté à l'échec du projet architectural de Jean Nouvel, à la suite de considérations politiques locales, et a commencé à prospecter en France, où sept villes se sont mises sur les rangs pour l'accueillir. Fin 2023, seules restaient en lice les municipalités de Caen, de Bordeaux et de Strasbourg, avant que la première ne remporte la mise.

Pourquoi avez-vous choisi d'établir votre musée en Normandie, à Caen, qui compte le plus petit bassin de population des trois villes finalistes ?

Caen est un lieu d'histoire, qui a eu une importance capitale dans celle de l'Europe, depuis l'époque des Plantagenêts, au XIIe siècle, jusqu'au Débarquement, lors de la seconde guerre mondiale. La ville, qui attire un million de visiteurs pour les plages du Débarquement, a fait de la culture un élément d'attractivité majeur.

J'ai trouvé face à moi des gens qui ont fait tous les efforts possibles pour que je me sente chez moi. Le soutien de l'ensemble du conseil municipal, quelle que soit la coloration politique, m'a conforté. Le maire de Caen *[Joël Bruneau, Les Républicains]* offre à l'association qui gérera le futur musée un terrain de 51 000 mètres carrés, près du Mémorial, au sein d'un parc très vert. La ville a proposé de redessiner la route et de réduire le trafic automobile, pour relier harmonieusement cette parcelle avec la colline aux Oiseaux voisine.

Pourquoi créer un musée après avoir montré différentes facettes de vos collections par le biais d'expositions ?

Quand on constitue une collection, il faut lui donner un avenir, la protéger – ce que j'ai fait en créant ma fondation, en 2010. J'avais aussi, dès le début, le désir de la partager avec le public, de faire découvrir largement mes trésors, la beauté et l'importance des œuvres et objets qui constituent ma collection. L'archéologie est, par exemple, un excellent outil pour expliquer nos origines et les différentes religions. Mais, pendant longtemps, je n'étais pas certain que cela puisse intéresser. Je ne me sentais pas forcément légitime.

Le déclic, pour moi, s'est fait en 2001, lorsque j'ai exposé à Genève, de manière anonyme, certaines pièces archéologiques de ma collection. J'ai été surpris par l'enthousiasme manifesté par les visiteurs, ce qui m'a fait prendre conscience que ma collection revêtait un réel intérêt pour le public et que, par conséquent, c'était presque une obligation morale de la rendre accessible. A ce moment-là, j'ai compris que mon rêve de partage pourrait se réaliser. Ensuite, la collection a grandi, plusieurs expositions sont venues confirmer et conforter cette idée et finalement le projet de musée est devenu concret.

> **« Les nouvelles technologies sont un élément-clé du projet. J'aimerais créer un parcours immersif »**

Avez-vous des modèles ?

Je suis très impressionné par ce qu'ont fait Calouste Gulbenkian *[1869-1955]* et Paul Getty *[1892-1976]*, qui avaient aussi fait fortune dans le pétrole et qui, eux aussi, ont bâti des collections multiculturelles. Et de manière plus anecdotique mais amusante : mon patronyme aussi commence par G…, on parlera peut-être un jour des trois G !

Justement, ne craignez-vous pas que d'avoir fait fortune dans les industries fossiles, responsables du réchauffement climatique, puisse nuire à l'image de votre futur musée ?

Je n'ai jamais fait secret de ma réussite professionnelle. Mais ma conviction profonde, c'est que la qualité de la collection, la fondation créée il y a quinze ans et bientôt le musée parlent d'eux-mêmes. Ce projet, c'est le rêve et l'œuvre d'une vie, une manière de partager mes passions avec le plus grand nombre dans les meilleures conditions possibles. Je pense que les visiteurs le comprendront et c'est la seule chose qui importe.

Pourquoi avoir choisi la France après l'échec du projet d'implantation à Genève ?

Ma famille a de tout temps été francophone et francophile. Le drapeau français était le seul qui faisait vibrer mon père. J'ai été élevé dans cet esprit. Ma collection de tableaux est orientée autour de l'expressionnisme abstrait européen, d'une peinture répandue en France jusqu'aux années 1960. Un jour, en 2017, Francis Weil, un proche de l'ancien maire de Bordeaux, Alain Juppé, m'a suggéré de le contacter. J'ai fait là-bas plusieurs expositions.

Puis Caen, la première, s'est spontanément manifestée après que le projet de créer le musée à Genève a tourné court. Stéphane Grimaldi, le directeur du Mémorial, m'avait déjà proposé une exposition sur comment les peintres ont vécu la guerre et l'ont exprimé dans leurs tableaux. Ensuite, d'autres villes ont montré un intérêt pour mon projet. Strasbourg, Rouen, Arles *[Bouches-du-Rhône]*, Fessenheim *[Haut-Rhin]* et, enfin, Annecy : toutes présentaient des atouts incontestables. Avec l'aide du cabinet Thematis, nous avons établi un questionnaire qui a permis de procéder à un choix réfléchi et argumenté.

Quels étaient vos critères ?

Il me fallait un terrain suffisamment important, dans un milieu para-urbain où je pourrais développer un musée proche de la nature. J'avais en tête l'image du parvis de l'église où tout se passait au Moyen Age, ou celle du forum grec. Je veux que mon musée soit un atrium qui accueille tout le monde, ceux qui connaissent l'art et ceux qui ne le connaissent pas. Le jardin est un beau prétexte pour attirer tout le monde, on vient y pique-niquer ou y jouer. Je compte installer un skatepark géant pour attirer les jeunes, comme l'a fait la fondation Luma, à Arles. Je voudrais que ce musée soit un lieu de rencontre, de balade et de rêverie, qu'on s'y installe ou qu'on y flâne.

Ce n'est pas par nos statues romaines qu'on attirera un public qui n'est pas naturellement captif. Il faut être ouvert et inventif. A cet égard, les nouvelles technologies sont un élément-clé du projet. J'aimerais créer un parcours immersif lié aux collections : un parcours à la fois ludique et pédagogique, qui invite l'enfant ou l'adolescent à s'impliquer, à ne pas être passif. Quand on propose aux enfants quelque chose qui les intéresse, ils reviennent avec leurs parents. Si une personne sur dix décide de s'arrêter dans les collections, ce sera formidable. Le Mémorial de Caen accueille plus de 400 000 visiteurs par an. Je pense qu'on peut atteindre ce chiffre.

Comment imaginez-vous l'architecture du futur musée ?

Je veux un musée horizontal, d'environ 3 500 mètres carrés, qui ne soit pas d'un bloc, mais constitué d'un jeu d'emboîtements. J'ai été ébloui par le Musée Glenstone, près de Washington, par la qualité de son architecture et son insertion dans la nature. Notre idée est de ne jamais montrer plus de cinq cents œuvres à la fois. Nous allons bientôt recruter un directeur ou une directrice, qui aura une expérience des musées et saura mener le projet à bien, pour une ouverture espérée en 2030. Nous lancerons, d'ici à six mois, un concours d'architecture. J'aimerais me tourner vers les talents de la nouvelle génération, qui sont en prise avec le monde d'aujourd'hui et les enjeux de demain.

Comment le musée sera-t-il financé ?

Je compte assumer la totalité du coût de fonctionnement qui, abstraction faite du volet « nouvelles technologies », s'élèvera aux alentours de 6 millions d'euros par an. La fondation restera propriétaire des œuvres et signera avec l'association, que nous allons créer pour gérer le musée, une convention pour encadrer l'exposition de celles-ci. Enfin, un de mes souhaits le plus cher est que ce musée soit ouvert à de nombreuses initiatives et activités, qu'il soit un véritable lieu de vie, de projets et d'inventions… Et si, à l'avenir, des partenaires, tant publics que privés, ont envie de participer à cette belle et grande aventure, ils seront les bienvenus. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ROXANA AZIMI


En mai 2017, à Genève (Suisse). FABRICE COFFRINI/AFP

Un front russo-sino-iranien défie l'Occident

Retour sur le rapprochement entre les trois régimes autocratiques


Le Russe Vladimir Poutine, le Biélorusse Alexandre Loukachenko, le Chinois Xi Jinping et l'Iranien Ebrahim Raïssi, au sommet de l'Organisation de coopération de Shanghaï, à Samarcande (Ouzbékistan), en septembre 2022. AP ARCHIVE/CC & C/ARTE/THEMATICS PROD

ARTE
MARDI 28 - 20 H 55
DOCUMENTAIRE

Certaines archives filmées peuvent, avec le temps, se révéler cruelles. En juin 1997, le sénateur Joe Biden, de retour d'un voyage à Moscou destiné à rassurer la Russie sur l'élargissement de l'OTAN, balaie d'un revers de main les risques de rapprochement de la Russie avec la Chine. Face caméra et devant des responsables américains, il déclare : *« Les Russes ne veulent pas entendre parler de cette expansion de l'OTAN et ils menacent : "Si vous faites cela, on va devoir se tourner vers la Chine." Alors je n'ai pas pu m'empêcher de leur dire : "Vous savez quoi ? Bonne chance ! Et puis, si cela ne marche pas, essayez donc l'Iran !" »* Une phrase qui fait rire tout l'auditoire.

Pour le Biden de 1997, un rapprochement russo-sino-iranien est impensable et s'apparente à de la politique-fiction. A l'époque, rares sont les responsables américains conscients du danger. Mais Zbigniew Brzezinski (1928-2017), ancien conseiller à la sécurité nationale, met en garde : *« Le pire des scénarios serait une grande coalition de la Chine, de la Russie et peut-être de l'Iran, unis par une détestation commune des Etats-Unis. »*

Combat hybride

Un scénario cauchemardesque pour l'Occident devenu réalité. Ce documentaire détaille avec minutie les différentes étapes de cette stratégie commune tentaculaire, tout en rappelant la genèse de cette idéologie de la revanche que ces pays cultivent dans leur récit national : les guerres de l'opium en Chine au milieu du XIXe siècle, le soutien des Etats-Unis au coup d'Etat de 1953 en Iran, et l'humiliation de la chute de l'URSS.

Au-delà des images d'archives, le point fort de ce programme réside dans la qualité et la variété des nombreux témoins interrogés. Conseillers, responsables politiques, universitaires, anciens des services secrets, membres d'ONG ou d'instituts de recherche, de différentes nationalités, expliquent comment ce triangle de fer reliant Moscou, Pékin et Téhéran a pu se mettre en place en un temps restreint. Ils détaillent comment, après des années de rapprochements et de traités divers, les trois régimes autocratiques sont alignés sur une feuille de route commune : mettre fin à l'hégémonie occidentale et restaurer leurs zones d'influence respectives – au Moyen-Orient pour l'Iran, en Eurasie pour la Russie, en Asie du Sud pour la Chine. Tout en menant contre l'Occident un combat hybride, militaire, technologique, commercial et civilisationnel.

Parmi les intervenants, certains n'hésitent pas à se moquer ouvertement de l'Occident, tel Sergueï Karaganov, conseiller de Vladimir Poutine. *« Au début des années 2000*, dit-il, *quelque chose d'extravagant s'est produit : les Occidentaux se sont mis à soutenir la Chine. Nous avons observé cela avec stupéfaction. Ils pensaient que la Chine, en devenant plus capitaliste, deviendrait pro-occidentale. Les Etats-Unis ont créé un rival puissant, et nous avons vraiment été déçus par la qualité intellectuelle de l'élite américaine ! »* Et d'ajouter : *« La démocratie est la pire façon de gouverner qui soit. »* Sentiment partagé par Victor Gao, porte-parole du Parti communiste chinois : *« Chaque pays doit avoir sa définition des droits de l'homme. Nous n'avons pas tous les mêmes valeurs ! »* ■

ALAIN CONSTANT

Russie, Chine, Iran. La revanche des empires, de Sophie Lepault et Julian Blum *(Fr., 2024, 93 min).*

Un homme et une femme pour le meilleur et pour le pire

La fiction sonore imaginée par la romancière Maria Pourchet est ratée, malgré une belle affiche avec Arthur Teboul et Céline Sallette

MYCANAL
À LA DEMANDE
SÉRIE AUDIO

Disons-le d'emblée : c'est raté. Et c'est d'autant plus dommage que cela donnait envie, cette histoire d'amour (sans images, rien que des mots et des souffles) écrite par Maria Pourchet (*Feu*, Fayard, 2021) et incarnée par Céline Sallette et Arthur Teboul. Au commencement, était le texte : un homme (il est prof) et une femme (elle est romancière), une histoire d'amour sans se voir, un jeu et quelques règles. C'est le Love Club 2.0. Règle numéro un : *« Vivre notre histoire d'amour en se la racontant seulement, tour à tour, par SMS, mail, message vocal ou téléphone. »* Règle numéro deux : *« A chaque fois, d'une manière ou d'une autre, baiser »*, etc. Et enfin : *« Tout manquement à ces règles constitue un deal-breaker »* (« rupture de contrat », ça doit mieux sonner en anglais).

Ajoutons que l'on aurait adoré, ayant volontiers l'âme enthousiaste et le cœur artichaut. Mais, malgré quelques trouvailles, Maria Pourchet s'embourbe et enfonce des portes ouvertes (fiction versus réalité, digressions sur le pouvoir du langage…). Qu'à force de punchlines, cela sonne comme une pub des années 1980. Et qu'à multiplier les pistes, elle perd l'auditeur en chemin, qui n'en peut plus de cette histoire d'incommunicabilité et n'a qu'une envie et plusieurs possibilités : couper court ; réécouter Claire Richard et ses *Chemins de désir* (une merveille d'intelligence et de complexité pour Arte Radio) ; ressortir Marguerite Duras et Romain Gary, ou *Un besoin absolu*, d'A. L. Kennedy, qui, en matière de désirs, de mensonges et de fiction, faisait monter le niveau.

Traitement du son banal

Souvenez-vous (ou courez l'acheter, il a été publié aux Editions de l'Olivier en 2003) de ce qu'y disait Nathan à sa fille : *« Ne fais jamais, au grand jamais, confiance à un homme qui travaille avec sa tête toute la journée (…) Je devrais te dire qu'ils veulent toujours se montrer spirituels, polysyllabiques et cultivés, amusants, charmeurs, délicats, sains, mondains, mais que ce qu'ils veulent surtout, c'est avoir ton fond de culotte en travers de la gueule pendant qu'ils t'enculent sans même se rappeler ton nom. »*

Dire alors à quel point – et ce malgré, sans doute, des moyens importants engagés par Canal+ et Paradiso Media – la réalisation est insignifiante et le traitement du son banal. Se demander alors : que diable allaient-ils faire dans cette galère ? Rompue à l'exercice – elle avait prêté son talent de comédienne à *1 euro la minute*, fiction sonore franchement bien troussée –, Céline Sallette s'en sort heureusement très bien, et le merveilleux Arthur Teboul y a glissé quelques chansons – nos oreilles lui en sont reconnaissantes. ■

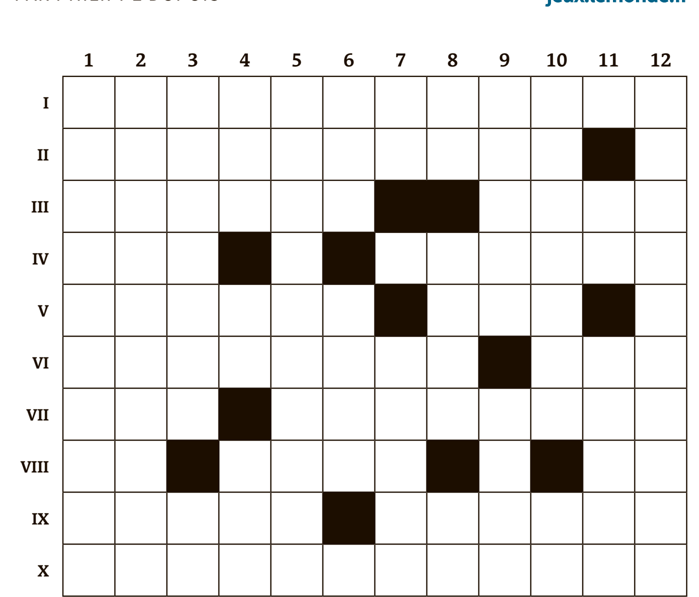
ÉMILIE GRANGERAY

L'Amour sans, *écrit par Maria Pourchet et réalisé par Benoit Dunaigre (Fr., 2024, 8 x 12 min).*

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 24 - 123
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur **jeux.lemonde.fr**



HORIZONTALEMENT

I. Champignon qui peut se révéler très dangereux. **II.** Enfants de la meute. **III.** Innocence et fraîcheur. Des loups en Méditerranée. **IV.** Essence tropicale. Suites familiales. **V.** Enregistreur numérique d'images. Point de départ. **VI.** Glace à l'américaine. Bel chez Guy. **VII.** Compositeur espagnol. Poétesses ou cerises. **VIII.** Personnel. Faire l'innocent. Négation. **IX.** Suivie à distance. Mis à l'écart pour un temps. **X.** A vous de vous débrouiller si vous y allez.

VERTICALEMENT

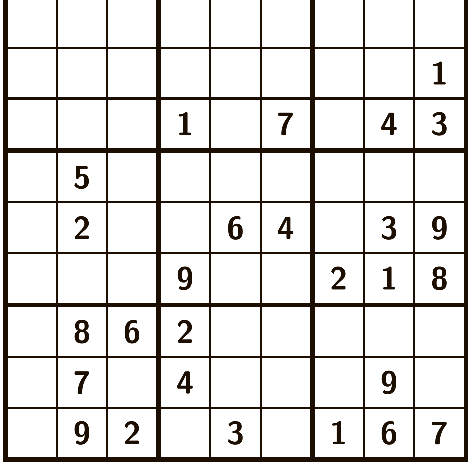
1. N'atteindront jamais les 9000. **2.** A ouvert de nombreuses voies en forêt vierge. **3.** Nettoyer à fond. Personnel. **4.** Dame de la côte. Bouts de caoutchouc. Va droit au chœur. **5.** Nous entraînent vers des sommeils profonds. **6.** Quart de tour. Pour de bons vinaigres. **7.** Sur la portée. Bâtir comme un aigle. **8.** Fleuve côtier. Pour ne pas oublier. Lettres d'embauche. **9.** Basses dans la fosse. N'a plus rien à donner. **10.** Poussât très haut. Accord d'en bas. **11.** Dieu rayonnant. Pas bien épaisse. **12.** Ont su retrouver leur calme et leurs esprits.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 24 - 122

HORIZONTALEMENT I. Stomatologue. **II.** Hébétés. Airs. **III.** Ar. Stressent. **IV.** MRP. Inspirer. **V.** Peinte. Ee. SA. **VI.** Odeur. Acné. **VII.** OE. Salai. **VIII.** Ifs. Sa. Field. **IX.** Nets. Baignée. **X.** Guerroyantes.

VERTICALEMENT 1. Shampooing. **2.** Terre de Feu. **3.** Ob. Pie. Ste. **4.** Mes. Nus. Sr. **5.** Attitras. **6.** Terne. Labo. **7.** Osés. Aa. Aÿ. **8.** Spécifia. **9.** Oasien. IGN. **10.** Gier. Event. **11.** Urnes. Lee. **12.** Estrapades.

SUDOKU
N°24-123



								1
			1		7		4	3
	5							
	2			6	4		3	9
			9			2	1	8
	8	6	2					
	7		4				9	
	9	2		3		1	6	7

8	3	1	9	4	5	6	7	2
7	9	6	2	3	1	8	5	4
2	4	5	7	8	6	3	1	9
5	1	7	4	9	3	2	8	6
9	6	4	8	5	2	1	3	7
3	2	8	6	1	7	9	4	5
6	8	3	5	7	9	4	2	1
4	5	2	1	6	8	7	9	3
1	7	9	3	2	4	5	6	8

Très facile
Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.

Réalisé par Yan Georget (https://about.me/yangeorget)

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) de 9 heures à 18 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71 71. Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs
Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr ; Emploi : www.talents.fr/

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

 Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0727 C 81975 ISSN 0395-2037


Directrice générale
Elisabeth Cialdella

ACPM
PRINTED IN FRANCE

67-69, avenue Pierre-Mendès-France 75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26



L'Imprimerie, 79, rue de Roissy, 93290 Tremblay-en-France
Midi-Print, Gallargues le Montueux



Origine du papier : UK, France.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources controlées.
Eutrophisation : PTot = 0,0083 kg/tonne de papier

Clotilde Champeyrache Ne fantasmons pas le statut de repenti pour lutter contre le crime organisé

Pour incitatif qu'il soit, le dispositif du repenti que le ministre de la justice souhaite mettre en place ne permet pas de garantir une libération de la parole criminelle, estime la criminologue, spécialiste des mafias

Le garde des sceaux souhaite aligner le statut de «repenti» sur le modèle de la législation italienne. L'annonce d'Eric Dupond-Moretti, le 28 avril, a immédiatement été abondamment relayée, faisant ressortir nombre de fantasmes sur ce statut. Pourtant, pour une adoption efficace de ce dispositif, il faut en comprendre l'essence. Le terme exact en Italie est celui de «collaborateur de justice» – la révélation d'informations ne supposant pas forcément la dissociation sincère que suppose le repentir –, même si, pour raccourcir, le mot «repenti» est aussi utilisé. Une de ses spécificités par rapport à ce qui existe en France est que ce statut peut être accordé à quelqu'un ayant commis des crimes de sang. Le collaborateur ne doit par ailleurs pas être confondu avec le «témoin de justice»: le premier est membre d'une organisation criminelle, le second y est extérieur, mais sait des choses utiles à la résolution d'une enquête.

Ce dispositif à l'italienne est traditionnellement associé à la figure de Tommaso Buscetta, membre de Cosa Nostra, dont les révélations seront fondamentales pour le maxi-procès de la Mafia à Palerme (Sicile) en 1986. Et pourtant, lorsque le «Boss des deux mondes» *[comme on le surnommait, parce qu'il était actif en Italie et aux Etats-Unis]* parlait au juge Giovanni Falcone, il n'était pas sous statut de collaborateur de justice. Tout simplement parce que seuls les terroristes pouvaient alors en bénéficier depuis 1980. Ce n'est donc pas le statut qui a fait de Buscetta un collaborateur de justice, mais c'est Buscetta qui a aidé le juge Falcone à faire étendre, à partir de 1991, ce dispositif aux membres de la criminalité organisée, et tout particulièrement aux mafieux.

On ne peut donc pas dire que Buscetta a parlé parce qu'on lui a proposé une offre particulièrement incitative. Il a parlé parce que, à ce moment-là, une guerre extrêmement sanglante fait rage au sein de la Mafia; Cosa Nostra est fragilisée, et il se retrouve du côté des perdants, comptant les morts parmi ses proches. En outre, il a parlé parce qu'en face de lui se trouvait le juge Falcone. Cette collaboration, comme toutes les autres, est le fruit tant d'une démarche personnelle que d'une rencontre hautement interpersonnelle entre deux personnes. Une forme de confiance ou au moins de respect s'instaure.

En ce sens, la collaboration avec la justice repose sur une part d'humain non négligeable. Elle n'est donc fondamentalement pas reproductible à l'envi. Attention, donc, à ne pas sombrer dans les méandres d'une analyse coûts-bénéfices appliquée au choix du criminel: le dispositif, pour incitatif qu'il puisse être, ne suffit pas à garantir une libération de la parole criminelle.

Combiné à la contrainte

Il convient par ailleurs de ne pas verser dans l'angélisme. Ce système peut faire l'objet de manipulations: un criminel peut fournir des informations par vengeance, pour faire tomber une organisation concurrente, voire pour dépister des enquêtes. S'il se généralise – on compte actuellement en Italie environ 1200 collaborateurs de justice –, il peut aussi devenir coûteux. La question de son financement ne doit donc pas être balayée d'un revers de la main. D'ailleurs, l'Italie a procédé à une réforme de ce statut en 2001 pour tenir compte de ces deux éléments que sont la manipulation potentielle et le coût. Il conviendra de tenir compte de ces enseignements.

Enfin, si le terme de «repenti» est médiatique, voire cinématographique, il se réfère dans la pratique à un ensemble législatif cohérent. Détaché de ce cadre, il perd de sa force. En Italie, le statut de collaborateur fonctionne en lien avec tout un corpus visant à frapper les mafias dans leur singularité. L'article 416 bis du code pénal italien est le seul texte juridique au monde définissant clairement ce qu'est une mafia. Il permet des peines plus lourdes que dans le cas de la simple association de malfaiteurs. Puissantes, impossibles à infiltrer, les mafias doivent être combattues avec des outils plus incisifs. La collaboration avec la justice permet de réduire la peine (absolument pas d'éviter la prison), mais elle fonctionne en complément de l'article 41 bis du code pénitentiaire italien, le «régime carcéral dur» d'isolement fort. L'incitation est donc combinée à la contrainte.

> LA COLLABORATION AVEC LA JUSTICE REPOSE SUR UNE PART D'HUMAIN NON NÉGLIGEABLE

Ces dispositions – et la législation anti-Mafia italienne est encore plus riche – naissent d'un angle de vue spécifique: le crime organisé est analysé non pas tant en termes d'activités ou de marchés, mais surtout en termes d'acteurs extrêmement variés. Cette vision est d'autant plus pertinente que les mafias représentent un véritable modèle à imiter pour les autres organisations criminelles. Comme, par ailleurs, ces organisations coopèrent massivement et sont de plus en plus impliquées dans plusieurs trafics en même temps, l'approche par les acteurs est particulièrement pertinente.

> L'ARTICLE 416 BIS DU CODE PÉNAL ITALIEN EST LE SEUL TEXTE JURIDIQUE AU MONDE DÉFINISSANT CLAIREMENT CE QU'EST UNE MAFIA

Adoptons donc le statut de collaborateur de justice à l'italienne. Il fonctionne et a donné quelques beaux résultats. Mais n'en attendons pas de miracles: pour que des criminels du «haut du spectre» parlent, il faut que soient réunis un grand nombre d'éléments – les garanties de protection n'en est qu'un, nécessaire mais insuffisant. Surtout, déployons cet outil de façon à lui donner tout son sens: ne nous arrêtons pas à la lettre, mais respectons l'esprit de la législation anti-Mafia italienne. L'édifice ne tient que si les fondements sont solides. Le statut de collaborateur de justice exige de comprendre et de définir ce qu'est une organisation criminelle, et il suppose d'adopter également l'équivalent du 416 bis italien: le délit d'association mafieuse. ■

Clotilde Champeyrache *est économiste et criminologue au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Pôle sécurité, défense, renseignement. Elle est notamment l'autrice de «Géopolitique des mafias. Entre expansion économique et conquête territoriale» (Le Cavalier bleu, 2022)*

Eric Vuillard Aucune société coloniale ne peut durer éternellement. Cela vaut pour la Nouvelle-Calédonie

L'écrivain s'alarme de la réaction à contresens des autorités françaises sur ce qui se joue actuellement dans l'archipel et regrette la cécité du président de la République à l'encontre du peuple kanak

La Nouvelle-Calédonie est une colonie. Le comité spécial de la décolonisation de l'Organisation des Nations unies la considère comme l'un des dix-sept territoires *«dont les populations ne s'administrent pas encore complètement par elles-mêmes»*.

Le gouvernement français se félicite d'être européen, ouvert, libéral, mais avec la Nouvelle-Calédonie il agit comme Napoléon III, il fait valoir la force. *«Aucune violence n'est acceptable»*, affirme le président, sauf la violence coloniale, qui semble plus acceptable que la résistance à l'oppression.

Depuis quelques jours, nos dirigeants s'indignent du soulèvement de la jeunesse kanak, ils haussent le ton, ils décrètent l'état d'urgence, ils envoient des renforts. Des bâtiments publics brûlent, des entreprises brûlent, des voitures brûlent, et il faut tout de même oser se demander si l'inégalité flagrante devant l'école, la santé, les revenus, la vie elle-même, n'est pas pour quelque chose dans cette colère. Si l'insolence effarante du gouvernement, trente ans après les accords de Matignon, ne vient pas de réveiller un sentiment d'inégalité qui a des fondements bien réels et si, au fond, et cela est d'une tristesse terrible, toutes ces destructions ne sont pas la manifestation, éruptive, chaotique, d'une conscience. Les jeunes Kanak des quartiers périphériques de Nouméa ont, eux aussi, une conscience.

Société désorientée

Bien sûr, tous les indépendantistes préféreraient, comme tous les gens raisonnables, que la Nouvelle-Calédonie ne brûle pas. Mais, pour cela, il faut tout d'abord retirer cette réforme insensée. On ne peut pas modifier le corps électoral sans l'accord des Kanak ni disjoindre cette question d'un accord global.

> ON NE PEUT PAS MODIFIER LE CORPS ÉLECTORAL SANS L'ACCORD DES KANAK, NI DISJOINDRE CETTE QUESTION D'UN ACCORD GLOBAL

Et puis, pour rompre avec l'asymétrie effarante entre les populations kanak et caldoches qui trouve son origine dans la violence coloniale, dans la conquête, il faut partager l'accès à l'éducation, les emplois, les richesses, le pouvoir. Aucune société séparée ne peut vivre sereinement, aucune société coloniale ne peut durer éternellement. On ne peut pas célébrer Audin et Manouchian en métropole et réprimer les Kanak; c'est bien de célébrer les résistances passées, mais les paroles doivent être suivies par des actes.

Sans quoi tout hommage au passé devient suspect, et la société finit par devenir profondément désorientée, honorant ce qu'elle réprime, prétendant admirer dans le passé ce qu'elle opprime dans le présent, célébrant le dialogue et pratiquant une politique brutale, consacrant les principes en même temps qu'elle les piétine.

Le président vient de faire une brève halte à Nouméa, il y a passé dix-huit heures. Malgré une attitude en apparence plus ouverte, il commence fermement: *«La première chose, c'est l'ordre.»*

Le président parle d'apaisement, mais c'est pour aussitôt se contredire en martelant longuement tout ce que l'apaisement ne peut pas être. Bien sûr, l'exercice de l'Etat peut difficilement se passer de rhétorique, et cependant pas une seule formule éloquente, dans des circonstances si tendues, si tragiques, pas une expression forte, sincère, pas une manifestation réelle de compassion. Et ce qui frappe dans cette brève tournée, ce qui frappe dans ces longs discours, c'est l'absence du mot «kanak», l'absence du peuple kanak.

Les Kanak sont nombreux, plus de 40 % de la population, mais ils vivent adossés à un mur. On a vu des groupes de défense civile, des milices blanches parcourir la ville, armées. Il paraît que l'Etat aurait le monopole de la violence légitime, mais nul n'a songé à condamner les Blancs qui patrouillent.

Nouméa est une ville riche, quartiers résidentiels, marinas, bateaux de plaisance, Rotary club. Nouméa est une ville pauvre, cabanons, squat de Sakamoto, squat du Caillou bleu, squat Soleil. Il faut redistribuer les richesses. Il faut des droits réellement égaux pour tous. En Nouvelle-Calédonie, il devrait être impossible de décider quoi que ce soit sans l'accord du peuple kanak. ■

Eric Vuillard *est écrivain, auteur d'«Une sortie honorable» (Actes Sud, 2022), Prix Goncourt en 2017 pour «L'Ordre du jour» (Actes Sud)*

Le Monde
MARDI 28 MAI 2024

Pierre Merle La laïcité « à la française » est une mystification sociopolitique

Le sociologue dénonce la promotion d'une « réalité déformée de la laïcité », notamment à l'école, où il souligne l'inégalité de traitement entre public et privé

Lors du 20e anniversaire de la loi sur la laïcité du 15 mars 2004 interdisant *« le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse »*, les propos erronés ont été légion. Le premier ministre, Gabriel Attal, n'a pas été le dernier à promouvoir une réalité déformée de la laïcité lorsque, à l'Assemblée nationale, il a déclaré, le 6 mars : *« Il ne peut pas y avoir de laïcité à la carte. De la même façon qu'il n'y a qu'une seule République, il n'y a qu'une seule laïcité. »*

Cette affirmation est une contrevérité. Pour l'institution scolaire, il n'existe pas *« une seule laïcité »* mais quatre, nettement différenciées. La première, concernant environ 80 % des élèves (selon les chiffres du gouvernement), est présente dans l'enseignement public pour lequel s'applique la loi du 15 mars. La deuxième est mise en œuvre par l'enseignement privé sous contrat. Dans celui-ci, les établissements catholiques scolarisent 97 % des collégiens et lycéens. Depuis la loi Debré de 1959, cet enseignement contribue au service public d'éducation et, pour cette raison, bénéficie d'un financement public à hauteur de 75 %. En contrepartie, les établissements catholiques ont l'obligation de respecter la liberté de conscience des élèves et de les scolariser *« sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance »*. A l'exception d'un catéchisme facultatif, les programmes scolaires sont identiques à ceux du public. Toutefois, la loi de mars 2004 ne s'applique pas à l'enseignement catholique. La raison évoquée est le *« caractère propre »* de celui-ci.

Cet enseignement se donne pour objet d'accomplir *« la mission qu'elle a reçue du Christ : travailler à faire connaître la Bonne Nouvelle du Salut »* (article 8 de ses statuts). Toutefois, le prosélytisme de l'enseignement catholique ne justifie nullement que les élèves qui y sont scolarisés conservent le droit d'exprimer publiquement leur croyance par des signes religieux si les élèves de l'enseignement public n'en bénéficient pas. Si la laïcité est un des fondements de la République, elle devrait s'appliquer à tous, y compris à l'enseignement catholique !

Une troisième forme de laïcité scolaire est constituée par la situation des élèves scolarisés dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. En 1905, lors du vote de la loi de séparation de l'Eglise et l'Etat, ces trois départements étaient rattachés à l'Empire allemand, si bien qu'une heure hebdomadaire d'enseignement religieux est présente dans leur programme scolaire *[c'est le concordat d'Alsace-Moselle]*. La rémunération des prêtres, pasteurs et rabbins est assurée par l'Etat. Cette singularité, qui contrevient au principe même de la laïcité, n'a pourtant jamais été modifiée. Sept des douze collectivités ultramarines sont également exclues du champ d'application de la loi de 1905.

Enfin, une quatrième forme de laïcité est présente dans les établissements privés hors contrat. Ceux-ci scolarisent plus de 80 000 des élèves. Près de 20 % de ces établissements sont catholiques, parfois un catholicisme intégriste. Dans certains de ceux-ci, le catéchisme est obligatoire, tout comme la pratique religieuse (prières quotidiennes, assistance à la messe dominicale). Dans ces établissements, l'obligation de respecter le socle commun, seul élément relevant, en partie, du principe de laïcité, est souvent malmenée : collectés par l'association Comité national d'action laïque, les rapports d'inspection sur ces établissements montrent, par exemple, que l'enseignement moral et civique est souvent remplacé par le catéchisme.

> POUR ÊTRE UN LIEU D'APPRENTISSAGE DE L'ALTÉRITÉ ET DE CONSTRUCTION DE LA NATION, L'ÉCOLE DOIT RESPECTER LES IDENTITÉS DE SES ÉLÈVES

La diversité des régimes de laïcité scolaire ne tend nullement à se réduire. La loi du 13 avril 2018, dite « loi Gatel », *« visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements privés hors contrat »*, a favorisé la croissance numérique de ceux-ci. Les inspections sont insuffisantes et les dérives ne sont guère sanctionnées.

Respecter les identités

La loi du 24 août 2021 a certes conforté les principes de neutralité et de laïcité pour tous les agents et organismes de droit public ou de droit privé assurant un service public. Toutefois, l'enseignement catholique a été exclu du champ d'application. La possibilité de réduire le prosélytisme religieux de cet enseignement n'a pas été retenue, alors que celui-ci scolarise plus de 2 millions d'élèves.

A ces quatre types de laïcité scolaire nettement différenciés, qui montrent que la laïcité *« à la française »* est une mystification sociopolitique, s'ajoute, dans d'autres ministères tels que la santé ou la défense, d'autres pratiques de laïcité. Ainsi, l'institution militaire se caractérise par l'existence d'aumôniers des différentes confessions et d'une offre de repas casher ou halal pour les soldats juifs ou musulmans. Cette conception de la laïcité, pleinement conforme à l'article premier de la loi de 1905 (la République *« assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes »*), contribue à l'intégration de chaque soldat, quelle que soit sa confession.

Pourquoi une telle forme de laïcité n'est-elle pas mise en œuvre à l'école ? L'objection classique, déjà présente dans le rapport Stasi de 2003, est de considérer que les élèves sont des mineurs et qu'il faut les préserver des influences religieuses. Si cet argument est pertinent, il faut d'urgence reconsidérer le statut spécifique de l'enseignement catholique. Si l'argument est douteux, il faut repenser le principe de laïcité de l'enseignement public.

Plutôt que de perpétuer le mythe d'une laïcité unificatrice et pacificatrice, il vaudrait mieux réfléchir à la variété des pratiques. Il est même possible de s'inspirer de la constitution de 1958 : *« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale (...). Elle respecte toutes les croyances »* (article 1er). Pour être un lieu d'apprentissage de l'altérité et de construction de la nation, l'institution scolaire doit respecter les identités de ses élèves (sexuelles, ethno-raciales, religieuses). Cet impératif, loin de s'opposer à la mission cardinale de l'école – faire prévaloir la connaissance sur les croyances –, renforcerait celle-ci. ■

Pierre Merle *est professeur émérite de sociologie. Il est l'auteur, entre autres, de « Polémiques et fake news scolaire. La production de l'ignorance » (Le Bord de l'eau, 2019)*

Daniel Verba Avec une approche plus nuancée du voile islamique, la société française gagnerait en sérénité

Le sociologue appelle à prendre en compte la diversité des motivations qui poussent des Françaises à porter le voile

Voilà plus de quarante ans que le port du voile fracture la société française et donne lieu à de spectaculaires controverses. La dernière en date concerne la décision de la ministre de l'éducation nationale, Nicole Belloubet, de démettre de ses fonctions le sociologue Alain Policar, membre du Conseil des sages de la laïcité, dont la nomination par Pap Ndiaye avait déjà fait polémique.

Si notre ministre de l'éducation rencontrait plus souvent des femmes qui portent un voile ou consultait les travaux des sociologues et anthropologues du fait religieux, elle aurait pu revoir sa position. Elle aurait pu ainsi éviter une décision liberticide et considérer qu'Alain Policar, en évoquant les faces trop souvent cachées du voile islamique et sa dimension *« émancipatrice »* (lors d'une interview à Radio France internationale début avril), était loin d'exprimer un point de vue hérétique…

Si le port du voile est considéré en France comme un signe régressif de la domination des hommes sur les femmes et d'un affaiblissement de leurs droits, il fut, en d'autres temps et en d'autres circonstances, l'expression d'un défi à l'ordre colonial, et par conséquent une marque d'émancipation. Par ailleurs, si une fraction de femmes musulmanes se bat en France pour imposer le voile dans l'espace public, d'autres, en Iran ou dans certains pays arabo-musulmans, luttent pour n'avoir plus l'obligation de le porter. Ainsi, le même rituel ou le même signe religieux peut, dans certains contextes, marquer l'oppression ou l'émancipation, l'ordre établi ou la révolution, le conservatisme ou la rébellion.

Exploration empirique

On observe sur certains territoires français un engouement significatif des jeunes filles d'origine maghrébine ou subsaharienne pour le port du voile sous diverses formes, qui va du foulard le plus seyant encadrant un visage soigneusement maquillé au hidjab plus traditionnel, et jusqu'au niqab saoudien beaucoup plus austère, qui couvre l'intégralité du corps. *« Il n'y a pas un, mais "des" voiles »*, écrivait, en 2019, l'économiste Virginie Silhouette-Dercourt, dans une tribune au *Monde*. D'où l'expression *« voile décapotable »* que certains éducateurs mobilisent pour décrire la labilité de ces comportements.

Ces rituels vestimentaires sont, le plus souvent, le produit d'un choix personnel et non l'imposition d'une contrainte extérieure (voir, par exemple, *Faits religieux et laïcité : le travail social à l'épreuve. Repères pour une pratique professionnelle*, de Faïza Guélamine [ESF Editeur, 2020], et *Anthropologie des faits religieux dans le champ de l'intervention sociale*, de Daniel Verba [IES Editions, 2019]). Si l'on ne peut ignorer, dans certains cas, une forme de pression sociale qui s'exerce avec la complicité des jeunes filles, lorsque celles-ci avouent avoir gagné en quiétude et en respectabilité depuis qu'elles se sont couvert les cheveux, cela ne nous autorise pas à les enfermer dans des pratiques de soumission.

Sans exclure ni l'une ni l'autre des postures qui structurent la controverse opposant les courants féministes, l'usage du voile islamique devrait faire l'objet d'une approche plus nuancée et surtout plus diversifiée, qui privilégie l'exploration empirique sur l'idéologie. La société française y gagnerait en sérénité et améliorerait ses relations avec une fraction de ses concitoyennes. En interrogeant les femmes qui se voilent au nom de l'islam, on recueille en effet une polysémie de motivations qui ébranle les représentations que nous en avons.

> LE MÊME RITUEL OU LE MÊME SIGNE RELIGIEUX PEUT, DANS CERTAINS CONTEXTES, MARQUER LE CONSERVATISME OU LA RÉBELLION

Les enquêtes montrent qu'il y a une diversité de raisons qui poussent les jeunes femmes à adopter ce rituel vestimentaire : signe religieux, bien sûr, mais aussi ressourcement identitaire, émancipation familiale et scolaire, signe d'appartenance générationnelle, effet de mode, stratégie matrimoniale et, bien sûr, contrôle social, dont il ne faut pas d'emblée évacuer le poids, tant il est difficilement perceptible par ceux qui ne partagent pas le quotidien de ces femmes.

Comme l'observent les professionnels médico-sociaux que j'ai pu interroger dans mes enquêtes, certains vêtements, comme le djilbab ou l'abaya qui couvrent le corps, peuvent aussi révéler d'autres fonctions plus profanes : par exemple occulter les formes naissantes des adolescentes troublées par les modifications de leur corps ou encore atténuer une corpulence non conforme aux canons esthétiques dominants, sans compter ces jeunes filles victimes d'abus sexuels qui mobilisent le voile comme une protection.

Le voile tel qu'il transparaît en milieu scolaire ou dans le travail social exprime d'abord un fort désir d'affiliation, d'autant plus prégnant et parfois excessif qu'il émane de populations minorisées : affiliation à un groupe d'abord, celui de ses pairs, affiliation à une tradition familiale ensuite, qui demeure une référence puissante pour les adolescents issus des quartiers populaires. Comme me le confiait, un jour, une de mes étudiantes voilée du campus de Bobigny : *« Vous, vous avez la Gay Pride, eh bien nous, nous avons l'"islam pride"… »*

Pour aborder cette expression, il convient donc de réinscrire le religieux dans le social et d'éviter de se laisser embarrasser par son caractère « sacré », en le resituant dans les réalités sociales auxquelles sont confrontées les adolescentes ou les jeunes adultes.

Ce « recours » et non ce « retour » du religieux, s'il n'est pas anthropologisé, peut inspirer soit une certaine défiance, soit un rejet spontané, surtout pour celles ou ceux qui appartiennent aux générations post-soixante-huitardes qui ont porté les luttes pour la libération des femmes et qui voient dans ces manifestations une forme de régression sociale mais aussi une contestation de leurs luttes.

Cet antagonisme redouble d'ailleurs celui qui met en scène les partisans de la neutralisation du religieux dans l'espace public et ceux qui, comme l'association Vigie de la laïcité, rappellent inlassablement que les principes de laïcité sont beaucoup plus favorables à l'expression des appartenances religieuses qu'hostiles à cette expression. *« La loi protège la foi »*, disait Aristide Briand, en 1905. Nous sommes aujourd'hui très loin de l'esprit dans lequel avait été votée cette loi emblématique *[celle sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat]*. ■

Daniel Verba *est sociologue, chercheur émérite à l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux. Il est, depuis 2021, chargé de mission laïcité à l'université Sorbonne-Paris-Nord. Membre du comité scientifique de l'association Vigie de la laïcité, il est l'auteur, entre autres, de « Faits religieux et laïcité dans le secteur socio-éducatif » (avec Faïza Guélamine, Dunod, 2018)*

Gérard Mairet « L'Europe doit se penser comme une république cosmopolitique »

Le philosophe définit le concept de « souveraineté », indissociable de l'histoire européenne, et développe les étapes de la théorisation de ce principe



LE LIVRE

« Qu'est-ce que la souveraineté ? »

« Notre siècle qui s'achève est celui de l'achèvement de la souveraineté », écrivait en 1997 Gérard Mairet dans un essai de référence, *Le Principe de souveraineté*, qui réapparaît aujourd'hui sous le titre *Qu'est-ce que la souveraineté ?* (Folio essais, 352 pages, 9,40 euros). Après avoir retracé l'histoire de ce concept, l'auteur diagnostique la fin d'une époque.
Si la politique de souveraineté est indissociable d'une histoire européenne tissée de cinq siècles de guerres destructrices, elle a amené des *« effets de liberté »* qui la rendirent longtemps porteuse d'un avenir pour les peuples. Mais la souveraineté a produit tout ce qu'elle pouvait ; ce concept est aujourd'hui un obstacle à l'approfondissement de l'Union européenne (UE). Les Etats souverains peuvent bien subsister, mais le principe de souveraineté *« ne saurait nourrir une nouveauté dans le présent et dans l'avenir »*. Intitulé « Le recommencement d'Europe », le prologue prend occasion de la guerre en Ukraine pour revenir sur des analyses que les crises récentes de l'UE n'ont fait que confirmer. Dans et par cette guerre, explique le professeur émérite à l'université Paris-VIII, *« le principe de souveraineté est ébranlé en sapant les assises théoriques de l'Etat moderne »*. Ni le retour de l'Etat de souveraineté en matière de défense ni la transformation de l'Europe en un empire territorial ne sauront assurer la paix, soutient l'auteur, qui plaide en faveur d'une *« république cosmopolitique »* des Etats européens.

ENTRETIEN

Dans *Qu'est-ce que la souveraineté ?* (Folio essais, 352 pages, 9,40 euros), le philosophe Gérard Mairet analyse pourquoi ce concept, qui a autrefois contribué à la construction de l'Europe, représente aujourd'hui un obstacle à l'approfondissement de l'Union.

Dans « La Fable du monde. Enquête philosophique sur la liberté de notre temps » (Gallimard, 2005), vous diagnostiquiez « l'achèvement de la souveraineté ». Loin d'avoir déserté le débat public, le mot « souveraineté » semble aujourd'hui omniprésent…

Il est vrai qu'en 2017, dans son discours à la Sorbonne, Emmanuel Macron a théorisé la « souveraineté européenne », et on entend très souvent aujourd'hui, y compris parmi les membres du gouvernement, évoquer une souveraineté nationale qui serait tantôt alimentaire, numérique ou industrielle. Il s'agit au mieux d'un excès de langage. Dans certains cas, il faut y voir une concession rhétorique faite à un certain discours souverainiste qui milite pour le « retour de la souveraineté ». Il s'agirait, selon ce discours, de rapatrier une souveraineté qui aurait été perdue à cause de l'Europe.

Or rien n'a été perdu : pour faire l'Europe, on n'a pas abandonné la souveraineté, mais on a souverainement et librement décidé d'en déléguer l'exercice, dans certains domaines, à une entité extérieure. Ainsi, avec le Brexit, le Royaume-Uni a récupéré tout l'exercice de sa souveraineté qu'il avait volontairement délégué, politique malheureuse d'ailleurs. L'Europe n'est pas l'effet d'une captation de la souveraineté des Etats, car rien n'est aliéné. C'est pourquoi il est d'une grande confusion philosophique de parler de « souveraineté de l'Europe ». Des Etats souverains ne peuvent être membres d'une entité elle-même souveraine.

Comment définir la souveraineté ?

La souveraineté, telle qu'elle s'est constituée en théorie et en pratique dans l'Europe moderne, est le levier conceptuel de la division territoriale de l'Europe et de la division subséquente des peuples clos à l'intérieur de frontières définies dans et par la guerre. La division du territoire a consisté à construire des peuples nationaux. Il y a donc un particularisme qu'invente la souveraineté : l'idée du juste n'est pas la même d'un pays à un autre. Le rôle de l'Etat historique est de fermer et de garder ses frontières afin de préserver l'ethos de la nation : la territorialité est jalouse d'elle-même. Cette liberté peut être plus ou moins réussie, on peut la critiquer, mais le principe général est de constituer des libertés particulières pour les peuples.

Cependant, ce processus est achevé et ne permet plus de fabriquer les nouvelles libertés dont nous avons besoin. Il faut inventer une liberté européenne plus haute que la simple juxtaposition des libertés particulières. Tel est l'enjeu de la construction européenne. Pour certains, il serait temps de doter l'Europe des anciens attributs de la souveraineté nationale.

Elle deviendrait alors une sorte d'empire, un Etat des Etats dont la souveraineté s'élèverait au-dessus des souverainetés historiques. Mais cette vision est porteuse d'une conception fausse de la supériorité des Européens sur le reste du monde. Pour eux, l'esprit d'Europe était l'esprit du monde.

Je me reconnais dans une autre école, selon laquelle l'Europe devrait se penser plutôt comme une république cosmopolitique, composée non plus d'Etats souverains, jaloux de leurs particularismes, mais d'Etats « subsidiaires ». Conformément au principe de subsidiarité, qu'a introduit le traité de Maastricht en 1992, ceux-ci auraient pour tâche et fonction non pas de défendre leurs frontières, mais de les ouvrir dès lors qu'il s'agit de produire du commun européen. Le refus de l'empire appelle une cosmopolitique des Etats subsidiaires.

> « IL FAUT INVENTER UNE LIBERTÉ EUROPÉENNE PLUS HAUTE QUE LA SIMPLE JUXTAPOSITION DES LIBERTÉS PARTICULIÈRES »

YANN LEGENDRE

En quoi cette cosmopolitique pourrait-elle consister ?

Deux questions ressortent particulièrement. La guerre en Ukraine favorise un retour à la souveraineté nationale de la défense par le souci de ne pas contribuer à ce que *[le philosophe]* Thomas Hobbes *[1588-1679]* appelait la « disposition au combat ». Mais la liberté des citoyens, dans un monde où existe l'arme nucléaire, ne saurait consister à défendre la souveraineté nationale, mais plutôt à participer à la liberté des autres nations, dont l'Ukraine fait partie.

En créant un espace européen de défense, fédératif des libertés, on construirait l'Union européenne non plus comme un simple marché, mais comme une puissance géopolitique normative. Cela suppose d'abandonner la référence à la souveraineté, qui reste, dans les traités européens, l'apanage des Etats en matière de défense. D'où les atermoiements des Européens, les hésitations, face à la défense de l'Ukraine.

L'autre question, c'est la crise climatique. Toutes choses égales par ailleurs, il en est du climat comme de la défense face à un ennemi : il est avéré que le réchauffement climatique ne s'arrête pas aux frontières des Etats ! Aucun Etat ne peut à lui seul mettre en œuvre des politiques de lutte antiréchauffement. Le climat, comme la paix, concerne le commun, non le particulier. Or un Etat, agissant selon le principe de souveraineté, ne pourra jamais renoncer aisément à des ressources naturelles ou à des moyens techniques nocifs pour l'environnement, s'ils assurent sa puissance. La logique même des Etats souverains interdit ce type de renoncement. C'est pourquoi l'heure n'est plus à la conservation par chacun de ses libertés individuelles historiques en invoquant la souveraineté. Au contraire, l'époque requiert une fédération cosmopolitique des libertés des Européens. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JULIEN VINCENT



Les conservateurs néerlandais, facilitateurs de l'extrême droite

ANALYSE

Ce sera, si les négociations toujours en cours aboutissent, une première en Europe du Nord : les Pays-Bas devraient bientôt être gouvernés par une formation d'extrême droite, le Parti populaire pour la liberté (PVV), du populiste Geert Wilders, appuyé par trois partis de droite et du centre droit qui se sont alliés à lui pour négocier un accord de gouvernement largement inspiré de ses idées radicales. Ils misent sur le fait que, légitimé, devenu l'acteur central du jeu politique depuis les élections législatives de novembre et confronté à la réalité du pouvoir, l'ancien trublion sera vite contraint de renoncer à ses diatribes contre les *« élites »*, la *« gauche amère »* et les étrangers (musulmans en particulier).

Le pari est dangereux et Mark Rutte, le premier ministre libéral démissionnaire, y avait renoncé. En 2012, il avait expérimenté, dix-huit mois durant, la formule d'un gouvernement conservateur minoritaire soutenu, à la carte, par le populiste. Sa conclusion fut claire : *« Plus jamais ça. »* En 2002 déjà, son Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD) avait tenté une alliance avec la Liste Pim Fortuyn, l'un des inspirateurs de M. Wilders. Elle n'avait duré que quatre-vingt-sept jours.

Dilan Yesilgöz-Zegerius, ministre de la justice démissionnaire, qui a succédé à M. Rutte à la tête de la formation libérale, n'a pas retenu sa leçon. En évoquant, en 2023, la possibilité d'une collaboration avec le dirigeant d'extrême droite, elle l'a légitimé. Insistant sur le thème de la migration, elle a achevé de convaincre une partie de l'électorat que le vote pour le PVV cessait d'être inutile et a favorisé le recul de son propre parti.

Même si elle a donné l'impression de s'y engager à reculons, la dirigeante libérale a conclu une longue négociation avec M. Wilders et son alliée Caroline van der Plas, du parti agrarien BBB. Six mois de discussions ont débouché, le 15 mai, sur un programme centré sur la migration, l'environnement, le rapport à l'Union européenne (UE) et une forte diminution de l'aide au développement. Le quatrième parti de la future coalition, le Nouveau Contrat social (NSC), du dissident chrétien-démocrate Pieter Omtzigt, s'est aussi, engagé prudemment dans l'aventure. Mais il a entériné son programme, satisfait d'avoir décroché la promesse, vague, d'un autre mode de gouvernance du pays, la garantie que la Constitution serait respectée et le « Nexit », longtemps prôné par Wilders, abandonné.

> PAR NAÏVETÉ OU PAR CONVICTION QUE LE PARTIDE GEERT WILDERS SERA CONTRAINT À DES RECULADES, LES FORMATIONS DÉMOCRATIQUES DE LA FUTURE COALITION FONT UN PARI RISQUÉ

Prétendue modération

Pragmatisme (*« Il faut résoudre les problèmes du pays »*), volonté de respecter 23,5 % de l'électorat (le score aux législatives du PVV), mise au point d'un gouvernement « extraparlementaire » qui devrait laisser aux partis la possibilité de s'en distancier si nécessaire, garantie que M. Wilders ne conduirait pas lui-même la coalition : la droite et le centre droit ont justifié leur alliance inédite avec l'extrême droite par le souci de ne pas contribuer à l'essor de ses idées. En réalité, ils les ont en partie intégrées : la lutte contre le wokisme, la fermeture des frontières ou la volonté d'« adapter » les règles environnementales ne sont plus seulement revendiquées par le PVV ou le BBB. Elles ont fait consensus durant la campagne, tandis que M. Wilders – rebaptisé « Geert Milders », soit « Geert plus doux » – jouait la carte d'une prétendue modération, sans renoncer ni à sa manie du tweet vengeur, ni à prendre la parole devant ses amis illibéraux réunis à Budapest, ni à user d'un slogan – *« Les Pays-Bas sont à nouveau à nous »* – aux tristes relents.

Par naïveté ou par conviction que l'extrême droite sera contrainte à des reculades, les partis démocratiques font un pari risqué. Ils risquent de favoriser une situation chaotique dont M. Wilders pourrait être le seul bénéficiaire, lui qui sait résumer en une formule les remèdes simples aux questions les plus complexes. Il aura aussi des conséquences immédiates au niveau européen : la Française Valérie Hayer, tête de liste macroniste aux élections du 6 au 9 juin et présidente de Renew au Parlement européen, prône l'exclusion des élus du VVD de son groupe, ce qui pourrait entraîner une crise majeure au sein de celui-ci.

Les conservateurs du Parti populaire européen auront sans doute moins de scrupules à accepter dans leurs rangs les membres du NSC. Les quatre partis de la nouvelle coalition sont censés défendre un programme qui infléchira la ligne habituellement « euroréaliste » de leur pays. Celui-ci entend officiellement maintenir son soutien *« politique, militaire, financier et moral »* à l'Ukraine ainsi qu'à l'OTAN, mais il veut obtenir une réduction de 1,6 milliard d'euros de la contribution néerlandaise au budget européen ainsi que des clauses d'exemption pour les politiques migratoire et climatique. Des véritables déclarations de guerre à Bruxelles, probablement vouées à un échec dont M. Wilders, en populiste europhobe, saura tirer profit.

Le dirigeant, en acceptant de ne pas mener le gouvernement, une « concession » qui masque son impréparation à l'exercice du pouvoir et le vide d'un parti qui n'est que celui d'un seul homme – lui-même –, s'est placé dans une position idéale : une grande partie du programme qu'il a inspiré se heurtera aux contraintes du moment et aux obstacles dressés par l'UE ou par des juges. Selon Léonie de Jonge, politologue à l'université de Groningue, cela confortera son rôle : un populiste bénéficie des crises qu'il a lui-même engendrées et qu'il a tout intérêt à voir se poursuivre. La seule issue pour ses alliés serait alors de dénoncer l'accord passé avec lui en tentant de lui imputer la responsabilité de la rupture. La rumeur qui court à La Haye est que tant les libéraux que le centre droit recherchent déjà une issue de secours. Les sondeurs pronostiquent, eux, une forte progression du PVV, le 9 juin. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS (BRUXELLES, CORRESPONDANT)

Le Monde
MARDI 28 MAI 2024

ÉCONOMIE | CHRONIQUE

PAR JEAN-MICHEL BEZAT

La grande illusion de la souveraineté minière

En d'autres temps, le président de la République aurait pu faire le voyage de Nouvelle-Calédonie pour y défendre, au nom de la souveraineté minière, les intérêts du pays dans la filière du nickel, cruciale pour les aciers inoxydables et les batteries automobiles. Ce minerai n'a-t-il pas été «propriété» de la France depuis sa découverte en 1864, comme tout l'archipel mélanaisien colonisé dix ans plus tôt? Le nickel n'est plus français, mais calédonien. Et l'«or vert», qui a longtemps enfiévré les esprits, a été peu évoqué, jeudi 23 mai, lors du voyage éclair d'Emmanuel Macron sur le Caillou.

Peu productive et déficitaire, paralysée par des impératifs politiques plus qu'économiques, la filière est dans une situation critique. *«Sans nouvelle intervention des acteurs privés et des pouvoirs publics, la fermeture de certains sites paraît à ce jour inévitable»*, avertissait l'inspection générale des finances en juillet 2023. Déjà mis à contribution, l'Etat ne remettra pas au pot. Le groupe français Eramet refuse d'y perdre encore des plumes. La fermeture d'une des trois usines n'est plus taboue à Paris.

Pour relancer l'activité et sauver des milliers d'emplois, on table sur l'arrivée de repreneurs sud-coréens après les départs du brésilien Vale et des suisses Glencore et Trafigura. Certains vont jusqu'à espérer une sortie de la «malédiction du nickel».

Le nickel calédonien ne semble plus un sujet économique et, malgré les ressources de l'archipel, seuls les Kanak continuent d'y voir un moyen d'accéder à la prospérité et d'asseoir leur émancipation. Le nickel devra faire partie de l'*«accord global»* souhaité par M. Macron. Mais, pour qu'il redevienne une question de souveraineté, il faudrait que la Chine – à l'affût des maillons faibles du Pacifique et déjà présente à Tonga, en Papouasie, aux îles Salomon ou aux Samoa – s'entende avec des indépendantistes pour mettre la main sur des sites miniers à la faveur d'un délitement général de la Nouvelle-Calédonie.

La crise n'en repose pas moins la question de la souveraineté minière, dont on disserte à l'envi en France. Le monde n'est pas sorti de sa dépendance au pétrole, et le voilà déjà dépendant des minerais et des métaux indispensables aux technologies bas carbone de la transition énergétique. L'urgence a réveillé le mythe de l'autarcie, hors d'atteinte dans des secteurs très capitalistiques, soumis à la volatilité des marchés et encadrés par des normes environnementales. Ce sont ces normes, toujours plus strictes, qui ont poussé les pays industrialisés à délocaliser les usines et les pollutions générées par l'extraction et la transformation du cobalt, du nickel, du lithium et des terres rares. A l'exception de la Chine, qui sait ce que «souveraineté» veut dire.

S'inscrivant dans le temps long et dotés de généreuses aides publiques, ses industriels ont profité de l'abandon des Occidentaux pour investir dans les mines d'Australie, d'Amérique du Sud ou d'Afrique, et dans le raffinage de leurs minerais, sans craindre d'en payer le prix écologique. En 1994, elle a accepté de reprendre le traitement des terres rares de Rhône-Poulenc, avant d'éliminer l'américain Molycorp au moyen d'un impitoyable dumping économique et environnemental. Pékin peut désormais user, et parfois abuser, de sa position dominante sur le marché. Fin 2023, il a décidé de contrôler les exportations de technologies d'extraction et de traitement des terres rares, après avoir filtré la vente de gallium et de germanium à l'étranger.

LE NICKEL A ÉTÉ PEU ÉVOQUÉ LORS DU VOYAGE ÉCLAIR D'EMMANUEL MACRON EN NOUVELLE-CALÉDONIE

«Un seul pays contrôle la quasi-totalité du marché [des terres rares]*»*, rappelait Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, dans son discours sur l'état de l'Union de septembre 2022. Bruxelles ne s'est vraiment réveillée qu'en 2020, avec la création de l'Alliance européenne pour les matières premières. Objectif: identifier et cofinancer des projets d'extraction ou de recyclage des terres rares en Europe afin de couvrir 20 % des besoins à moyen terme. Avec la loi sur les matières premières critiques (*Critical Raw Materials Act*), entrée en vigueur le 23 mai, l'UE a franchi une nouvelle étape.

La sécurité de la fourniture

Le texte affiche d'ambitieux objectifs pour 17 minerais essentiels. En 2030, l'Europe devra disposer d'une capacité d'extraction d'au moins 10 % de sa consommation, de 40 % dans le raffinage et de 15 % dans le recyclage. Rien d'impossible, sur le papier du moins. Elle a des ressources suffisantes et les industriels multiplient les demandes de permis. Mais l'ouverture de sites ne suit pas. Les Européens sont réticents et les engagements des Etats et du lobby patronal Euromines en faveur d'une «mine responsable» ne les convainquent pas. Ils veulent des voitures électriques et des énergies renouvelables – sans les nuisances de la production de métaux.

Dans cette affaire, mieux vaut parler d'autonomie partielle que de pleine souveraineté, qui n'a jamais existé dans une énergie aussi stratégique que le pétrole, pourtant largement concentré au Moyen-Orient. Elle signifie une industrie d'extraction et de transformation, des stocks stratégiques (coûteux et porteurs d'un risque de flambée des cours) et une filière de recyclage des métaux usagés. Autant d'outils insuffisants pour répondre à l'envolée de la demande. D'ici à 2050, rappelle Philippe Varin dans son rapport sur les métaux stratégiques (2022), *«nous extrairons autant de minéraux que depuis le début de l'humanité»*.

Les grands pays miniers sont seuls capables d'assurer de tels besoins. Les pays consommateurs devront mettre la sécurité de fourniture tout en haut de leur agenda diplomatique pour décrocher des partenariats stratégiques de long terme avec eux. L'Europe l'a récemment fait avec le Chili dans le cadre d'un accord économique global. Les Etats-Unis se sont réveillés sous la présidence de Donald Trump, et Joe Biden a accéléré le mouvement. Dans cette course aux ressources, la Chine a vingt-cinq ans d'avance sur le reste du monde... ■

LES GRANDS PAYS MINIERS SONT LES SEULS CAPABLES D'ASSURER LES BESOINS QUI S'ANNONCENT

ASSURANCE-CHÔMAGE : UNE RÉFORME AU GOÛT AMER

ÉDITORIAL

Le durcissement des règles de l'assurance-chômage constituera l'un des principaux marqueurs des deux quinquennats d'Emmanuel Macron. Avec en ligne de mire l'atteinte du plein-emploi en 2027, le chef de l'Etat a multiplié les changements de règles, qui se sont traduits par trois réformes en moins de cinq ans. Les détails de la dernière ont été précisés, dimanche 26 mai, par le premier ministre, Gabriel Attal, dans un entretien à *La Tribune Dimanche*. Il s'agit d'un nouveau tour de vis, qui entrera en vigueur le 1er décembre.

La rhétorique du gouvernement consiste à convaincre que, pour préserver notre modèle social, il est indispensable de s'attaquer à sa générosité. Les chômeurs sont d'importants contributeurs à cette logique. Jugeant que les règles actuelles d'indemnisation ne sont pas suffisamment incitatives à la reprise d'activité, l'idée consiste à rogner sur les droits des sans-emploi. La France se rapprocherait ainsi des standards en vigueur en Europe. Le temps de travail nécessaire pour prétendre à une allocation est sensiblement allongé, la durée d'indemnisation, elle, est raccourcie. Et, en cas d'amélioration du marché du travail, les règles seront encore durcies. L'Etat resserre ainsi un peu plus son emprise sur un régime qui est théoriquement géré par les partenaires sociaux, mais dont la gouvernance relève de moins en moins du paritarisme.

Les modalités par lesquelles le gouvernement compte atteindre ses objectifs posent néanmoins des questions en termes de cohérence, de finalité et de justice. La cohérence manque cruellement. Ce nouveau durcissement intervient au moment où le marché du travail marque le pas. Le principe de contracyclicité qu'a voulu instaurer le gouvernement se trouve donc en porte-à-faux. Par ailleurs, cette réforme est annoncée alors que l'impact des deux précédentes n'a pas été pleinement évalué. La méthode donne le sentiment que le gouvernement avance à tâtons sans nécessairement prendre en compte les conséquences sociales, qui laisseront un goût amer à nombre de chômeurs. La finalité est également discutable. Les nouvelles règles doivent permettre de pourvoir 90 000 postes. L'objectif paraît bien peu ambitieux au regard des enjeux financiers affichés. Les économies attendues se chiffreraient à 3,6 milliards d'euros par an, soit plus de 10 % du montant total des allocations versées en 2023. De quoi interpréter cette réforme davantage comme une façon de trouver dans l'urgence des marges de manœuvre budgétaires, plutôt que d'apporter des solutions pérennes au chômage de masse.

Enfin se pose la question de la justice sociale d'une réforme qui va affecter en premier lieu les jeunes et les plus précaires (intérimaires, saisonniers, salariés en contrats courts). S'attaquer à la prétendue «générosité» du système, c'est aussi oublier qu'un peu moins de la moitié des personnes sans emploi ne touchent aucune indemnité. En contrepartie, l'effort demandé aux employeurs pour apporter leur contribution à l'amélioration du marché du travail n'est à ce stade qu'une promesse. L'éventuel durcissement des sanctions contre l'abus des contrats courts est renvoyé à un futur texte dont les contours restent flous.

Quant au dispositif consistant à préserver le salaire des chômeurs les plus âgés acceptant de reprendre un emploi moins bien payé que leur ancien poste, il risque d'inciter les employeurs à recruter des salariés expérimentés à bon compte, le tout financé par la collectivité. Le gouvernement accélère sur la route du plein-emploi au risque de confondre vitesse et précipitation. ■